

Montréal connaît cet été une de ses pires saisons touristiques

Paul Cauchon

« SI VOUS voyez dans la rue des gens qui ont l'air désespéré, ce sont des hôteliers ». La boutade, lancée par Gustave Barmatter de l'Association des hôtels du Grand Montréal, n'est pas si outrée : la saison touristique à Montréal s'annonce très mal, et dans les hôtels on prévoit même un taux d'occupation moindre que celui de l'été dernier, qui avait pourtant été

qualifié de « désastreux » à la mi-juillet.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres. Car tout indique que le tourisme « alternatif », qui passe par les résidences privées et les auberges de jeunesse, est en progression constante.

Mais les grands hôtels entonnent la même complainte que l'année dernière. « Nous récoltons ce que nous n'avons pas semé il y a 3 ou 5 ans », ajoute Gustave Barmatter.

À l'Office des congrès et du tour-

sime du grand Montréal, on confirme la baisse du taux d'occupation des chambres dans les hôtels et l'absence de touristes américains. « Il faut cependant ajouter que cette baisse est générale au Canada, dit Luc Pinsonneau, directeur des communications à l'Office des congrès. L'Europe est une destination très populaire cet été, à cause du Bicentenaire en France, mais aussi parce que la vague de terrorisme s'est éteinte. Et puis il faut être prudent : nous en sommes actuellement à la

moitié de l'été, et l'année dernière le bilan estival ne s'est pas terminé si mal ».

À l'Association des hôtels du Grand Montréal, qui regroupe 44 hôtels représentant 90 % des chambres, on aligne les statistiques : pour les six premiers mois de 1988 le taux d'occupation était de 65,3 % dans les hôtels de la région, et pour la même période en 1989 il est de 62,7 %. La différence représente environ 50,000 nuitées (le niveau d'occupation con-

sidé comme rentable est d'au moins 72 %).

« D'après les consultations des derniers jours avec nos membres, ajoute M. Barmatter, le mois de juillet s'annonce comme un des pires depuis des années. Seul le mois de juin a été intéressant, à cause du congrès sur le sida. Curieusement les touristes américains vont cet été à Québec et dans certains régions, mais pas à Montréal. Il faut dire qu'ici le produit offert est un peu cher ».

Tout le monde s'entend cependant

pour dire que les mois de septembre et d'octobre s'annoncent actifs, à cause des congrès prévus.

Mais alors, pourquoi ne cesse-t-on pas de nous rabâcher les oreilles avec tous ces événements sportifs ou culturels censés attirer des visiteurs par milliers ? Les deux organismes consultés se mettent d'accord : « le festival de Jazz, le festival Juste pour rire ou le Grand Prix de Montréal attirant de nombreux excursionnistes, qui ne couchent pas à Mont-

Voir page 8: Montréal

Les infirmières appelées à voter la grève générale

Michel Venne
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le comité de négociation de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) souhaite obtenir de ses 40,000 membres un mandat de grève générale illimitée avant de reprendre les pourparlers avec les négociateurs patronaux.

« Ce moyen ultime est le seul susceptible de faire bouger le gouvernement sur la question salariale », a déclaré hier la présidente de la FIIQ,

Mme Diane Lavallée, devant les 600 déléguées des syndicats locaux d'infirmières réunies à Québec en conseil fédéral pour déterminer une nouvelle stratégie de négociation.

Au début du mois, les infirmières ont rejeté dans une proportion de 78 % une entente de principe intervenue entre leurs représentantes et le gouvernement notamment parce qu'elle prévoyait une hausse salariale de seulement 4 % pour 1989.

Réunies à huis clos, les déléguées discuteront aujourd'hui de deux recommandations du comité exécutif de la FIIQ qui propose de mandater

le comité de négociation pour reprendre les pourparlers avec le gouvernement sur la question salariale seulement et de déclencher une grève générale illimitée au moment jugé opportun si les discussions menaient à une nouvelle impasse.

Si ces propositions sont adoptées, le comité exécutif recommande également que soit tenu le 17 août prochain un vote référendaire dans les 425 syndicats locaux d'infirmières du Québec pour « s'assurer de pouvoir compter sur l'unité, la solidarité et la confiance de toutes », a insisté Mme

Voir page 8: Infirmières

AVORTEMENT

Tous les regards se tournent vers Ottawa

d'après la Presse canadienne

— D'un trait de plume à Val d'Or, le juge Jacques Viens, de la cour supérieure du Québec, a rallié les députés de toutes les tendances politiques sur la nécessité pour le gouvernement fédéral de légiférer sans plus de retard dans le champ de l'avortement, pour mettre fin aux jugements contradictoires qui risquent de s'accumuler dans les cours canadiennes.

Tandis que le ministère fédéral de la Justice refusait hier d'exprimer une opinion sur le jugement, qui fait obligation à Chantal Daigle de porter sa grossesse à terme, et que le bureau du premier ministre lui-même s'abstenait de tout commentaire, les critiques des deux partis d'opposition en matière de condition féminine ont

Une loi s'impose

Éditorial page 6

soutenu qu'il est temps pour Ottawa de prendre une décision.

Écho semblable émanant aussi de la prestigieuse Commission de réforme du droit du Canada, dont le secrétaire, M. François Handfield, a signalé hier que « les groupes pro-vie et pro-choix ne cessent de se faire la lutte devant les tribunaux tant que le gouvernement fédéral ne se sera pas prononcé sur la question ».

Rappelons que la Cour suprême, le 28 janvier 1988, avait invalidé l'ar-

ticle 251 du Code criminel, lequel interdisait l'avortement sauf pour des motifs thérapeutiques. Dans une autre cause célèbre, l'affaire Borrowsky, le 9 mars dernier, invitée à reconnaître que la Charte des droits et libertés protégeait le droit du foetus à la vie, le tribunal refusa de se prononcer étant donné que l'article 251 interdisait l'avortement n'existait plus.

Depuis lors, sans plus de références judiciaires, les tribunaux fonctionnent sous vide, en quelque sorte, et trois jugements contradictoires, rendus au cours du dernier mois, dont celui de Mlle Chantal Daigle devant les assises de Val d'Or, lundi, viennent accréditer l'urgence d'une

Voir page 8: Ottawa

Le débat s'enflamme sur le droit du foetus

Renée Rowan

LE DROIT du foetus à la vie est devenu rapidement, hier, le centre d'un débat enflammé et passionné entre ceux qui lui préfèrent le droit à la mère de disposer d'elle-même et ceux qui optent pour l'inviolabilité de la grossesse.

Au lendemain du jugement rendu à Val d'Or par le juge Jacques Viens prolongeant l'injonction qui interdisait à Chantal Daigle, 21 ans, enceinte de 20 semaines, de se faire avorter, et à la veille de l'audition, ce matin à Québec, par le juge Roger Chouinard de la cour d'appel du Québec du pourvoi de l'intimée, individus et groupes de toutes tendances ont envahi les lignes ouvertes et les tribunes publiques pour faire valoir leurs idées et démontrer une fois de plus que la question de l'avortement demeure extrêmement controversée.

Alors que les représentants des mouvements pro-vie acclamaient la décision du juge Viens et réaffirmaient leur respect de la vie du foetus à quelque stade que ce soit de la grossesse, les partisans du libre-choix, aussi nombreux et bruyants, criaient à l'erreur judiciaire et à l'injustice.

« Jugement non fondé en droit qui repose sur des considérations morales », a d'abord clamé l'Association nationale de la femme et du droit.

« Ce jugement constitue une entorse majeure aux principes juridiques solidement ancrés en droit québécois et canadien qui n'a jamais accordé au foetus le statut de personne », a dit, en conférence de presse, Me Valérie Dandurand, avocate et porte-parole de l'Association. L'argument massif des partisans de cette tendance est que la Cour suprême du Canada, en janvier 1988, statuaient inconstitutionnels les articles 251 et 252 du Code criminel sur l'avortement parce qu'ils allaient à l'encontre des droits à la liberté et à la sécurité des femmes.

La Cour suprême du Canada, dans l'affaire Morgentaler, a en effet reconnu que « forcer une femme sous la menace d'une sanction criminelle, à mener un foetus à terme est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de sa personne ».

Le juge Viens avait cependant évoqué, lundi, la Charte des droits et libertés de la personne qui stipule que « tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité physique et à la liberté de sa personne ». Le juge estimait que le fo-

Voir page 8: Débat

AUJOURD'HUI

Le nouveau musée ne perçoit pas la taxe de Hull

Le Musée canadien des civilisations à Hull refuse de percevoir la taxe municipale d'amusement. **Page 3**

Déficit commercial US persistant

Même s'il régresse par rapport à l'an dernier, le déficit commercial américain se situe à nouveau au-dessus des \$ 10 milliards. **Page 5**

L'URSS importe

Mikhaïl Gorbatchev annonce qu'environ \$ 16 milliards allaient être consacrés à l'importation de produits de première nécessité. **Page 7**

Mandela célèbre ses 71 ans

Le leader nationaliste sud-africain Nelson Mandela a fêté ses 71 ans entouré de toute sa famille. **Page 7**



Visite-éclair de la duchesse

PHOTO PC

Le duc et la duchesse d'York ont passé quelques heures à Montréal, hier. Ils ont visité la gigantesque exposition cinématographique Cités-Ciné, au Palais de la civilisation, sur le site de ce qui fut l'Expo 67, avant de se rendre au Jardin botanique de Montréal (ci-dessus) où ils ont rencontré l'horticulteur Normand Fleury. Ils y ont planté un arbre, visité les serres ainsi que le tout

nouveau Jardin japonais. Le couple effectue une tournée officielle de 13 jours au Canada. Fous de cinéma, le prince Andrew et son épouse Sarah ont adoré l'exposition Cités-Ciné. Ils ont quitté la métropole en soirée en direction d'Ottawa, où ils rencontreraient le gouverneur général, Mme Jeanne Sauvée, en soirée. Le duc et la duchesse de York dînent aujourd'hui avec le premier ministre Brian Mulroney à sa résidence d'été de Harrington Lake, au Québec. Ils demeureront dans la capitale jusqu'à jeudi, pour se rendre ensuite en Saskatchewan.

Des affrontements ethniques font 16 victimes en Géorgie

L'état d'urgence est décrété en Abkhazie

d'après Reuter et AFP

MOSCOU — L'état d'urgence et le couvre-feu ont été décrétés hier soir dans plusieurs villes de la république autonome géorgienne d'Abkhazie, où 16 personnes ont été tuées depuis samedi lors d'affrontements entre Géorgiens et Abkhazes.

Les nouvelles mesures concernent la capitale régionale, Soukhoumi, et les villes de Gagra et Tkvarcheli, a annoncé Radio-Moscou.

Les affrontements font suite à des mois de tensions entre les deux communautés. Les récents incidents ont éclaté à propos d'un projet d'ouverture d'une antenne de l'université de Géorgie à Soukhoumi, vigoureuse-

ment contesté par la communauté Abkhazie.

Des troupes du ministère de l'Intérieur ont été dépêchées sur les lieux pour séparer les deux communautés. Les transports publics ne fonctionnent plus et la plupart des usines et des magasins de la région sont fermés, a annoncé le ministère de l'Intérieur.

Selon diverses sources à Moscou et à Tbilisi, l'Abkhazie semblait à feu et à sang hier. De véritables batailles rangées ont eu lieu, mettant au prise plusieurs milliers de personnes n'hésitant pas à ouvrir le feu, prendre des otages ou bloquer les transports.

Le bilan, qui était lundi de 14 morts, est passé mardi à 16 morts et

137 blessés, dont 15 dans un état grave, selon les chiffres officiels géorgiens.

Après le Kazakhstan, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan, les foyers nationalistes n'en finissent donc pas de se multiplier en URSS. Comme partout ailleurs, le problème n'est pas nouveau mais la libéralisation actuelle semble être propice aux explosions de conflits longtemps contenus par la force. La vieille animosité entre Abkhazes musulmans et Géorgiens chrétiens dégénère en une véritable guerre, comme cela a déjà été le cas entre Arméniens et Azéris deux autres peuples séparés par les mêmes différences religieuses au

Voir page 8: Affrontements

LECTURES — VACANCES

- SÉJOUR CHEZ MÈRE TERESA
Thérèse Beaudry 14,95\$
- MÉMOIRES D'UN HOMME LIBRE
Claude De Mestral 14,95\$
- LA MÉMOIRE DE MIRABEL
Jean-Paul Raymond et Gilles Boileau 14,95\$
- OUI OUI... UN AN EN FRANCE
Joffre Proulx 14,95\$
- LES COMBATS DE JEAN-CLAUDE MALÉPART
Jean-Claude Malépart 15,95\$

EN AOÛT

Bourassa reporte les candidatures dans les «comtés réservés» du West Island

Jean-V. Dufresne

LES CANDIDATURES dans les comtés du West-Island ne seront pas annoncées avant la mi-août, a fait savoir hier le cabinet du premier ministre Bourassa, lorsque celui-ci rentrera de vacances, dans le Maine. Ces circonscriptions, «réservées» par le premier ministre pour s'assurer une nouvelle présence anglophone dans son prochain gouvernement, sont D'Arcy-McGee, Robert-Baldwin, Jacques-Cartier, Westmount, et Nelligan, dont les titulaires, presque tous membres du cabinet, démissionneront au lendemain de l'adoption de la Loi 178 sur l'affichage public, en décembre dernier. Le parti y perdit du même coup le bon tiers de ses 15,000 membres anglophones.

Fait exception la circonscription de Jacques-Cartier dont le député, Joan Dougherty, demeure toujours en lice, aux dernières nouvelles. Quant à Robert-Baldwin, on est à peu près certain que son titulaire, le ministre Pierre MacDonald, annoncera sous peu son désistement. Le ministre Herbert Marx avait choisi, de son côté, de demeurer au cabinet, lors de la débandade ministérielle, mais on sait déjà qu'il ne sera pas en lice lui non plus dans d'Arcy-McGee. Cependant, les causes immédiates du chamailage électoral dans Nelligan, le comté de l'ex-ministre démissionnaire de l'Environnement, Clifford Lincoln, commencent à transparaître sur le fond de scène des tensions linguistiques qui causent tant de soucis au premier ministre, M. Bourassa.

demain de la démission de M. Lincoln, s'était exprimé l'intention de l'actuel maire de Saint-Geneviève, Jacques Cardinal, militant libéral de longue date, de briguer l'investiture. « J'y ai songé, effectivement, et je serais peut-être entré dans la course si la permanence m'avait appuyé. Des militants et des électeurs m'avaient approché. Mais disons que la conjoncture actuelle n'est pas propice. Et j'ai aussi des engagements vis-à-vis mon entreprise de distribution de dépliant publicitaires. On verra dans trois ou quatre ans », a déclaré hier au DEVOIR M. Cardinal, ex-sergent-détective à la retraite de la police de la CUM. Mais tandis que M. Cardinal songeait à une candidature, la permanence n'avait pas fait encore fait connaître la décision du premier ministre de réserver cette circonscription à un seul candidat anglophone. C'est ainsi qu'apprenant que M. Cardinal pourrait se trouver en lice, l'actuel président de l'association, M. Jean-Pierre Gravel, que séduisait aussi à bon droit l'idée d'un fauteuil à l'Assemblée nationale, prit pour acquis qu'une assemblée d'investiture trancherait entre lui et le maire de Saint-Geneviève. C'est alors que la permanence rangea Nelligan parmi les cinq comtés anglophones montréalais «réservés» par M. Bourassa, bien que le remaniement de la carte électorale, l'année dernière, en fait maintenant une circonscription à majorité francophone. Dès lors, les ambitions de M. Cardinal et Gravel étaient compromises. Le premier se résigna de bonne grâce, mais le deuxième s'insurgea, lorsqu'il apprit que M. Bou-

rasa, non seulement interdisait la tenue d'une assemblée d'investiture, mais jetait son dévolu sur un candidat de compromis, anglophone certes, mais aussi québécois de Pierrefonds que faire se peut, M. David Allnutt, dont les titres de noblesse partisans, faut-il dire, sont moins évidents que ceux des deux autres, qui militent là-bas depuis des lunes. Et alors, fit savoir M. Gravel, quant à choisir un candidat anglophone, celui-ci ne sera pas l'anglophone parachuté de M. Bourassa, mais «notre anglophone à nous», c'est-à-dire M. Russ Williams, naguère directeur exécutif d'Alliance-Québec, aujourd'hui président de la Fondation canadienne des droits de l'homme. C'est un militant de Beaconsfield, la petite municipalité qui, jusqu'au remaniement de la circonscription, l'année dernière, exerçait son ascendant sur tout le comté. Or, Beaconsfield étant désormais rattachée à Jacques-Cartier, le fief de Joan Dougherty, voilà que le centre de gravité politique de Nelligan se trouve maintenant déplacé vers le nord du comté, davantage francophone, dont les deux châteaux-forts sont Pierrefonds et Sainte-Geneviève, d'où provenait au scrutin de décembre 1985 le gros des suffrages péquistes. Du premier vient M. Allnutt, du deuxième M. Cardinal.

Ainsi, Jean-Pierre Gravel et Russ Williams, de même que la majorité de l'exécutif de Nelligan, sont-ils aujourd'hui réduits dans un retranchement qui évoque Astérix et ses Gaulois. Mme Dougherty, toute libérale qu'elle soit, contrôle déjà son propre territoire de Jacques-Cartier. Que les libéraux de Beaconsfield, M. Gravel et Williams en tête, veuillent bien lui donner un coup de pouce, elle ne le refuserait pas, certes, malgré une majorité confortable de 80% des voix en 1985. Mais précisément, ce n'est pas Jacques-Cartier que ceux-ci convoitent, c'est Nelligan, obstinément,

bien qu'ils en aient été expulsés par les caprices du remaniement de la carte électorale. Les Gaulois et les Romains d'Astérix, hélas, ont chacun la vilaine manie d'aller se promener en forêt aux heures les moins propices, de sorte que c'est tout l'ombrageux West-Island qui subit le contre-coup des ambitions mal calculées de M. Gravel et de l'intervention, sans doute linguistiquement justifiée, mais électoralement délicate, de l'Astérix-en-chef Robert Bourassa. Celui-ci fut peut-être inspiré d'ailleurs par cette ravissante collection, dévoreur impénitent qu'il est de bandes dessinées, et dont il possède, d'Astérix en tous cas, de nombreux exemplaires dédiés. Mais disons que ces lectures datent surtout d'avant 1976, à l'époque de son adolescence politique.

Guy Bertrand confirme sa candidature à Québec

Parizeau fier de l'équipe et de la relève péquiste

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE PRÉSIDENT du Parti québécois se dit extrêmement fier de l'équipe et de la remarquable relève qui se manifeste en vue des prochaines élections provinciales.

M. Jacques Parizeau a fait ce commentaire à l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle Me Guy Bertrand, un avocat bien connu de la capitale, a confirmé sa candidature dans le comté de Louis-Hébert (essentiellement Sainte-Foy). Le chef péquiste est fier de ce que M. Bertrand ait accueilli favorablement sa requête pour qu'il fasse son «devoir» envers la société québécoise.

M. Parizeau a ainsi confirmé qu'il a lui-même recruté M. Bertrand, reconnu pour ses positions nationalistes et ses vues souverainistes depuis plus de 20 ans. De telles décisions ne sont pas si fréquentes, note le chef péquiste; quand on fait une carrière brillante, la tendance est de la poursuivre. C'est d'autant plus rare, un saut en politique, que peu persistent dans les mêmes idées et le même idéal politique. Ce qui est éminemment le cas de M. Bertrand, se réjouit M. Parizeau.

Pour la circonstance, le candidat vedette était entouré de sa femme, de ses quatre grands enfants, d'organisateur et de sympathisants, dont M. Guy Pelletier (qui fut de la première heure du MSA avec René Lévesque, Claude Morin, ancien député et ministre, qui aidera M. Bertrand à «battre les rouges», Mme Martine Hébert, candidate dans Jean-Talon, et autres.

M. Bertrand se fait fort de ramener dans le giron péquiste l'ancien

comté de MM. Jean Lesage et Claude Castonguay, représenté depuis 1982 par Me Réjean Doyon. Un sondage interne accorderait une légère avance au péquiste.

Depuis hier, l'avocat a rompu ses liens avec l'important bureau d'avocats dont il était l'un des associés. Pour éviter tout conflit d'intérêt et quelque difficulté que ce soit, il pratiquera désormais de façon autonome. En 1970, M. Bertrand a été candidat dans Dorchester (maintenant Beauce-Nord); en 1985, il fut l'un des cinq candidats à mordre la poussière contre M. Pierre Marc Johnson, dans la course à la succession de M. René Lévesque. M. Bertrand veut reprendre le flambeau pour donner à ses enfants «un vrai pays, pas un pays tout croche». Tout comme M. Parizeau, dont il loue l'immense crédibilité et le courage, il veut «parler d'un Québec souverain avant, pendant et après les élections». Ça va brasser, lance-t-il, au grand plaisir de ses partisans assemblés au Château Bonne Entente.

M. Bertrand insiste sur quatre points: un chef et une équipe qui se donnent un programme pour le pays du Québec; l'urgence d'agir pour protéger le Québec, le peuple le plus fragile au monde; l'amour de ce peuple; et le respect des règles démocratiques choisies par le PQ. C'est le système et les structures confédératives qu'il attaquera en campagne, pas les personnes, dans le respect des opinions contraires aux siennes.

A ce jour, le PQ a tenu 45 conventions pour le choix des candidats. Plusieurs seront en lice pour la première fois, dont MM. Laurent Denis, dans Saint-Hyacinthe, David Cliche, dans Vimont, le préfet de comté de Mégantic-Compton, et autres. Les autres conventions auront lieu en août, selon les décisions du premier

ministre quant à la date des élections.

L'investiture de M. Bertrand aura lieu le 20 août dans Louis-Hébert, comté très réceptif à son discours et auquel il entend donner le discours qu'il veut entendre, selon les termes de son communiqué d'hier. Il se propose notamment de démythifier LA question nationale, de la rendre accessible à tous, dans un langage simple et clair, de façon que chaque Québécois puisse en parler aussi ai-

sément que d'un match Canadien-Nordiques.

Rappels par ailleurs que le PQ est toujours à la recherche d'autres candidats, dont trois anciens néo-démocrates: Rémi Trudel, François Beaulne, Carol Guay. On parle aussi de MM. André Pelletier et Guy Bouthillier. Parmi la douzaine d'anciens ministres qui reviennent, il y a notamment M. Robert Dean, et on s'attend que M. Bernard Landry en fasse autant à brève échéance.



Jacques Parizeau discute avec Guy Bertrand, son nouveau candidat dans Louis Hébert et Lise, l'épouse de celui-ci.

PHOTO CP

EN URSS

La levée d'obstacles à l'émigration fait craindre l'arrivée massive de Soviétiques en Amérique

Paul Cauchon

LA LEVÉE, par le gouvernement d'URSS, des restrictions qui empêchent les citoyens soviétiques d'émigrer en Amérique pourrait créer une situation explosive aux États-Unis: le consulat américain à Moscou, qui a reçu 13,000 demandes de visas en 1988, prévoit en recevoir 100,000 en 1989 et 250,000 l'année prochaine!

Des diplomates occidentaux à Moscou ont pris connaissance d'un projet de loi qui leverait plusieurs restrictions imposées actuellement aux citoyens soviétiques qui désirent

émigrer. Le consul américain à Moscou a déclaré la semaine dernière au quotidien *The New York Times* qu'il se préparait fébrilement à augmenter son personnel en poste à Moscou. Les entrevues avec des citoyens désirant émigrer vont passer de 2400 cet été à 6000 cet automne.

Auparavant, les Soviétiques qui désiraient émigrer devaient obtenir une invitation d'un membre de la famille proche pour partir. Toujours selon le quotidien new-yorkais la nouvelle loi, qui accorderait le droit de partir pour d'autres raisons, aurait été approuvée par le gouvernement et devrait bientôt être présentée au Soviet suprême.

Au Canada, les organismes con-

cernés sont très discrets sur la question mais à l'ambassade soviétique à Ottawa tout comme au ministère des Affaires Extérieures on admet suivre les événements avec beaucoup d'attention.

«Il y a eu plusieurs changements récents en Europe de l'Est, et ces changements peuvent avoir un impact sur le travail de nos missions à l'étranger», déclare Robert Peck, porte-parole du ministère canadien des Affaires Extérieures. Mais il faut se rappeler qu'aucune loi de ce genre n'a encore été officiellement présentée en URSS.

Actuellement, un Soviétique qui émigre aux États-Unis le fait pour des raisons familiales, ou pour fuir la persécution politique ou religieuse. Les États-Unis les accueillent très facilement, ce qui permet au gouvernement américain de continuer sa croisade en faveur des droits de l'homme. La perspective de voir des Soviétiques demander à s'installer aux États-Unis pour raisons d'affaire, par exemple, commence à an-

goïser les responsables américains, qui craignent d'être enterrés sous les demandes.

Au Canada la situation serait différente. «Nous n'avons pas la même politique envers l'URSS», ajoute Robert Peck. Nous avons un programme de réunification des familles, qui marche très bien. Un certain nombre de citoyens d'Europe de l'Est peuvent être parrainés par le gouvernement ainsi que par des organisations canadiennes, et les niveaux acceptables d'immigration sont prévus et annoncés chaque automne par le gouvernement canadien. En général les ressortissants des pays de l'Est qui veulent venir chez nous sont des gens qui ne sont plus dans leur pays d'origine et qui ne veulent plus y retourner, pour qui les critères de refuge sont allégés.

Le Canada avait reçu 226 citoyens d'origine soviétique en 1987, dont 125 réfugiés. En 1988 on en recevait 605, dont 344 réfugiés. Une augmentation graduelle, mais le nombre total demeure minime. «Pour le moment nous ne prévoyons pas les mêmes problèmes qu'aux États-Unis si une telle loi était adoptée, mais il est certain que nous allons suivre attentivement tous les développements», conclut M. Peck.

Aux États-Unis le projet de loi permettrait aussi de faciliter les demandes d'immigration des juifs soviétiques. Actuellement, la plupart des juifs qui quittent l'URSS demandent un visa pour Israël, mais 95% d'entre eux finissent par se rendre en Amérique.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

EUROPE	
Paris, aller et retour.....	398\$
Paris, aller simple.....	225\$
Londres.....	319\$
Bruelles.....	399\$
Montréal-Nice, directe.....	499\$
Toulouse-Nantes, directe.....	479\$

AIR FRANCE - KLM - SABENA - NATIONAIR
AIR CANADA - AIR AUTO - WARDAIR

SERVICE EUROPÉEN DE
TOURISME AUTOMOBILE
ACHAT-RACHAT
Location - vente - et transport
d'automobile en Europe.
Permis International. Location
appartement Côte d'Azur,
BILLET-TRAIN EURAILPASS

Air Auto - Air France avec 2 billets
d'avion, 3 semaines (base 2 personnes)
Citroën 2CV 549\$ • Citroën AX 11 RE 597\$ • Citroën BX 19 D PS 719\$ • BX 16 TRS automatique (BRU) 871\$ • BX 19 RD station wagon 871\$ • Renault 5 SL Spring 619\$ • Renault 19 GTC 1019\$ • Renault 21 1259\$ • Nissan Micra automatique 735\$ • CX 25 RD 917\$ • CX 25 RD familiale 8 sièges 1405\$ • CX 25 Combi D 9 sièges 2085\$ • Camping car, 150 modèles. Choix de 32 modèles automatiques. Livraison gratuite à l'aéroport (BRU). Spéciaux pour Paris.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Avis-bonnes-volées pour croisières - Eurailpass pour chemins de fer européens. Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes.

SPECIAL-AUTO
TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel (métro Peel), suite 721
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, MERCREDI 19 JUILLET

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE
CIEL MF
PRÉSENTE A 22:00

- concerti brandebourgeois nos. 4-5 (J.S. Bach)
- concerto pour clavecin et piano en mi bémol (C.P.E. Bach)

DEMAIN SOIR, 22:00

- symphonie no. 101 "L'horloge" (Haydn)
- sinfonias di concerti grossi nos. 4-5-6 (A. Scarlatti)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

EN BREF...

Alerte au... joué à St-Jean

LE DEVOIR Fausse alerte à la bombe hier après-midi dans un bâtiment de la base militaire de Saint-Jean: «C'était un jouet», a précisé un porte-parole de la police militaire, «un jouet jaune qui ressemblait à un assemblage de bâtons, avec un cadran». Toute la base fut évacuée lorsque fut signalée au milieu de l'après-midi un appel à la bombe, dont on ignore la provenance, et la police fait enquête pour coffrer le farceur. L'objet fut découvert dans une boîte après plusieurs heures de recherches, et ce n'est que vers 18 h que l'alerte fut levée. Entre-temps, les employés civils avaient déjà terminé leur journée de travail.

Les répartiteurs d'ambulances défient le Conseil sur les services essentiels

LES HUIT répartiteurs de services ambulanciers de Joliette, Saint-Jean-de-Matha, Sorel, l'Assomption et Repentigny ont refusé hier de retourner au travail, malgré l'ordonnance émise la veille par le Conseil sur les services essentiels. Les répartiteurs sont en grève illégale depuis vendredi soir. Ils ont débrayé pour protester contre le congédiement d'un collègue dont le seul défaut, à leur avis, est de s'être trop intéressée à la mise sur pied d'un syndicat. Le Conseil, pour sa part, a estimé que les répartiteurs d'ambulances dispensent un service public et que leur absence porte préjudice au public. Il reste à voir si le procureur général intentera des poursuites contre les répartiteurs qui font fi d'une ordonnance ayant force de loi. Les répartiteurs s'affilieront prochainement avec le Regroupement des employés et techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) qui les représente déjà. Un porte-parole du RETAQ (CSN), M. Yves Imbeau, a résumé hier son opinion sur le Conseil sur les services essentiels: «Nous ne voyons pas ce que le Conseil vient faire là-dedans (dans le conflit). Nous ne rentrons pas au travail». Les 60 ambulanciers de la région appuient d'ailleurs les répartiteurs en travaillant en jean et en refusant de remplir, à leur arrivée à l'hôpital, le formulaire de renseignement qui tient lieu de reçu et que le propriétaire d'ambulances doit présenter au gouvernement s'il veut se faire rembourser. Reste maintenant à voir si la CSN laissera huit personnes «sécher» pendant de longues semaines ou si elle tentera d'entrer en contact avec l'employeur.

Les malades appuient les infirmières mais...

LE COMITÉ provincial des malades demande à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) d'évaluer leurs moyens de pression afin de «minimiser l'impact auprès des malades et d'éviter à tout prix la grève dans le secteur de la santé». Le Comité de bénéficiaires dit cependant comprendre les demandes de la FIIQ et préconise une amélioration de la situation des infirmières dans les hôpitaux. «Le gouvernement devrait prioritairement tendre une oreille attentive et accepter de renégocier» afin de mettre un terme, le plus rapidement possible, à ce conflit.

Route entre la Saguenay et la Baie James

QUÉBEC (PC) — Les gouvernements d'Ottawa et de Québec entreprendront la construction d'un axe routier de 216 kilomètres entre Chibougamau et Némiscau pour relier la Baie James à la région Saguenay-Lac-Saint-Jean au coût de \$57,8 millions, dont \$32,8 millions payés par Québec. L'annonce en a été faite hier par les ministres canadien et québécois des Transports, MM. Benoît Bouchard et Marc-Yvan Côté. La construction de ce tronçon serait cependant conditionnelle au respect des impératifs environnementaux. La route projetée suivra sur une bonne partie de son parcours le chemin utilisé par Hydro-Québec pour l'érection d'une ligne à haute tension et rejoindra l'actuelle route 10 vers Chibougamau. Elle sera en gravier et d'une largeur de 10 mètres. Le projet de la «route du nord» placera la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans un corridor lui permettant d'accéder directement au vaste développement du territoire de la Baie James, a dit M. Bouchard en ajoutant qu'il permettra également de rompre l'isolement de la communauté cri.

Gravement blessé par un garçonnet

TORONTO (PC) — Un homme de 55 ans se trouvait dans un état stable à l'hôpital, hier soir, après avoir été poignardé dans le dos par l'enfant de 11 ans de sa conjointe. Il a subi une rupture de la rate et du foie. Aucune accusation ne sera portée contre le garçonnet, car la Loi des jeunes contrevenants interdit d'inculper toute personne de moins de 12 ans. Un détective a raconté que l'enfant a été éveillé, aux petites heures du matin, par les éclats de voix d'une dispute entre sa mère et son conjoint. Il s'est levé et a vu que sa mère saignait au-dessus de l'oeil. Il s'est alors dirigé vers la cuisine, où il s'est emparé d'un couteau portant une lame de 23 centimètres et il a poignardé l'homme. «Je crois que cet enfant ne pouvait tout simplement pas souffrir de voir sa mère battue», a commenté le policier.

Guerre à la pollution à Mexico

MEXICO (AFP) — Pour réduire de 20% l'extrême pollution de l'air de Mexico, la municipalité a décidé de réduire autoritairement de 20% la circulation automobile dans la ville à partir de novembre, a annoncé lundi le responsable local de l'environnement, Ramon Ojeda Mestre. Pour y parvenir, 500,000 des 2,500,000 véhicules de Mexico seront quotidiennement exclus du trafic du lundi au vendredi. Des vignettes de cinq couleurs différentes distingueront les véhicules autorisés à circuler des autres. En cas d'infraction la police arrêtera les véhicules interdits de circulation. La campagne débutera en hiver, époque à laquelle le phénomène d'inversion thermique accroît les dangers de la pollution pour la santé des quelque 20 millions d'habitants de Mexico.

Rapport de médiation du sénateur Paul David

Québec se croit équitable envers les médecins diplômés hors-Québec

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec se croit équitable envers les médecins diplômés hors-Québec, en dépit

À la Croix-Rouge La situation s'améliore

Paul Cauchon

LA SITUATION des réserves de sang au Québec demeure toujours fragile, malgré les appels répétés de la Croix-Rouge depuis la semaine dernière.

Le décret d'urgence demeure en vigueur jusqu'à vendredi. Hier l'inventaire des banques de sang s'élevait à 68 % des ressources normales (la semaine dernière il était à zéro). Au lieu de disposer de 2,055 unités de sang pour approvisionner les 79 hôpitaux du Québec sous sa juridiction, la banque de sang dispose de 1,406 unités.

La population a répondu de façon empressée à l'appel d'urgence lancé mercredi dernier, mais la banque de sang de Montréal éprouve encore des difficultés à renflouer ses réserves, particulièrement pour les groupes 0 négatif (les réserves sont à 37 %) et B négatif (les réserves sont à 30 %).

La Croix-Rouge tiendra aujourd'hui une journée portes ouvertes à son centre permanent, 3131 Sherbrooke est à Montréal. Le public pourra visiter les laboratoires et rencontrer les spécialistes.

La Croix-Rouge tient également des collectes de dons au Centre commercial Carrefour Laval toute la semaine, ainsi que dans des endroits de villégiature. Ainsi, on se déplace aujourd'hui à St-Alphonse de Rodriguez (à la Salle des Loisirs) et au Camping Rouville de Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

L'AVENIR DE VIA RAIL

Les dirigeants d'Amtrak sympathisent avec les réclamations de Montréal

Isabelle Paré

LES REPRÉSENTANTS de Amtrak, de passage hier à Montréal pour la réouverture du *Montrealer*, ont rappelé l'importance du train de passagers, appuyant ainsi les revendications de la ville de Montréal concernant l'avenir de Via Rail.

Ouvrant le bal, le consul général des États-Unis, M. Andrew Antipas, a souligné qu'à l'heure où l'on se préparait à couper les services de Via au Canada, le reprise de service du *Montrealer* était plus qu'une bonne nouvelle.

Plusieurs représentants de la compagnie Amtrak, du consulat américain et de la presse américaine étaient reçus à l'hôtel de ville après leur arrivée à bord du *Montrealer*, entré en gare hier matin, après deux ans et demi d'interruption de service.

M. Denis Sullivan, vice-président exécutif à Amtrak, s'est dit heureux de pouvoir annoncer la remise en marche du *Montrealer*, un service de base du réseau de Amtrak. « J'ai l'intention de promouvoir vigoureusement ce service aux États-Unis, en espérant que vous ferez de même auprès des Canadiens », a-t-il dit.

Le service sur le corridor Montréal-Washington, avait été suspendu le 6 avril 1987 en raison des bris sur une partie de la voie ferrée au Vermont, appartenant à des intérêts privés.

« Des subventions gouvernementales de \$ 5 millions et de \$ 1 million de l'État du Vermont ont permis de réaliser ce grand pas en avant pour le service aux passagers et le service de fret », a dit M. Sullivan.

De son côté, le vice-président exécutif de la Ville, Robert Perreault a dit espérer que ce que font les Américains allait inspirer le gouvernement canadien, ajoutant que Montréal présentait toutes les conditions à la mise en place d'une « ligne ferroviaire exemplaire ».

« Non seulement faut-il maintenir le corridor Québec-Windsor, mais il faut le développer », dit M. Perreault, ajoutant que les cinq maires de ce corridor ferroviaire feront valoir leurs propres solutions au ministre Bouchard après la remise du rapport « Revue 89 » sur l'avenir de Via Rail.

Par ailleurs, M. Clifford Black, directeur des communications à Amtrak, a dit qu'en 1979, la compagnie Amtrak était dans le même cul-de-sac que Via Rail, alors que le Congrès réduisait de 20 % le montant de ses subventions. Malgré un lobby anti-Amtrak très important, le gouvernement américain a consenti à investir près de \$ 150 millions par année pour permettre le renouvellement des équipements du transport

du rapport de médiation du sénateur Paul David.

Dans un long communiqué de presse, faisant état à la fois de ce rapport et de ses propres commentaires, la ministre de la Santé et des Services sociaux constate, avec le médiateur : « toutes les précautions nécessaires ont été prises pour éviter toute forme d'injustice, d'iniquité ou de discrimination », lors du processus de sélection des 100 candidats admis à un programme d'accueil dans un centre hospitalier universitaire, à raison de 25 par année pour 1989, 1990, 1991 et 1992.

Mme Thérèse Lavoie-Roux est toutefois en désaccord avec le médiateur sur un autre point. Selon le sénateur, il y aurait iniquité de système à l'endroit de 41 personnes qui n'ont pas obtenu de postes de résidence dans un premier temps et qui, par la suite, ont décidé de ne pas poser leur candidature en vue d'obtenir l'un des 10 autres postes disponibles selon de nouvelles modalités, établies en octobre dernier.

Dans un système où le gouvernement n'accorde pas automatiquement de postes de résidence en médecine à tous les candidats admissi-

bles, il n'y a pas d'iniquité dans la décision gouvernementale de novembre dernier, estime la ministre; elle permettait à 71 % des médecins diplômés hors-Québec (100 sur 141) d'entreprendre une résidence en médecine entre 1989 et 1992.

M. David fut désigné médiateur en avril dernier, au terme d'un jeûne de 15 jours entrepris par 16 médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis, qui n'avaient pas obtenu de postes de résident en médecine au Québec. C'est une opération délicate, rappelle le communiqué, qui doit répondre aux aspirations légitimes des médecins diplômés hors-Québec et aux impératifs d'une politique de planification de l'effectif médical.

Le texte rappelle la politique gouvernementale, « généreuse », en dépit de laquelle 141 médecins admissibles étaient en attente d'un poste de résidence en médecine, en novembre dernier. Parmi les 41 éligibles par la suite mais non sélectionnés, 16 entreprirent une grève de la faim qui dura 15 jours.

Outre son désaccord quant à l'iniquité du système, la ministre accepte les autres conclusions du sénateur David et recommandera au

gouvernement :

■ d'accepter le principe de combler chacun des 100 postes réservés aux médecins diplômés hors-Québec, en les offrant d'abord aux personnes déjà sélectionnées, ensuite aux 41 autres;

■ d'accepter le principe de réserver, si nécessaire, à compter de 1993, des postes pour les personnes qui ne seraient pas encore sélectionnées et qui seraient domiciliées au Québec;

■ de prendre, en collaboration avec Ottawa, les moyens nécessaires pour faire respecter par tous les intéressés une politique de divulgation de leur statut de médecin et de signature d'un document reconnaissant qu'ils sont au fait des possibilités très restreintes d'exercer la médecine au Québec. De même, le gouvernement s'assurera que tous respectent, après obtention de leur permis d'exercice de la médecine, l'engagement d'exercer dans une région désignée.

Ce rapport de M. David devait être disponible, hier, à la direction des communications du ministère. Mais le service de diffusion ne semblait pas savoir de quoi il s'agissait exactement.



Le célèbre cardiologue Paul David a remis son rapport de médiation à Thérèse Lavoie-Roux.

Le Musée des civilisations refuse obstinément de percevoir la taxe de Hull

Clément Trudel

LE MUSÉE canadien des civilisations, qui a ouvert ses portes il y a moins de trois semaines à Hull, refuse de percevoir des droits d'entrée (ou une taxe dite d'amusement) au nom de la ville de Hull.

Le maire Michel Légère vient d'écrire au ministre québécois de la Justice, M. Gil Rémillard, affirmant que c'est « l'impasse totale » à ce sujet depuis que les responsables du musée lui ont signifié, quelques jours avant l'inauguration (fin juin), que le prix d'entrée serait de \$ 4 par adulte, contrairement à une publicité qui avait déjà laissé entendre que le ticket serait de \$ 4.50 - dont une part de \$ 0.40 (ou 10 % du prix d'entrée), présume-t-on à l'hôtel de ville de Hull, aurait été versée à la ville.

Au bureau du ministre Rémillard, à Québec, l'attachée de presse Anne Lebel confie : « nous avons reçu la lettre et nous étudions le dossier ».

Le directeur général de la ville, M. Jean-Aimé Desjardins, affirmait au nom du maire Légère, hier, que sa ville comptait sur le contentieux du ministère québécois de la Justice pour trouver une solution. Si rien ne bouge, « c'est environ \$ 400,000 » que la ville risque de perdre en un an - si l'on se fie aux études voulant qu'il

y aura de 800,000 à un million de visiteurs durant la première année d'activités du très moderne musée sis sur l'emplacement qu'occupait autrefois la compagnie Eddy. « Quant aux autres immeubles fédéraux dans les limites de la ville de Hull, aucun problème ne surgit », précise M. Desjardins, les taxes étant versées suivant une évaluation sur laquelle s'entendent les deux parties ».

« Le Musée canadien des civilisations fonde son refus sur des avis juridiques qui ne nous ont pas été communiqués », écrit au ministre le maire Légère, en date du 6 juillet. Le musée persiste dans son refus, ajoute-t-il, depuis l'appui qu'il a reçu du gouvernement fédéral et de la Corporation des musées nationaux du Canada.

La prétention d'Ottawa, selon le maire Légère est « qu'aucune institution fédérale n'a l'obligation de percevoir et de remettre des taxes d'amusement à une municipalité ». Ce qui viendrait à l'encontre des articles 2 et 6 de la Loi (1977) concernant les droits sur les divertissements. Le maire de Hull va même jusqu'à affirmer que le Musée « opère carrément dans l'illegalité ».

Hull s'en remet donc à Québec pour faire respecter sa loi et « la faire respecter par tout exploitant d'un lieu de divertissement. Fût-elle une corporation de la Couronne fédérale ».

Pas question de modifier la rémunération des médecins

La Lévesque
de la Presse Canadienne

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux n'a pas l'intention de modifier le décret qui limite à 70 % la rémunération des médecins qui travaillent dans les centres universitaires, n'en déplaise à la Fédération des omnipraticiens.

Toutefois, un groupe de travail se penchera dès cet automne sur « l'ensemble des implications » du décret sur la rémunération des médecins, indiquait hier une attachée politique au MSSS, Mme Marie-Josée Gué-

rette. Le décret avait été adopté par le gouvernement péquiste en 1982 dans le but, justement, de corriger une pénurie de médecins en régions éloignées. Il statuait qu'à l'avenir, les nouveaux médecins qui choisiraient de pratiquer dans les centres universitaires de Montréal, Québec et Sherbrooke ne recevraient que 70 % de leur rémunération pendant trois ans.

Le décret a eu du succès, attirant des médecins en régions éloignées et périphériques. Mais le problème inverse s'est posé : les urgences des grands hôpitaux urbains se sont dépeuplées, causant occasionnellement une pénurie. Cette semaine, c'est le cas de l'hôpital Saint-Luc à Montréal; la semaine dernière, ce fut Maisonneuve-Rosemont.

Maisonneuve-Rosemont a résolu son problème en signant une entente avec un hôpital de banlieue, qui lui

fournit des médecins. En échange, l'hôpital montréalais facilite les transferts de malades nécessitant des soins spécialisés.

À Saint-Luc, la situation s'est compliquée cette semaine, la direction fermant carrément l'urgence pendant deux jours. Cinq médecins ont déjà démissionné; les autres souffriraient d'épuisement. Pour tenter d'alléger les tensions, le ministère a soumis à l'hôpital une liste de médecins disponibles provenant de régions avoisinantes. Mais le fond du problème reste.

Le ministère de la Santé n'a pas l'intention de modifier le décret, malgré les demandes maintes fois répétées par la Fédération des médecins omnipraticiens, par les directeurs d'hôpitaux et autres représentants des médecins. La question des répercussions du décret sur la rémunération des médecins sera étudiée dans son ensemble par le groupe de travail, cet automne.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole

Ruhengeri/Rwanda
(Projet APA)

Adam, Authier, Boyer, Shea & Associés, en collaboration avec Pluritec Ltée/VFP de Trois-Rivières, agit comme société d'exécution du projet APA pour le compte de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Le but du projet est le développement de pratiques améliorées de production agricole basé sur l'exploitation équilibrée et optimale des ressources du milieu. Ceci doit contribuer à l'accroissement continu de la production et de la productivité agricole des exploitations agricoles familiales (EFA) dans quatre communes de la préfecture de Ruhengeri.

Pour ce faire, le projet doit produire quatre types d'extrants:

- De la recherche et essais en milieu paysan.
- De la vulgarisation agricole.
- Des activités complémentaires (foresterie, élevage, etc...)
- La gestion de projet.

Dans le cadre du projet, nous devons, au cours des prochains mois, remplacer plusieurs experts dont les contrats se terminent. Pour ce faire, nous sollicitons des candidatures pour les postes suivants:

Conseiller au directeur:

- Début de l'emploi: 1er décembre 1989
- Fonctions: Conseiller le directeur dans la planification et la programmation des activités, la coordination scientifique et technique, le contrôle et le suivi.
- Qualifications: Agronome, bien au fait de l'agriculture tropicale et de la gestion de projet, possédant plus de 15 ans d'expérience, dont au moins 6 dans des pays en voie de développement et afférentes aux fonctions.

Conseiller en recherche-essais:

- Début de l'emploi: 1er janvier 1990
- Fonctions: Conseiller le chef du volet dans les enquêtes sur le milieu, le développement de techniques améliorées dans le cadre d'essais avec les paysans, ainsi que la préparation de thèmes à diffuser.
- Qualifications: Agronome, bien au fait de l'agriculture tropicale, possédant plus de 10 ans d'expérience, dont au moins 4 dans des pays en voie de développement et afférentes au projet.

Conseiller en vulgarisation:

- Début de l'emploi: 15 octobre 1989
- Fonctions: Conseiller le chef de volet dans les enquêtes sur le milieu, l'organisation, la planification et le suivi de la vulgarisation, ainsi que les relations du projet avec le milieu.
- Qualifications: Agronome, bien au fait de la vulgarisation agricole et son organisation, possédant plus de 10 ans d'expérience, dont au moins 4 ans dans des pays en voie de développement et afférentes au projet.

Administrateur:

- Début de l'emploi: 1er septembre 1989
- Fonctions: Représentant sur le terrain de la Société d'Exécution quant à l'imputabilité financière, il fournira des services requis pour la gestion administrative et financière du projet sur le terrain et l'acquisition de biens, matériels et équipements.
- Qualifications: Posséder un diplôme universitaire en sciences comptables, être membre d'un ordre professionnel correspondant. Le candidat devra avoir 5 ans d'expérience et plus dont de préférence quelques années dans des pays en voie de développement et dans des tâches afférentes aux fonctions.

Les contrats sont pour des périodes d'environ 2 ans, avec des salaires à la proportion des tâches et des expériences des candidats sans compter les primes habituelles de service à l'étranger pour ce type d'emploi.

Les experts intéressés à faire parvenir leur candidature devront les adresser de la façon suivante:

Yvan Shea
ADAM, AUTHIER, BOYER, SHEA & ASSOCIÉS
7305 Marie-Victorin, Bureau 400
Brossard, Québec
Canada, J4W 1A6

GÉRANT RÉGIONAL DES VENTES

Le plus important fabricant de brosses plastiques et métalliques au monde, oeuvrant dans les secteurs municipal, industriel et entretien des aéroports, est à la recherche d'un individu qualifié pour agir à titre de gérant régional des ventes pour le Québec et l'Est du Canada.

Tâche:

Rencontrer les acheteurs des gouvernements et des distributeurs industriels afin d'obtenir des contrats de vente de brosses pour les rues, les routes et les métaux.

Qualifications:

Le candidat idéal doit être bilingue et posséder plusieurs années d'expérience à titre d'acheteur municipal ou industriel. Nous sommes à la recherche d'un individu capable de contribuer à l'expansion de notre marché en obtenant des contrats de nouveaux clients. Le candidat doit être bilingue en mesure d'effectuer des déplacements de plusieurs jours, être autonome et intéressé aux promotions. Ses rapports bilingues se font directement au gérant général.

Employeur:

Sise en Ontario, cette compagnie a récemment effectué d'importants achats de terrain et compte presque tripler sa surface de manufacture. Un nouveau poste de gérant des ventes internationales et du marketing s'ouvrira d'ici deux ans. Les ventes s'effectuent actuellement au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Prière de répondre en anglais à:

Dossier 1443
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3S6

INSTITUT URBAIN DU CANADA (Toronto)

L'Institut Urbain du Canada (Toronto) est un nouvel organisme à but non lucratif qui a pour mandat de proposer et d'explorer des solutions au défi que pose l'urbanisation, tant au Canada qu'à l'étranger, et de promouvoir un environnement urbain à la fois plus humain, plus harmonieux et plus prospère.

Dans cette perspective, l'Institut facilitera les communications et les échanges entre ceux et celles qui sont impliqué(e)s dans la gestion de grandes régions urbaines. La programmation locale et internationale englobe l'évaluation des besoins, la recherche appliquée, la formation, les échanges et la coordination des services consultatifs.

L'Institut, fondé par la ville de Toronto et la Communauté urbaine de Toronto, regroupe des représentants d'autres administrations et organismes régionaux canadiens, du Gouvernement de l'Ontario et du Gouvernement fédéral, des universités, des centres universitaires, du secteur privé et des organismes communautaires.

Au cours des deux prochains mois, le Conseil d'administration passera en revue les candidatures et nominations pour la présidence. Le ou la candidate choisi(e) aura le mandat d'établir et de développer un institut d'envergure internationale dans le domaine de la consultation et de la gestion des régions urbaines.

Le ou la candidate devra avoir une bonne connaissance des problèmes de gestion urbaine à l'échelle canadienne et internationale. De plus, en raison de sa vaste expérience en matière d'environnement urbain et de développement économique, politique ou social, le ou la candidate devra jouir d'une réputation bien établie, tant dans le milieu universitaire que professionnel, ayant une solide vision de l'avenir et la capacité de s'assurer l'appui des organismes des secteurs public et privé.

Si vous désirez recevoir un dossier d'information concernant ce poste ou obtenir de plus amples renseignements, prière d'écrire à l'adresse suivante:

Mary Ellen Lewis
2nd Floor West
City Hall
Toronto, Ontario
Canada
M5H 2N2
ou téléphoner au (416) 392-0082

ACTES SUD



ÉDITER,
C'EST DÉCOUVRIR!
Pour souligner
le 10^e anniversaire des
éditions ACTES SUD,
la quasi-totalité du fonds
littéraire de la maison
animée par Hubert Nyssen
est présentée à la librairie

HERMÈS

1120, av. Laurier ouest
Outremont, Montréal H2V 2L4
(514) 274-3669

LA VIE ECONOMIQUE

AVEC UN C.A. vos affaires tourneront plus rondement

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Bureau 2400,
Montréal, (Québec) H3B 3M9
(514) 875-8085/8086
3090, boul. Le Carrefour, bureau 600
Laval (Québec) H7T 2J7 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Rive-Sud: 7305, boul. Marie-Victorin,
bureau 300, Brossard, J4W 1A6,
Tél.: 671-1960
Granby/Bromont: 35, Dufferin,
Granby, J2G 4W5 — Tél.: 375-4400
La Malbaie, 252, rue Naim, Bureau 210, La Malbaie
(Québec) G5A 1M4
Hull/Ottawa, 55 Metcalfe Street, Suite 1600, Ottawa
(Ontario) K1P 6L5
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 96 pays

COOPERS & LYBRAND LALIBERTÉ LANCTÔT

Comptables agréés
LE WINDSOR
1170, rue Peel, Montréal (Québec) H3B 4T2
(514) 876-1500
550, chemin Chamblay, Longueuil J4H 3L8
(514) 646-9800
2, Place Québec, (Québec) G1R 2B5 — (418) 522-7001
Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés
• Montréal • Repentigny • Laval • Longueuil
• Pointe-aux-Trembles • Îles de la Madeleine
845-9253

HYDE HOUGHTON

Comptables agréés
Montréal — Toronto — Woodstock — London
Associés de Montréal
John W. Armour, C.A. — Michel Bienville, C.A. — Donald W.
Burke, F.C.A. — W. Farrell Hyde, C.A. — Pierre Lussier, C.A. —
Robert Roy, C.A. — James A. Sherriff, C.A. — Ronald Singer, F.C.A.
— Colin T. West, C.A.
4150, rue Ste-Catherine ouest, Suite 600,
Montréal H3Z 2Y5 — 931-0841
International — Moore Stephens, bureaux à travers le monde.

LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN, PINSKY

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dublin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250, rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 —
341-4230

PETRIE RAYMOND


1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec)
H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740 — Bilinguisme: 737-40XX
Représentation internationale: Intercontinental Accounting
Association

THIBAUT MARCHAND PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155, boul. René-Lévesque ouest, bureau 2100
Montréal (Québec), H3B 2J9 — (514) 879-3300
Membre de la Klynveld Peat Marwick Goerdeler ayant plus de
650 bureaux à travers le monde.

680, rue Sherbrooke ouest
7^e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-2556

Ordre
des comptables agréés
du Québec



Brasseries

tes pour Molson sur les marchés où les deux brasseries étaient déjà à égalité.
« Molson est arrivée la première sur le marché et a fait beaucoup de publicité, dit-il. Elle a pu faire de la publicité, également, durant les éliminatoires de hockey, soit durant une des meilleures périodes de l'an-

née pour ce type de publicité. »
Alors que Labatt et Molson concentrent leurs efforts sur les bières « dry », Conners et quelque 25 autres micro-brasseries canadiennes continuent de fabriquer des produits spécialisés.

« Notre problème, c'est de répondre à la demande, affirme M. Coles, qui estime que sa compagnie connaît une croissance de 50 % par année. Il

y a de très nombreux Canadiens qui sont prêts à adopter le produit du petit comarçant. »

Les pubs et brasseries qui servent de la bière fabriquée sur place sont également de plus en plus nombreux au pays, tout comme au Québec, plus particulièrement à Montréal.

Au Rotterdam de Toronto, un des quelque 25 établissements qui brassent leurs propres bières au Canada, on compte parfois jusqu'à 1.000 clients le vendredi soir qui peuvent choisir entre la bière maison et quelque 300 autres marques de bière différentes.

« Notre établissement est le plus populaire, de dire le gérant, Jason Nykor. Des concurrents viennent souvent chez nous pour goûter notre bière et la comparer aux leurs. »

Entre-temps, la lutte pour une part plus large du marché ne fait que grandir. Les nouveaux territoires étant inexistantes, les brasseries ont même recouru à la présentation de nouvelles bières ultra-légères, dont le contenu en alcool n'est que de 1,5 %.

« Ces bières commencent à être populaires en Europe, surtout qu'on peut les vendre dans les marchés publics. Le consommateur étant conscient qu'il lui fallait diminuer sa consommation d'alcool, il choisit des boissons de moins en moins fortes. »

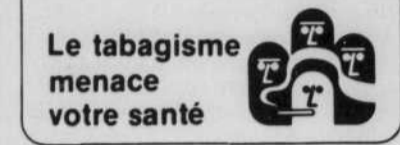


Dans le superbe décor des **ÉCURIES YOUVILLE** témoin de 200 ans d'histoire

Grillades et fruits de mer gibbys

298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

Le tabagisme menace votre santé



AVIS PUBLICS

Prenez avis que la compagnie SOCIÉTÉ DE GESTION ET DE PLACEMENTS SOGEPAJ INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

GAMACHE, GODIN & DOYLE
Procureurs de la compagnie
2620-0626 QUÉBEC INC., compagnie constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Ville Mont-Royal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

2620-0626 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 153986 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de juin 1989, sous le numéro 4171831.

LOI SUR LA FAILLITE AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: TOP CREATION DESIGN METROPOLITAIN INC., dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 381 Notre-Dame Ouest, dans la ville et le district de Montréal, province de Québec, H2Y 1V2.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 6ème jour de juillet 1989, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27ème jour de juillet 1989, à 11 h 00 h, au bureau du syndic, à la Place du Canada, bureau 1180, Montréal (Québec).

RÉJEAN J. BOUDREAU, C.A. SYNDIC

LE GROUPE FULLER JENKS INC. GESTIONNAIRES ET SYNDICS DE FAILLITE

1180, Place du Canada, 1180 étage de la Gare-Terrasse, Montréal (Québec) H2Y 1V2

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ (1989) INC., SOVIQ PASTENERS (1989) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de juin 1989, sous le numéro 4186671.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mai 1989 de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ATTACHES SOVIQ

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 19 juillet 1989

Coup d'oeil boursier	Indice de la Bourse de Montréal 1945.71 - 4.05
Indice TSE-300 3853.35 - 1.39	Indice Dow-Jones 2544.76 - 8.73
Dollar canadien (Cents US) 83.98 - .02	Or (Toronto, US\$) 371 + 1
Taux d'escompte 12.30%	Inflation 5.4%

VIE DES ENTREPRISES

Alcan fait du surplage

REFLET d'un resserrement du marché de l'aluminium, le bénéfice net d'Alcan Aluminium fait du surplage pour le second trimestre de l'exercice financier qui prenait fin le 30 juin. Le profit net a été de \$ 244 millions US, ou \$ 1.05 l'action, cette année par rapport à \$ 243 millions US, 99 cents l'action, pour la période correspondante de l'an dernier. Ces résultats prennent en compte un gain de \$ 36 millions US provenant d'un échange de déductions en euros contre des actions détenues par Alcan dans une société japonaise apparentée, Nippon Light Metal Company. Les résultats combinés des six premiers mois de l'année montrent néanmoins une croissance puisqu'ils sont passés de \$ 418 millions US pour le premier semestre de l'an dernier à \$ 513 millions US cette année. Quant aux ventes, elles ont atteint \$ 4.559 milliards US au cours des six premiers mois de cette année en regard de \$ 4.148 milliards US pour la période équivalente de l'année dernière. Par voie de communiqué, le nouveau président et chef de la direction d'Alcan, David Morton, juge « satisfaisants » les résultats du deuxième trimestre puisqu'ils correspondent aux attentes de l'entreprise compte tenu du ralentissement constaté sur les marchés mondiaux.

Chute du bénéfice de Noranda

AU COURS du premier semestre, Noranda a dégagé un bénéfice de \$ 283 millions, ou \$ 1.45 l'action, comparativement à \$ 314 millions, ou \$ 1.64 l'action, pour la même période de 1988. Le deuxième trimestre de 1989 a été marqué par un bénéfice de \$ 125 millions, par rapport à \$ 186 millions pour le même trimestre de 1988, dont \$ 36 millions provenaient toutefois d'un gain extraordinaire. Pour le premier semestre de 1989, les bénéfices de Minéraux Noranda ont été bien supérieurs à ceux du même semestre de 1988. Les bénéfices de Forêt Noranda et de Fabrication Noranda ont été analogues à ceux des six premiers mois de 1988. Les résultats du groupe des ressources énergétiques de Noranda ont connu une légère amélioration. En revanche, la hausse du dollar canadien ont réduit le bénéfice de quelque \$ 40 millions et celle des taux d'intérêts, de quelque \$ 15 millions. Au cours du deuxième trimestre de 1989, Noranda a acquis 3.78 millions d'actions supplémentaires de Falconbridge, portant à 18.84 millions le nombre total d'actions détenues de cette compagnie, soit 28.4 % de son capital-actions. Le coût total des actions acquises s'élève à \$ 459 millions.

IBM hausse son bénéfice

INTERNATIONAL Business Machines a annoncé une hausse de 39 % de son bénéfice net au deuxième trimestre 1989 par rapport à celui de la même période de l'an dernier. Le bénéfice net enregistré par le premier constructeur informatique mondial d'avril à juin 1989 a ainsi atteint \$ 1.3 milliard US (\$ 2.31 par action) contre \$ 964 millions (\$ 1.63) un an plus tôt. Le chiffre d'affaires pour les trois mois sous revue a atteint \$ 15.2 milliards US, en hausse de 9 % par rapport au deuxième trimestre 1988. IBM réalise un peu plus de la moitié de son chiffre d'affaires hors des États-Unis. Pour les six premiers mois de l'année, IBM a vu son chiffre d'affaires augmenter de 7.6 %, à \$ 27.9 milliards US contre \$ 26 milliards au premier semestre 1988. Son bénéfice net a augmenté de 3.5 %, à \$ 2.29 milliards (\$ 3.92 par action) contre \$ 2.21 milliards (\$ 3.20). Pour l'ensemble de 1988, IBM a enregistré un bénéfice net de \$ 5.8 milliards, pour un chiffre d'affaires de \$ 59.6 milliards.

REPÈRES ÉCONOMIQUES

Washington révisé ses prévisions

LE GOUVERNEMENT Bush a révisé en nette baisse de ses projections de croissance économique pour cette année à 2.7 % contre 3.5 % en février. L'Administration a en revanche revu en hausse ses prévisions d'inflation avec un rythme d'augmentation de l'indice des prix de détail de 4.9 % comparé à 3.6 % en février. Elle a également relevé ses projections sur les taux d'intérêt à court terme (sur les bons du Trésor à trois mois) pour les porter à 8 % en moyenne en 1989 et à 6.7 % en 1990 contre respectivement 7.4 % et 5.5 % projetés en février. Le secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady, jugeant l'économie « saine », a prédit en commentant les dernières hypothèses économiques de la Maison-Blanche, « la poursuite de la croissance mais à un rythme plus lent ». De son côté M. Michael Boskin, chef des conseillers économiques du président George Bush, a tenu à souligner que le gouvernement s'attendait à une modération de l'inflation au second semestre, à un peu plus de 4 % en rythme annuel.

La CEE et l'URSS discutent économie

LA CEE et l'URSS ouvrent aujourd'hui des négociations qui devraient aboutir à un accord de commerce et de coopération économique valable pour dix ans, le premier du genre. Un porte-parole de la Commission européenne, chargée de mener les négociations côté CEE, n'a pas pu avancer de date quand à la conclusion possible de l'accord. L'accord entre la Communauté européenne et l'URSS devrait inclure, pour la première fois entre les Douze et un pays d'Europe de l'Est, un volet sur la coopération en matière de recherche et de sécurité nucléaire.

MONDE DE LA FINANCE

Citicorp: hausse de 10 % du bénéfice net

CITICORP a enregistré au deuxième trimestre 1989 un bénéfice net de \$ 395 millions US (\$ 1.11 par action), en hausse de 10 % sur les \$ 359 millions US (\$ 1.03 US par action) de la même période de 1988. L'ensemble des revenus a augmenté de 7 %, à \$ 3.3 milliards US, et le total des actifs de 5 %, à \$ 215.4 milliards. Pour les six premiers mois de l'année, Citicorp a enregistré \$ 6.8 milliards US de revenus (+ 10 %) et \$ 924 millions US de bénéfice net (\$ 2.63 US par action), en hausse de 29 % sur les \$ 717 millions (\$ 2.04 US) de la même période de 1988. Elle note toutefois que le chiffre de 1989 comprend \$ 77 millions de bénéfice exceptionnel provenant de la vente d'immeubles à Tokyo.

Les États-Unis renouent avec un déficit commercial dépassant les \$ 10 milliards

Pascal Reynard
de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — Le déficit commercial américain a progressé de 23 % en mai pour dépasser la barre des \$ 10 milliards à la suite d'une nette poussée des importations et, surtout, d'un repli des exportations préoccupant pour l'avenir de la croissance américaine.

Le déficit, en atteignant \$ 10.2 milliards, a grimpé à son plus haut niveau depuis décembre dernier (\$ 10.8 milliards) alors qu'il était tombé en avril à \$ 8.3 milliards, meilleure performance depuis plus de quatre ans, a indiqué hier le département du Commerce.

Malgré cette forte rechute, la balance commerciale américaine reste en amélioration depuis le début de l'année avec un déséquilibre limité à \$ 111.1 milliards en rythme annuel de janvier à mai, contre \$ 119.8 milliards pour l'ensemble de 1988. Mais cette réduction d'environ 7 % est largement inférieure à celle de l'an dernier quand le déficit avait chuté de plus de 22 %, grâce notamment au recul du dollar.

Le mauvais chiffre de mai s'explique en partie par un regain de l'appétit des Américains pour les produits étrangers: les importations ont fait un bond de 4 % pour s'élever au montant record de \$ 40.7 milliards.

Plus grave toutefois, les exportations, en baisse de 1 % à \$ 30.5 mds, ont marqué le pas après avoir régulièrement progressé ces derniers mois. Ce tassement est jugé préoccupant par les experts car les ventes à l'étranger constituent, depuis l'an dernier, le véritable moteur de la croissance américaine.

Si le ralentissement des exportations se poursuivait, cette évolution renforcerait sérieusement les risques de l'arrivée d'une récession au lieu de « l'atterrissage en douceur » de la croissance généralement prévu, soulignent les analystes.

Les avis des experts divergent beaucoup sur les résultats à venir sur le front du commerce extérieur, même si tous écartent un répétition de l'excellente performance de l'an dernier.

Le chiffre d'avril avait été exceptionnellement bon alors que celui de mai n'est pas « un hasard » et « annonce ce qui va se passer » dans les prochains mois où le déficit va recommencer à augmenter progressivement, estimait M. Michael Evans, directeur d'une firme de prévisions de Washington.

D'autres analystes tablent au contraire sur la poursuite d'une légère amélioration. « La tendance devrait rester orientée vers une réduction du déficit » en raison notamment du ralentissement de la croissance qui joue en faveur d'une diminution des importations, expliquait ainsi M. Robert Dederick, chef économiste de la banque Northern Trust de Chicago.

Reflétant la position de nombreux experts, M. Dederick soulignait néanmoins que les progrès pourraient être limités par la remontée du dollar constatée ces derniers mois. « Les marchés étrangers sont là et progressent. La question est de savoir si, vu la fermeté du dollar, nous serons capables de maintenir nos parts de marchés », expliquait-il.

La hausse du dollar a tendance à freiner les exportations américaines en rendant les produits « Made in USA » plus chers. Mais aussi à gonfler les importations en réduisant le

coût des produits étrangers pour les consommateurs américains.

De son côté, le gouvernement reste optimiste et prévoit « une poursuite de l'amélioration du déficit commercial », a affirmé hier le secrétaire au Trésor Nicholas Brady.

Le secrétaire au Commerce Robert Mosbacher a pour sa part reconnu que le chiffre de mai était décevant, mais a souligné qu'il restait « encouragé par la vigueur persistante des exportations ». « Les exportations, en légère baisse en mai, ont continué à dépasser le niveau record de \$ 30 milliards pour le troisième mois consécutif », a-t-il noté.

Petro-Canada sabre dans ses effectifs et épure ses actifs

Jean Chartier

PETRO-CANADA s'apprête à sabrer dans ses effectifs en raison de ses mauvais résultats financiers. Toutes les compagnies pétrolières de l'ouest canadien procèdent d'ailleurs à des mises à pied en ce moment, selon la directrice des relations publiques de Petro-Canada à Montréal, Mme Hélène Poirier Tomlinson.

Le nombre de postes supprimés n'est pas encore arrêté, affirme-t-elle, mais il y en aura en amont de la production pétrolière et aussi en aval, dans le réseau de distribution. Les coupures n'ont pas été encore arrêtées géographiquement, dit-elle.

Mardi, le quotidien *The Financial Post* parlait de l'élimination de 800 postes sur les 7373 postes dénombrés à la fin de 1988. Depuis trois ans, la pétrolière a déjà procédé à 2000 mises à pied.

Depuis 1985, la part de marché de Petro-Canada a aussi glissé de 26 % à 19 %, dans tout le Canada. Le bénéfice net a régressé de manière importante, de \$ 146 à \$ 94 millions pour les deux derniers exercices, de 1987 à 1988, ce qui représente une chute de 45 %.

Mme Tomlinson précise que la division de l'Est compte quelque 1000 employés. Il y a trois bureaux principaux à Montréal, le premier pour la firme Joseph Élie, le second pour les terminaux et le troisième pour la raffinerie de Montréal-Est. En tout, on relève quelque 900 employés au Québec.

Les résultats de Petro-Canada ne sont pas jugés satisfaisants et la compagnie va conséquemment offrir une

retraite anticipée aux gens de plus de 55 ans. Il s'agit d'un programme de départs volontaires. Il est question d'une paie de séparation de quatre mois plus une semaine par année de services. Il n'est pas question de nous débarrasser de notre main-d'oeuvre, a déclaré la directrice des relations publiques.

Le gouvernement conservateur envisage la privatisation de Petro-Canada mais des résultats financiers probants sont nécessaires avant de procéder à une émission publique d'actions. Mme Tomlinson ne toutefois qu'il y ait eu de nouvelles discussions à propos de la privatisation de Petro-Canada récemment.

Voici deux semaines, la direction de Petro-Can a aussi annoncé de Calgary son intention de vendre des participations dans des projets conjoints d'exploration. Là où les participations minoritaires, généralement de 12 %, ont donné peu de résultats, on mettra en vente ces actifs afin de resserrer l'usage des ressources financières de la compagnie.

Néanmoins, Petro-Canada a l'intention de négocier l'achat de stations d'essence de la compagnie Texaco dans différentes régions. Son nombre d'entreprises s'adonne à ce jeu présentement. Si la part de marché de Petro-Can s'est rétrécie depuis quatre ans, c'est en raison du resserrement du marché et de la lutte des indépendants. Ce n'est pas en raison d'un retrait de Petro-Canada.

Deux raffineries ont été fermées à Montréal et il n'est pas question d'en fermer d'autres. Il reste encore deux raffineries de Petro-Canada pour couvrir tout ce vaste continent et la société de la Couronne conservera une participation minoritaire dans la raffinerie d'Ultramar à Saint-Romuald.

Steinberg

Québec tente de rassurer les employés

Michel Van de Walle
de la presse Canadienne

LE SYNDICAT représentant les travailleurs de Steinberg a fait part hier de ses craintes pour l'avenir de l'entreprise au chef de cabinet du premier ministre Bourassa, M. Mario Bertrand, dans l'éventualité où le groupe québécois Socanav et la Caisse de dépôt et placement réalisent leur projet d'acquisition de Steinberg.

Le président des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, Michel Brunet, cherche à obtenir des engagements fermes de la part des éventuels acquéreurs à propos du maintien des magasins corporatifs d'alimentation et de certaines filiales, comme les magasins « M », les anciens Miracle Mart.

Selon le porte-parole du premier ministre, Ronald Poupard, M. Bertrand a fait valoir devant les représentants syndicaux les avantages d'une acquisition par Socanav-La Caisse, en particulier le maintien de la propriété québécoise du parc immobilier de Steinberg ainsi que les

engagements de Socanav à développer le secteur de l'alimentation.

Sensibilisé aux appréhensions syndicales, M. Bertrand a communiqué par la suite avec le président de Socanav, Michel Gaucher, afin de tenter d'obtenir de sa part des engagements plus fermes que ceux pris à ce jour et qui pourraient prendre davantage aux demandes syndicales. M. Bertrand doit à nouveau rencontrer les dirigeants syndicaux aujourd'hui.

Lors d'une rencontre de presse vendredi dernier, le président de Socanav, Michel Gaucher, disait vouloir faire de Steinberg une multinationale de l'alimentation. À propos du maintien des magasins corporatifs, M. Gaucher n'avait pas pris d'engagement formel. Il avait indiqué que le franchisage se ferait dans le cadre des conventions collectives en vigueur. Il soulignait aussi que le franchisage était un mode d'opération qui n'était pas synonyme de démantèlement et de pertes d'emplois. Il déclarait par ailleurs ne pas savoir encore ce qu'il fera des magasins « M », les anciens Miracle Mart.

Si les TUAC ont rencontré le chef

de cabinet du premier ministre, Mario Bertrand, c'est que ce dernier avait assisté l'an dernier aux négociations entre les TUAC et l'actuelle direction de Steinberg, négociations qui avaient permis d'éviter la vente de l'entreprise en échange de concessions syndicales. À l'époque, la direction de Steinberg s'était engagée verbalement, dans le cadre de son programme de relance, à ne pas franchiser au moins une cinquantaine de ses magasins d'alimentation.

La réunion d'hier entre M. Bertrand et les TUAC survient au lendemain de rencontres qui se sont tenues entre des représentants syndicaux et deux sociétés également intéressées par Steinberg. Il s'agit dans un cas d'Oxdon, qui a déposé une offre formelle d'achat de Steinberg mais que le conseil d'administration a mise sur la glace la semaine dernière, en attendant que Socanav-La Caisse confirme leur intention de déposer une offre d'achat formelle. Cette intention doit se manifester au plus tard vendredi, selon l'entente conclue entre Socanav-La Caisse et les principaux actionnaires

de Steinberg. Quant au second groupe rencontré par les TUAC, selon les informations obtenues, il s'agirait d'une société belge dans le secteur de l'alimentation, qui n'a pas de base au Canada mais qui aurait manifesté de l'intérêt à investir ici.

À propos d'Oxdon, les informations qui circulent veulent que dans l'éventualité où elle acquerrait finalement l'empire Steinberg, elle pourrait revendre le réseau des magasins d'alimentation à la société ontarienne Loblaw's. Le président des TUAC, Michel Brunet, faisait remarquer la semaine dernière que Loblaw's opère ses magasins sur une base corporative, ce qui plait davantage au syndicat puisque les salaires et conditions de travail sont supérieures par rapport à ce qui prévaut dans des magasins franchisés.

En fait, ce que chercherait le syndicat, c'est d'obtenir des garanties écrites des autres prétendants à l'effet qu'ils maintiendraient les magasins corporatifs ainsi que certaines filiales. Ils feront le point sur les progrès de leurs démarches aujourd'hui à M. Bertrand.

L'industrie brassicole — 3

Les grands brasseurs se livrent à la guerre des marques à grand renfort de marketing

Rob Carrick
de la Presse Canadienne

LES CLIENTS de la Brasserie Conners affirment que les produits des deux géants canadiens de l'industrie brassicole, Molson et Labatt, sont « de la bière pour ivrognes ».

« Vous la rafraîchissez, la versez dans un verre et la goûtez. Ça ressemble à une boisson gazeuse », affirme Alan Coles, président de Conners, une brasserie indépendante de Toronto qui fabrique cinq types de bière non pasteurisées et libres de tout produit de conservation. Je dois admettre que les publicitaires de ces brasseries réussissent magnifiquement à faire croire que les bières de ces compagnies sont différentes.

Molson, qui a récemment obtenu la permission d'Ottawa de fusionner avec Carling O'Keefe, ainsi que son principal concurrent, Labatt, produisent environ 120 marques de bière. Selon une firme spécialisée en recherche de marché, un peu moins de \$ 100 millions ont été dépensés, en 1988, pour faire la publicité de ces bières auprès de Canadiens qui en consomment de moins en moins. C'est en analysant la part du mar-

ché de chaque marque que l'on peut vérifier l'efficacité de cette publicité. Les chiffres varient d'un mois à l'autre, mais Labatt possède actuellement 42 % du marché, contre environ 52 % pour Molson.

Chaque brasserie est prête à se battre féroce pour conserver ou améliorer sa part de marché, chaque point de pourcentage représentant en effet environ \$ 9 millions en profits, soutient Martin Kaufman, analyste de l'industrie brassicole pour la firme Nesbitt Thomson Deacon de Montréal.

Cet été, la concurrence est encore plus vive que d'habitude entre les brasseries, Labatt et Molson tentant de refiler leurs nouvelles bières dites « dry » (brassin ultra-sec) aux consommateurs. Ce produit, qui est très populaire au Japon, ne fait que commencer à percer, en Amérique du Nord. La bière « dry » est présentée comme une toute nouvelle sorte de bière: elle est brassée plus longtemps pour atténuer l'après-goût qui marque tant la bière canadienne.

« Pour nous, la bière « dry » nous permet de créer une toute nouvelle catégorie de bières. Je ne pourrais jamais dire toute l'importance que cette bière représente », affirme Gerry Frappier, directeur de la pla-

nification pour les Brasseries Molson. « La dernière fois que l'industrie a innové dans ce domaine, ce fut avec la création des bières légères, au début des années 70. »

Doug Armstrong, directeur du développement des marchés chez Labatt, abonde dans le même sens: « Le marché de la bière est resté paralysé durant cinq ou six ans et tout ce qui peut le stimuler est très important pour nous. »

MM. Armstrong et Frappier révèlent que leurs compagnies ont pêché leur recette de la bière « dry » aux États-Unis et au Japon. Après avoir décidé de produire ces bières, toutefois, les compagnies en cause ont adopté des programmes différents de commercialisation.

Molson, pour différencier sa Molson Special Dry du reste de ses produits, a décidé d'un contenu en alcool de 5.5 %, plutôt que 5 % dans ses autres produits. Le prix est également plus élevé de 10 % de ses autres produits, sur le marché ontarien. La Labatt Dry, par ailleurs, possède un contenu d'alcool régulier de 5 % et est vendu au prix régulier.

« Nous désirions éviter un prix de détail plus élevé, de dire M. Armstrong. Nous croyons également qu'il n'est pas seulement utile d'enseigner

la modération aux amateurs de bière, il est indispensable de faire preuve du sens des responsabilités en évitant les bières trop fortes. »

« C'est peut-être vrai, de répliquer M. Frappier, mais la Labatt Dry n'est pas véritablement une bière « dry ». On présente cette bière comme en étant une ne laissant aucun arrière-goût. Or, ils ont fait l'erreur de ne pas présenter une véritable nouvelle bière, une bière vraiment différente. Nous croyons, pour notre part, présenter ce produit. »

Molson a mis sa bière « dry » en marché en mars, battant Labatt de plusieurs semaines, mais ne l'a encore distribuée qu'au Québec et en Ontario. On prévoit la commercialiser bientôt en Alberta et en Colombie-Britannique.

« Ils nous ont battus en Ontario, mais nous avons pris les devants au niveau national, ajoute M. Armstrong. Je ne crois pas qu'il fût aussi important d'être le premier sur le marché. Il était plus important de présenter un meilleur produit. »

Neil Wickman, analyste de Canarin Investment, de Toronto, croit pour sa part que l'avance prise par Molson sur Labatt s'est traduite par des ventes deux ou trois fois plus fortes.

Voir page 4 : Brasseries

Une injonction abusive

Il est devenu impératif d'adopter une loi sur l'avortement

LA DÉCISION rendue mardi à Val d'Or par le juge Jacques Viens a été reçue, comme il fallait s'y attendre, par des réactions aussi passionnées que contradictoires. Un mouvement d'indignation a secoué les gens sympathiques au sort de Chantal Daigle et inquiets de ce recul virtuel de la liberté des femmes. Et une explosion de joyeuse satisfaction a jailli chez ceux et celles qui tiennent le foetus pour un être humain, dès sa conception. Malheureusement, cette injonction n'aura rien résolu des problèmes difficiles qui se posent en matière d'avortement.

En imposant une grossesse sous peine de sanction pénale, et sans possibilité de défense pour la femme, le tribunal a commis à son tour un acte de contrainte abusive. Or, c'est précisément la raison principale qui a amené la Cour suprême du Canada à invalider à cet égard le code criminel dans l'affaire Morgentaler. De plus, alors que le plus haut tribunal du pays, cette fois dans l'affaire Borowski, avait jugé plus sage de ne point se prononcer sur les « droits du foetus » (en l'absence de loi et de litige), la Cour supérieure du Québec a commis l'erreur de faire le contraire.

Venant après d'autres décisions contradictoires rendues ces derniers temps par diverses cours à travers le Canada, l'ordonnance de Val d'Or n'aura fait que jeter plus de confusion encore. Sans établir la moindre certitude juridique, elle ajoute au discrédit que la saga de l'avortement jette sur le pouvoir judiciaire. La seule nouveauté tient au fait qu'on prétend maintenant affirmer aussi les droits des hommes sur les femmes. Il n'y manque même pas cette note de violence et d'assujettissement qui répugne tellement dans une société de liberté et d'égalité.

Certes, il est vrai que la maternité et le fardeau naturel qu'elle impose à la femme ne sont pas injustes en soi. Mais le juge Viens a fait une mauvaise application de cette évidence. Il y a toute la différence du monde entre une naissance voulue ou acceptée, si pénible soit-elle parfois, et un accouchement forcé, imposé par la justice, et qui se déroule dans un climat de procès et d'antagonisme. On n'a pas le droit de réduire ainsi une femme au statut de couveuse ou d'éprouvette.

Il suffit de voir les procédures qui se sont déroulées ces derniers temps ici et là au pays pour constater que ces « procès » sont la négation même du respect des gens, de leur vie privée, de leur liberté quant à leur engagement familial. Va-

l-on en arriver bientôt au mariage forcé et à l'interdiction du divorce, tout cela au nom de l'enfant à naître — dont on sait bien qu'il ne sera finalement à la charge ni du père « naturel » ni des zélotes qui assaillent les cliniques d'avortement ? Car, il y a un abîme entre l'aide qu'on doit offrir aux femmes enceintes et cette dictature que d'aucuns prétendent leur imposer.

Or, soit par le biais de lois médicales comme aux États-Unis, soit par le truchement de tribunaux comme au Canada, trop de gens qui se disent pour la vie sont en train de trouver mille et un moyens d'imposer leurs vues aux autres, en attendant de donner la chasse aux socières de l'avortement. Point n'est besoin d'être favorable à l'interruption de grossesse ou d'y voir un « droit », pour redouter pareille conception de la vie familiale et sociale.

Au reste, si les enfants à naître étaient aussi sacrés qu'on le prétend, il y a longtemps que les conditions faites aux femmes auraient changé, à la maison autant qu'au travail. Or, on est encore aux antipodes d'une politique familiale, qui distribuerait les logements suivant le nombre d'enfants, par exemple, ou qui indexerait les allocations sociales d'après le salaire des députés ou des...magistrats ! On n'a jamais tant coupé dans les budgets sociaux que depuis toutes ces déclarations donnant la priorité aux femmes et à la famille.

Bref, l'avortement, cet expédient séculaire, va rester parmi nous pendant encore longtemps. Il ne s'agit plus de savoir qui a tort ou raison, mais d'aménager les droits et libertés des uns et des autres de manière à préserver la paix sociale, la liberté des femmes en matière de naissance, et l'ordre public dans les hôpitaux, les palais de justice et les rues. Or, tout cela est en péril faute de législation. Il est impératif qu'Ottawa prenne enfin ses responsabilités.

Entre-temps, les militantes de l'avortement devraient abandonner leur tactique désastreuse d'empêcher la recherche d'un compromis politique et l'adoption d'une loi. (Ce n'est pas avec des avortements pratiqués après la 20e semaine de grossesse qu'on va faire avancer la cause de la liberté des femmes.) Le public n'a pas tort de trouver que tout ne saurait être permis. Sans loi, le problème n'ira qu'en pourrissant davantage.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La CEE vue de Washington

L'Europe des Douze n'est plus le monstre commercial à abattre

DANS l'avalanche de résolutions et de documents publiés à l'occasion du Sommet des Sept, à Paris, on aura retenu la mise sur pied d'un fonds d'urgence pour la Pologne et la Hongrie. Certains commentateurs ont même parlé de plan Marshall pour quelques pays de l'Est. L'accord réalisé à Paris mérite d'être signalé, car il a fallu lever un certain nombre d'obstacles majeurs, à commencer par la méfiance réaffirmée de Madame Thatcher envers le processus engagé à Budapest et à Varsovie.

Cet intérêt des dirigeants des pays industrialisés envers certaines démocraties populaires semble avoir camouflé une dimension importante de cette décision, du moins de ce côté-ci de l'Atlantique. Personne ne s'est étonné de voir les Sept confier à la Commission de Bruxelles — l'organe administratif de la CEE — le mandat d'organiser ces secours et d'obtenir la collaboration des autres pays européens et occidentaux qui voudraient s'y associer. Et pourtant, il s'agit là d'un précédent très significatif à un double titre au moment où se rapproche l'échéance de 1992.

L'octroi de ce mandat officiel et international à la Commission de Bruxelles, actuellement présidée par M. Jacques Delors, contraste singulièrement avec les préventions qui avaient entouré la participation de l'Europe communautaire à ces Sommets annuels. Durant la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, la Commission était tout juste tolérée. On lui avait concédé un strapontin, question de ne pas trop enrager les autres pays de la CEE qui n'étaient pas conviés à ces assises très restrictives. Le Président Mitterrand n'a dressé aucune objection lorsque ses invités à l'Arche de la Défense ont esquisé le mandat dont doivent maintenant s'acquitter M. Delors et ses collaborateurs bruxellois.

Mais ce n'est pas là l'aspect le plus significatif de cette décision. C'est du côté de Washington qu'il faut regarder pour apprécier ce qui n'est pas

simple changement de ton dans les relations entre les États-Unis et l'Europe des Douze.

Il y a à peine sept mois, début janvier, on évoquait avec appréhension le déclenchement d'une véritable guerre commerciale entre les États-Unis et la CEE. L'échec relatif de la session du GATT à Montréal avait jeté les bases d'un affrontement dont les conséquences auraient pu enrayer tout le commerce international. Mais dimanche, à Paris, le Président des États-Unis, M. George Bush, s'est rapidement rallié au consensus. Hier symbole d'un protectionisme agricole à honnir, la Commission de Bruxelles reçoit maintenant mandat de contribuer directement à effacer les signes et les conséquences de la division de l'Europe.

Cette reconnaissance par Washington du rôle de l'un des organes fondamentaux de la CEE semble s'inscrire dans la politique européenne du nouveau Président des États-Unis dont on voyait encore mal les contours. Les discours de M. Bush, le printemps dernier, n'avaient pas la vertu de la clarté. Ses récentes prises de position en Pologne et en Hongrie laissent deviner quelque chose de plus original, de plus attirant également.

Au moment où les États-Unis prennent acte des changements fondamentaux intervenus en Europe, on s'inquiète de la sclérose canadienne en la matière. Exception faite des signes de concivence en prévision de 1992, on ne voit rien venir d'Ottawa qui puisse donner une nouvelle impulsion au « lien contractuel » négocié avec la Communauté européenne, au milieu des années 70. À l'égard de l'URSS de la perestroïka, on doit chercher encore davantage pour imaginer une appréhension globale et cohérente de la part de la diplomatie canadienne. À quelques mois de la visite officielle à Moscou du premier ministre du Canada, il y a de quoi désespérer.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Le fameux décret « punitif »

Le moment est-il venu de lever la règle du 70 % ?

APRÈS sept ans d'expérience, le moment serait-il venu de réviser la règle du 70 % qui limite les revenus des médecins du Québec pendant leurs trois premières années de pratique ?

La profession médicale serait aux anges. Elle n'a jamais accepté ce décret qualifié de « punitif ». L'Association des médecins omnipraticiens de Montréal (AMOM), une des composantes de la fédération syndicale des omnipraticiens, a même entrepris une campagne pour faire lever cette mesure qui, fait-on valoir, entraînerait des distorsions dans le choix du lieu d'exercice. Exemple : les jeunes médecins désertent les salles d'urgence de Montréal et optent pour la pratique privée. Mais où s'arrêtent les effets « naturellement » pervers du décret et où commence l'action concertée des médecins utilisant la démission collective pour faire avancer leur cause ? Bien malin qui tracerait la frontière.

Depuis 1982, par décision du conseil des ministres pour les 70 % et par voie d'entente pour le reste, la rémunération des médecins est soumise aux règles suivantes :

— 70 % des tarifs négociés, si le médecin s'installe dans un centre universitaire (Montréal, Québec et Sherbrooke), peu importe son lieu de pratique (cabinet privé ou hôpital) ;

— 115 % des tarifs (120 % pour un spécialiste), s'il accepte d'exercer dans les « territoires dési-

gnés » où il existe une pénurie de médecins, et cela aussi bien en cabinet privé qu'à l'hôpital ;

— partout ailleurs au Québec, 70 % des tarifs en cabinet privé et 100 % à l'hôpital.

L'intention, on l'aura deviné, est de favoriser une répartition plus équitable des médecins dans toutes les régions, et partant une meilleure accessibilité des services.

Voilà pour la règle. Restent les exceptions. Et elles sont si nombreuses que le fameux décret fait figure de fromage de gruyère. (Un bel exemple : le règlement de la crise de l'urgence à Maison-Neuve-Rosemont !)

Après sept ans, l'objectif initial de ce décret a-t-il été atteint ? On convient qu'un équilibre relativement satisfaisant s'est établi chez les omnipraticiens. De là à attribuer ce résultat au seul décret « punitif », il n'y a qu'un pas et qu'on aurait tort de franchir. Quant aux médecins spécialistes, l'échec est flagrant. La rémunération différenciée, même incitative, n'a pas eu les effets escomptés. Il faut tout reprendre à pied d'oeuvre.

Le décret « punitif » a-t-il fait son temps ? Peut-être bien.

Mais il faut se garder de toute illusion : le problème de la présence d'un nombre suffisant de médecins à l'urgence ne sera pas résolu pour autant.

— JEAN FRANCOEUR

LES DROITS DU FOETUS !



DIANE

LETTRES AU DEVOIR

Nos négociations

Lettre à M. Daniel Johnson

JE SUIS membre du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et je déplore la lenteur que vous manifestez eu égard au règlement de mes conditions de travail. Nous sommes en juillet 1989. Ma convention collective est échue depuis décembre 1988. Mon syndicat vous a déposé ses demandes il y a maintenant plus de 12 mois, le 23 juin 1988.

Mon syndicat fut obligé de soumettre au ministre du Travail, le 18 mai, une demande de médiation, après plus de 28 séances de négociation avec vos représentants. Qu'espérez-vous ? Que les fonctionnaires aillent en grève pour qu'on nous reconnaisse des conditions décentes ?

Nous nous y préparons puisque le conseil syndical de négociation, qui s'est réuni à Québec à la fin de juin dernier, a évalué l'état de nos négociations et en a fait le bilan. Hé bien oui, mon syndicat consulte ses membres aux fins d'obtenir un mandat d'effectuer jusqu'à un maximum de cinq jours de grève en appui à nos principales revendications :

— amélioration de la carrière, — introduction des changements technologiques (nous voulons aussi, par nos négociations, protéger la population), — sous-traitance et situation des employés à statut précaire. Et, n'oublions pas, M. Johnson, — l'harmonisation salariale. Parlez-en aux agentes de secrétariat !

Vous ne me laissez d'autre choix que de voter pour la grève, à moins que vous ne commenciez à négocier.

— YVES CARRIER
Charlesbourg, le 14 juillet.

Derniers chrétiens

NOS ÉVÊQUES s'affirment la voix de 18,000,000 de catholiques. Folle exagération ! Étant à peine 15 % à pratiquer, nous ne sommes guère plus de deux millions. En tout état de cause, ils ne parlent pas en mon nom — n'étant point mes maîtres — à penser pour les choses du siècle qui ressortissent à l'État — ni en celui de mon milieu bien indifférent à leurs prétentieux discours.

À l'occasion de la nomination de Mgr Marcel Gervais au siège d'Ottawa, les catholiques, ont dit les journaux, s'y chiffrent par 350,000. Folle exagération ! Nous ne sommes que 75,000 bien comptés puisque rare est qui va à l'église ; autour de moi, beaucoup de 40 ans et plus ne s'y rendent jamais et aucun de moins de 40 n'y met le pied.

La Haute-Église elle-même, au demeurant, a tranché : elle refuse le baptême aux enfants, innocents, des non-messalisants, un peu à raison peut-être, mais certes fort à tort (on ne prend conseil que de soi-même au lieu de s'enquérir du sentiment des fidèles). Pourtant, à leur décès, elle fait des funérailles aux non-praticiens, même pêcheurs publics. Catholique ? L'est vraiment qui, sachant de foi vive que son rachat s'actualise à l'aute, va à la messe comme il courrait au Calvaire, le coeur tout brûlant de compassion, d'exultation et de gratitude.

La rarefaction phénoménale

des fidèles et l'extrême et irréversible recul de l'Église chez nous n'ont rien d'étonnant. Faute de l'emploi des deux moyens propres à multiplier vocations et prêtres, vides sont les séminaires, vides les presbytères, vides les églises, vide l'Église.

Il suffirait d'un saint curé par-ci par-là, calqué sur le modèle du curé d'Ars, « le plus imitable des prêtres » le moins imité, pour que de partout on accourt en masse en son temple et emplisse l'Église. Ce sont les absolutions de la main jamais lassée de l'humble prêtre encore assidu, lui, au banc obscur du confessionnal — prestement délaissé depuis l'abolition du sacrement de pénitence remplacé par le rite protestant de la « réconciliation » — qui font progresser à grands pas le peuple de Dieu sur le chemin altier de la perfection, non les vaines déclarations épiscopales.

La barque de Pierre, qui roule et tangué et fait eau de toutes parts et dont le Pape n'est plus maître à bord du fait de nos clercs mutinés, est en train de sombrer. Hélas ! le voeu de Notre-Seigneur d'une Église devant perdurer jusqu'à la fin des temps a raté — à moins que les temps ne touchent à leur fin. D'ores et déjà, les portes de l'Enfer ont prévalu.

Nous sommes les derniers chrétiens.

— ALBERT BEAUDET
Ottawa, le 11 juillet.

Perceptions

AINSI Montréal est devenu un deuxième Beyrouth ! De tels échos de notre conflit linguistique, parus dans le pourtant prestigieux *New York Times*, me semblent tendancieux, pour ne pas dire plus.

Mais j'arrête de crier au loup lorsque j'essaie d'imaginer les réactions de Libanais, Chinois ou Afghans pénétrant l'univers de l'information internationale pour aller y découvrir nos perceptions bien occidentales de leurs conflits.

Le journaliste parachuté dans n'importe quel « Beyrouth » ne peut malheureusement pas laisser ses préjugés à la chambre d'hôtel. Et parfois, en plus de ne pas connaître la langue du pays, il se paie le luxe de commettre quelques fautes professionnelles.

S'il en résulte une information myope et daltonienne, elle vaudra cependant toujours mieux que la cécité laissée par son absence.

— ÉTIENNE DENIS
Montréal, le 13 juillet.

Question

CHRISTIAN Dornier a fait la manchette dans les médias du monde entier en tuant 15 personnes, dont trois enfants, dans la petite ville de Luxioli en France. Tuerie sans raison logique par un homme qui selon les articles « était suivi par un médecin pour des problèmes nerveux », mais qui n'avait pas, semble-t-il, de passé judiciaire.

D'autres noms de tueurs et assassins connus et étranges me viennent à l'esprit : John Hinckley, celui qui tenta de tuer le président Ronald Reagan ; Mark David Chapman qui a assassiné le chanteur John Lennon ; et Lee Harvey Oswald qui a tué le président John Kennedy.

Ces trois tueurs et Christian Dornier ont tous un point en commun qui est également commun à de nombreux autres auteurs de meurtres ou de massacres de personnes innocentes : ils étaient sous traitements psychiatriques ou avaient reçu de tels traitements avant d'en arriver à com-

mettre des atrocités.

Pourtant ces hommes n'avaient pas tué auparavant. C'est après avoir été traité avec des drogues dangereuses qui ont des effets secondaires qui incluent souvent des états hallucinatoires, des crises de rage ou d'hostilité, qu'ils ont fait « sans raison » ces actes inhumains. On peut poser la question : est-ce que ces drogues chimiques en seraient la cause ?

— MARIE-JOSÉE ROY
Montréal, le 17 juillet.

Ah, ça ira, ça ira...

QUELLE ne fut pas ma surprise de voir au nombre des activités visant à commémorer le bicentenaire de la Révolution française, la reconstitution d'une séance de guillotine dans le Vieux-Montréal !

Bien sûr, la Révolution française est un concentré d'histoire riche en symboles. La Terreur et ses assassinats font partie du « patrimoine » de cette époque et on ne peut en faire abstraction si on veut réfléchir sur le phénomène global de 1789.

Cependant, si l'héritage principal que nous voulons conserver et promouvoir de la Révolution française, est la triade Liberté-Egalité-Fraternité et sa notion corollaire de droit de l'« Homme », pourquoi choisir alors de célébrer ses moments d'horreur ?

C'était un concept (sic) publicitaire, devais-je apprendre par la suite. Ce qui me fit perdre ma surprise : ça prenait bien de tels « concepteurs », dont l'imagination n'a parfois d'égal que le manque de jugement, pour nous faire un coup pareil ! Ah, ça ira, ça ira, les publicitaires...

— ANNE-MARIE CLARET
Montréal, le 15 juillet.

Fermez-la !

VOUS VOULEZ vous faire avorter ? Ne le dites à personne ! Sur-tout pas à votre ami ! Il pourrait aller pleurer dans la toge d'un juge. Et trop de juges ne comprennent rien à certaines nécessités d'avortement et donnent à un père qui a pris soin de décemment des droits sur un enfant dont il se foutera bien quand il sera né. Les mêmes juges ne comprennent sûrement pas non plus que pas une femme n'ira vivre avec un salaud qui la traîne devant les tribunaux ! Et alors qui sera « pris » à élever seule l'indésirable. Pas le père ! Pas le juge ! Vous ! Fermez donc votre boîte !

— BENOÎT PRIEUR
L'Assomption, le 12 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

LE DEVOIR • (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Gorbatchev consacre \$ 16 milliards à l'importation de produits de base

MOSCOU (AFP) — M. Mikhaïl Gorbatchev a réuni hier à Moscou les principaux dirigeants régionaux du Parti communiste soviétique, leur lançant un sévère rappel à l'ordre quant au rôle « d'avant-garde du parti » et annonçant qu'environ \$ 16 milliards allaient être consacrés à l'importation de produits de première nécessité.

« Nous avons trouvé des possibilités pour compléter le marché par des importations de marchandises pour une somme de l'ordre de 10 milliards de roubles » (\$ 16 milliards au taux officiel), a déclaré dans son discours le président soviétique cité par l'agence TASS. Il n'a pas dit sur quelle période serait dépensée cette somme et comment elle serait financée.

Réunissant au siège du Comité central les premiers secrétaires des

organisations du Parti communiste des républiques, des comités régionaux et territoriaux, les membres du bureau politique, les représentants des médias et des publications du parti, les chefs des départements politiques des districts militaires et les employés de haut rang du Comité central, M. Gorbatchev les a appelés à « sortir le parti de son état de siège » pour en faire une organisation dynamique.

Il a également critiqué les syndicats alors que se déroule le plus important mouvement social de l'URSS de la perestroïka avec la grève des mineurs de charbon. « Les syndicats se restructurent encore lentement, ils sont encore loin de remplir leur fonction d'expression et de défense des intérêts des travailleurs, cela contribue à ce que les problèmes ne soient pas résolus », a-t-il dit cité par

l'agence TASS.

Reprenant le thème qu'il développe fréquemment de la perestroïka qui va plus vite dans la société que dans le parti, M. Gorbatchev a estimé qu'il existait « une réelle menace d'affaiblissement du rôle dirigeant du parti dans la perestroïka et par conséquent dans la société ».

« Ce n'est pas une crise du parti mais de ses méthodes et de son style de travail vieilliss », a estimé le chef du Kremlin.

« C'est dans l'économie que sont les racines de la tension croissante dans la société et c'est ici même que le parti doit avant tout trouver l'issue à la situation ainsi créée », a-t-il affirmé.

Pendant les débats du Congrès des députés du peuple (Parlement) en juin, un économiste progressiste, M. Nikolai Chmeliev avait proposé un

endettement auprès des pays occidentaux pour importer massivement des biens de consommation pour un montant de \$ 15 milliards sur deux ou trois ans. Le premier ministre Nikolai Ryjkov avait rejeté cette suggestion, estimant qu'une « dette excessive en devises est lourde de conséquences économiques et politiques ».

M. Gorbatchev a également proposé que le 28e Congrès du Parti communiste prévu pour le début de 1991 se tienne à l'automne de 1990. Il a rejeté les demandes en faveur d'un congrès extraordinaire du parti en faisant valoir les différents rendez-vous politiques importants dans les mois à venir comme le plénum du Comité central sur la question nationale, la deuxième session du Congrès des députés à l'automne, les élections locales au printemps.

Insistant sur l'abandon « de l'ancienne pratique des diktats du parti sur les Soviets (assemblées élues) », M. Gorbatchev a cependant rappelé que les députés communistes « ne sont pas libérés de l'observation de la discipline du parti ».

Il est néanmoins revenu sur une de ses propositions adoptée difficilement à la Conférence fédérale du parti en juin 88, le cumul des fonctions de premier secrétaire de comité du parti et de président de soviets, estimant qu'il fallait examiner chaque cas concret.

Évoquant « les mouvements informels qui ne cessent de grandir et d'intensifier leurs activités », soulignant qu'il « n'est pas rare qu'ils prennent l'initiative en influençant les sentiments des masses », le secrétaire général du Parti communiste a parlé d'une approche différenciée à leur égard.

Il a estimé que dans leur majorité ils soutiennent la perestroïka mais « nous ne pouvons pas accepter les éléments destructeurs de certaines organisations qui défendent des points de vue anti-socialistes ».

Au cours de cette réunion il a été décidé de fournir 500 millions de roubles (\$ 800 millions) sur les cotisations du parti au budget de l'État « pour augmenter les retraites des catégories défavorisées de la population ».

France
Inculcation
de trois
militants
de l'IRA

PARIS (Reuter) — Trois Britanniques ayant reconnu leur appartenance à l'Armée républicaine irlandaise (IRA) ont été inculpés hier à Paris par le juge d'instruction Gilles Rivière et placés sous mandat de dépôt, a-t-on appris de source judiciaire.

Interpellés le 14 juillet en Moselle, dans l'est de la France, les trois Britanniques avaient déclaré hier au substitut du procureur de la république Laurence Le Vert, d'après des sources judiciaires, qu'ils étaient bien membres de l'IRA. « Nous sommes des soldats de l'Armée républicaine irlandaise. Nous ne dirons rien de plus. Nous n'avons rien contre la France », avait affirmé l'un d'eux.

Patrick Murray, 45 ans, considéré par la police britannique comme un membre important de l'organisation clandestine, Donnogh Okane, 29 ans et Pauline Drunns, 22 ans, ont été inculpés d'association de malfaiteurs, infraction à la législation sur les explosifs, contrefaçon de documents volés et infraction en relation avec une entreprise terroriste.

Murray est considéré par les Britanniques comme un équipier de Patrick Magee, emprisonné pour sa participation à l'attentat à l'explosif qui avait tué cinq personnes en 1984 lors d'une réunion du Parti conservateur à Brighton.

Murray, également recherché pour des attentats à la bombe à Londres et une attaque à main armée à Blackpool, est en fuite depuis 1986.



Mme Winnie Mandela et l'avocat Dullah Omar sont arrivés à Cape Town pour rencontrer Nelson Mandela qui fête hier son 71e anniversaire.

Mandela fête son
71e anniversaire
entouré de sa famille

PAARL (AFP) — Le leader nationaliste noir Nelson Mandela a fêté, hier, de manière discrète, ses 71 ans, entouré, pour la première fois depuis son emprisonnement, il y a 27 ans, de la quasi-totalité de sa famille.

« Pour citer ses propres paroles, il ne s'attend pas à être libéré cette année », a déclaré à la presse son épouse, Mme Winnie Mandela, à sa sortie de la prison de Paarl (près du Cap) à l'issue d'une visite de plus de cinq heures.

Quinze personnes, dont 10 enfants, soit la quasi-totalité de sa proche famille, ont passé une partie de la journée avec le chef historique du Congrès national africain (ANC) dans la confortable villa de l'administration pénitentiaire qu'il occupe à la prison de Paarl.

Cet anniversaire se produisait peu après l'entrevue historique que M. Mandela a eue le 7 juillet au Cap avec le président Pieter W. Botha. La rencontre a renforcé dans la classe politique (y compris chez de nombreux opposants) la conviction que la libération de M. Mandela était proche.

Telle ne semble pas, cependant, être l'opinion de l'intéressé et de son épouse. « Il pense que la question de sa remise en liberté vient en fin de liste », a déclaré Winnie Mandela.

La semaine dernière, dans une déclaration concernant son entrevue avec M. Botha, M. Mandela avait déjà déclaré que sa libération n'était « pas d'actualité en ce moment ».

Mme Mandela, qui a trouvé son mari en parfaite santé et de très bonne humeur, a refusé de donner des détails sur la manière dont la famille avait passé la journée, répétant simplement qu'il ne s'était pas agi d'une fête.

« Nous avons vu notre camarade durant quelques heures », a-t-elle dit,

ajoutant que « ce fut une merveilleuse journée pour nous tous, spécialement pour les petits-enfants ». A ce propos, Mme Mandela a expliqué que son mari rencontrerait certains de ses petits-enfants pour la première fois.

C'était aussi la première fois que le chef de l'ANC était autorisé à recevoir tous les membres de sa famille, qui comprend deux branches, M. Mandela ayant été marié deux fois.

En guise de cadeau, Mme Mandela avait apporté une guirlande de fleurs aux couleurs (vert, or et noir) de l'ANC. Pour leur part, plusieurs des enfants portaient des corbeilles de fruits et des friandises.

Bien que la visite ait été exceptionnellement longue (la durée normale d'une visite à un prisonnier est de 45 minutes) et qu'elle se soit déroulée dans le cadre très particulier d'une villa avec piscine, Mme Mandela a souligné avec force qu'aux yeux de la famille, cela ne changeait rien. « Il reste un prisonnier », a-t-elle dit, précisant, en réponse à une question, qu'il n'avait aucun message politique à transmettre au monde extérieur.

Elle a aussi indiqué que son mari avait demandé au gouvernement l'autorisation de recevoir des dirigeants syndicaux, notamment ceux du puissant Syndicat national des mineurs noirs (NUM).

On sait que M. Mandela a également récemment demandé l'autorisation d'organiser, dans le courant du mois, une cérémonie au cours de laquelle lui serait remis un diplôme en droit qu'il a obtenu en mai auprès de l'Université d'Afrique du Sud (Unisa) après des études par correspondance. Les autorités n'ont apparemment pas encore fait connaître leur réponse.

La France s'oppose
à l'interdiction
des essais nucléaires

d'après Reuter et AFP

GENÈVE — La France a réaffirmé hier son indépendance en matière de défense en s'opposant à la fois à l'interdiction des essais nucléaires et à la délimitation de l'espace.

Prenant la parole à la conférence sur le désarmement organisée à Genève sous l'égide de l'ONU, Pierre Morel, ambassadeur de France, a déclaré que son pays ne participerait pas au processus de désarmement nucléaire tant que l'URSS et les États-Unis maintiendraient une avance considérable sur son pays dans ce domaine.

« Nous ne pouvons accepter qu'une interdiction totale (des essais) nous impose une obsolescence programmée de nos moyens, qui remettrait en cause les instruments de notre sécurité », a précisé Morel.

« Les deux grandes puissances sont libres de fixer elles-mêmes leurs propres règles. Quels que soient les accords auxquels elles parviendront, il est clair que l'expérience considérable accumulée par elles depuis 40 ans dans ce domaine les place dans une situation différente de la nôtre. Notre critère est et reste la suffisance nécessaire au maintien de notre sécurité », a-t-il ajouté.

Les 40 pays participant à la conférence de Genève ont surtout fait porter leurs efforts sur les armes chimiques mais ont aussi abordé le problème des essais nucléaires, qui, selon Morel, n'est pas une priorité.

Pour leur part, les États-Unis et l'URSS ont tout près d'un accord sur la limitation des essais et Moscou souhaite à présent obtenir leur inter-

diction pure et simple.

Parlant de la délimitation de l'espace, Morel a déclaré par ailleurs qu'elle ne serait pas vérifiable.

« Il serait à la fois illusoire et inopportun d'envisager une délimitation complète de l'espace extratmosphérique », a-t-il souligné.

M. Morel a expliqué devant la conférence que le régime juridique actuel de l'espace n'était pas suffisant pour prévenir une course aux armements dans ce milieu, mais surtout qu'aucun effort de réglementation multilatérale ne saurait « progresser indépendamment des négociations bilatérales américano-soviétiques, ni a fortiori plus rapidement qu'elles ».

Les discussions entre Washington et Moscou sur les armes stratégiques et spatiales, qui ont repris le 19 juin à Genève, sont principalement bloquées par l'exigence soviétique de voir les américains renoncer au déploiement de leur bouclier spatial.

M. Morel a estimé que la conférence pouvait faire œuvre utile dans deux directions : l'utilisation de l'espace pour la vérification des accords de désarmement et la sécurité des activités spatiales qui méritent d'être protégées, avec l'adoption d'un code de bonne conduite.

Précisant que, pour participer au désarmement nucléaire, la France exigeait également la fin de la course aux technologies de défense, Morel a enfin ajouté que tout traité sur le sujet devait être précédé d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques et d'une réduction des armes conventionnelles.

Washington et Moscou s'entendent
sur la réduction des armes chimiques

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et l'URSS ont pratiquement achevé la rédaction de textes conjoints sur la destruction des armes chimiques et les mesures d'inspection qu'ils soumettront à la conférence de Genève sur le désarmement, a annoncé hier le département d'État.

Son porte-parole, M. Richard Boucher, a déclaré que des « progrès significatifs » avaient été accomplis dans ces deux domaines mais qu'on ne pouvait encore parler de « percée majeure ». « Nous avons préparé des textes conjoints qui sont presque finis et qui seront soumis aux deux capitales », a-t-il expliqué.

Dans l'avion qui le ramenait d'Europe, le président George Bush, qui a fait d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques une de ses priorités, a estimé qu'un accord serait une agréable surprise. « J'aimerais voir cela écrit avant de tomber dans l'euphorie », a-t-il cependant déclaré.

L'accord qui serait sur le point d'être conclu a été préparé par les deux

superpuissances lors de leur 11e round de négociations bilatérales à Genève sur ce dossier, qui s'est achevé le 29 juin. Le 30, des responsables soviétiques avaient affirmé qu'un accord était intervenu sur les procédures d'inspection par défi, et était sur le point d'être conclu sur l'ordre de destruction des stocks et, en attendant l'entrée en vigueur d'un traité global, sur un échange de données sur la production et le stockage.

Les négociateurs américains avaient cependant jugé prématuré l'optimisme des Soviétiques. M. Boucher a déclaré que bien que les dernières discussions aient été « productives (...) beaucoup de travail restait à faire ».

Les négociateurs ont presque fini un texte commun sur les inspections par défi, en cas de soupçon, leurs procédures et les moyens techniques, a indiqué le porte-parole.

Ils ont préparé un autre sur l'ordre de destruction des stocks d'armes chimiques et des installations de production, selon un calendrier de dix ans qui courrait à partir de l'en-

trée en vigueur d'un traité.

Ils discutent également d'un échange bilatéral de données sur les stocks et les capacités de production, avant même cette entrée en vigueur, et des moyens de vérifier ces données. « Nous avons fait des progrès substantiels mais n'en sommes pas encore là », a déclaré M. Boucher. Nous n'avons pas un programme à appliquer dès maintenant. Une des questions en suspens est de savoir quand commencera cet échange de données, a-t-il indiqué.

Les textes communs doivent être soumis aux 40 pays qui participent à Genève à la négociation d'un traité sur l'interdiction totale de la production, de la possession ou du transfert des armes chimiques. L'échange de données est indépendant du traité et vise à établir la confiance entre les deux pays qui possèdent les plus importants arsenaux de ces armes.

Un protocole signé en 1925 à Genève interdit l'utilisation des armes chimiques, mais pas leur production ni leur stockage.



Bush de retour à Washington

PHOTO AP

Le président Bush a pris congé hier de la reine Béatrix des Pays-Bas où il a séjourné une journée. De retour à Washington en soirée après une tournée européenne de 10 jours, M. Bush a évoqué les moments mémorables de son voyage et a présenté sa vision d'un monde nouveau.

« Partout, les gens semblaient ressentir que nous vivons un moment où les changements positifs sont possibles », a déclaré Bush lors d'une cérémonie de bienvenue organisée à la Maison-Blanche, après la visite qui a conduit en Pologne, en Hongrie, en France et aux Pays-Bas. Il a fait part de son enthousiasme devant « la possibilité que nous avons de notre vivant de surmonter le cloisonnement des nations, de mettre un terme à la division de l'Europe et d'en faire un continent libre et uni ».

La police des esprits sur les campus de Chine

PÉKIN (AFP) — Qu'ils le veuillent ou non, les étudiants chinois vont devoir ravalier leurs sentiments pro-démocratiques pour se plonger dans l'étude du marxisme-léninisme et des oeuvres de Mao Tse-Toung, sous la férule d'instructeurs politiques chargés de leur faire « aimer le socialisme » coûte que coûte, ont indiqué récemment les autorités chinoises.

La remise au pas des campus a été l'enjeu d'une réunion au sommet la semaine dernière de la direction chinoise issue de l'écrasement du Printemps de Pékin : il en va désormais de la survie du socialisme, estiment les autorités.

Les jeunes « rebelles contre-révolutionnaires » qui ont provoqué dès la mi-avril la plus grave crise qu'ait jamais connue le régime, ont été accusés par les autorités au mieux de « naïveté », au pire d'avoir voulu « renverser le Parti communiste » et « instaurer une république bour-

geoise ».

Le premier ministre Li Peng, artisan avec Deng Xiaoping de la loi martiale, a mis en garde contre « l'échec total » du système universitaire si ce dernier se contentait de fournir « de solides connaissances professionnelles » à des étudiants qui demeureraient « hostiles au socialisme ».

Le nouveau secrétaire général du PC, Jiang Zemin, n'y est pas allé par quatre chemins en décidant d'envoyer des escouades d'instructeurs politiques sur les campus afin de leur enseigner les vertus du marxisme-léninisme et d'extirper de leurs cerveaux le libéralisme bourgeois.

Comme au temps de la révolution culturelle (1966-76), qui avait vu l'effondrement de tout le système universitaire, il s'agira d'être « expert et rouge » une fois le diplôme en poche. Déjà, les étudiants en fin de cursus, tous leurs examens passés, ont dû revenir dans les universités pour ap-

prendre « l'important discours du camarade Deng Xiaoping » et raconter par écrit ce qu'ils ont fait durant le Printemps de Pékin. À cette condition seulement leur diplôme leur a été délivré.

Les enfants ne sont pas épargnés et leurs vacances seront en partie consacrées à des cours de patriotisme « afin de leur apprendre à aimer le Parti communiste et l'Armée populaire de libération (APL) », et de discerner le bien du mal.

Les élèves du secondaire se pencheront également sur le discours de M. Deng, destiné à justifier la loi martiale et le recours à l'armée à Pékin qui a noyé dans le sang — entre 1.400 et 3.000 morts — les sept semaines de l'immense mouvement pro-démocratique qui a secoué le pays.

De leur côté, les enseignants ont été priés par Li Peng, lui-même ancien ministre de l'Éducation, d'« apprendre aux élèves à aimer la patrie

et le système socialiste ».

L'enseignement en Chine, a regretté le ministre de l'Éducation, Li Tieying, a commis l'erreur ces dernières années de « faire primer l'acquisition des connaissances sur l'éducation morale des étudiants ».

Il faisait écho à M. Deng, lorsque le numéro un chinois avait estimé publiquement en mars, à la veille de la tournée, que la « plus grave erreur » des dix dernières années avait été la négligence de l'éducation politique du pays.

Au mieux, estiment les observateurs, les instructeurs politiques ne rencontreront sur les campus qu'une indifférence polie et disciplinée : les étudiants chinois savent qu'ils ont été à la tête d'un mouvement historique qui n'a pas dit son dernier mot, et leurs camarades morts sous les balles de l'armée, à Tian An Men et ailleurs, ou jetés en prison en attendant un hypothétique procès, sont là pour leur rappeler.

CE MATIN EN COUR D'APPEL

Le juge Chouinard a le sort de Chantal Daigle entre ses mains

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC— Le juge Roger Chouinard de la cour d'appel du Québec sera saisi ce matin d'une demande de permission d'en appeler du jugement rendu avant-hier par le juge Viens de la Cour supérieure, qui empêche la montréalaise Chantal Daigle d'interrompre sa grossesse.

cas, la requérante pourrait se faire avortée mais le jugement subséquent de la cour d'appel sur le fond n'aurait plus d'effet sur le cas de la requérante.

Si la cour d'appel accorde à Mme Daigle le droit d'en appeler, trois juges de cette cour devront ensuite entendre sa cause. Le nombre de juges pourrait augmenter à cinq, si le juge en chef le décide.

Normalement, les délais pour remettre les mémoires à la cour d'appel sont de 60 et 75 jours. Mais hier, au Palais de Justice de Québec, où la cause sera entendue, on indiquait que l'appel pourrait être entendu assez rapidement, compte tenu de la situation de Mme Daigle.

Cette dernière n'aurait que deux

jours, à partir d'aujourd'hui, pour subir un avortement au Québec. En effet, après 20 semaines, aucun hôpital québécois ne pratique d'avortement « social » (un avortement qui n'est pas pratiqué dans le but de mettre la mère hors de danger).

Hier, Me Bédard indiquait que sa cliente songeait sérieusement à aller à l'extérieur du pays pour se faire avorter. Dans l'État de New York, l'avortement est pratiqué jusqu'à 24 semaines de grossesse.

Le Centre hospitalier de Sherbrooke, où Mme Daigle devait aller se faire avorter, avant que son ex-ami ne l'en empêche par une injonction le 7 juillet dernier, a indiqué hier qu'il se soumettrait au jugement.

Barbara Dodd regrette son avortement

TORONTO (PC) — Barbara Dodd regrette de s'être fait avorter.

En marge d'une conférence de presse hier soir à Toronto, elle a dit croire que sa décision était mauvaise et prise par quelqu'un d'autre.

Elle a mentionné que lors d'un avortement précédent, personne ne

s'était pourtant préoccupé de son cas.

Mme Dodd s'est fait avorter la semaine dernière après que la cour supérieure de l'Ontario eut renversé une injonction l'empêchant de poser ce geste.

L'injonction avait été demandée par son ex-ami, Greg Murphy, qui

voulait que Barbara Dodd donne naissance à son enfant.

Il semble que Barbara Dodd et Greg Murphy soient maintenant conciliés.

Au moment de donner leur conférence de presse, ils sont entrés en se tenant par la main.

Le juge Viens a acquis une notoriété soudaine

d'après la Presse canadienne

OTTAWA (PC) — Par son jugement obligeant Chantal Daigle à mener à terme sa grossesse, le juge Jacques Viens, magistrat peu connu dans les cercles juridiques au Québec, est devenu une vedette instantanée du monde juridique au pays.

Agé de 40 ans il a été avocat spécialisé en droit du travail avant d'être nommé juge de la Cour supérieure pour les districts d'Abitibi, Rouyn-Noranda et de Témiscamingue, le 3 juillet 1984, par le ministre de la Justice et procureur général du dernier gouvernement libéral, l'ancien député de Westmount-St-Henri,

Donald Johnston.

Il succédait alors au juge Vital Cléche qui venait d'être transféré au district de Montréal.

Me Viens a obtenu sa licence en droit en 1970 de l'Université Laval. Admis au Barreau du Québec en 1971, il a exercé sa profession à Amos au sein du cabinet maintenant connu sous la raison sociale Viens, Godbout, Gagnon et Associés.

De 1973 à 1977, Me Viens a agi au titre de procureur de la Couronne pour la région d'Abitibi et au moment de son accession au banc il était procureur pour le compte du ministère fédéral de la Justice dans

la région d'Abitibi.

Spécialiste dans le secteur des relations patronales-ouvrières et du travail, il a agi comme procureur de la Commission du salaire minimum et de la Commission des accidents du travail.

Sur le plan social et à l'intérieur de sa communauté abitibienne le juge Viens s'implique peu si on se fie à sa feuille de route conservée au ministère canadien de la Justice et au communiqué annonçant sa nomination en 1984, sinon qu'il a été marguillier pour la paroisse de Sainte-Thérèse, à Amos, de 1978 à 1981.



Où est le toit?

Tim Raines n'en revient pas! Jugeant que la possibilité d'une averse n'était que de 20 % à 18 heures, la direction du Stade olympique n'a pas jugé bon d'abaisser la toile du toit. Mais Dame nature en avait décidé autrement. A ce stade, la vélocité du vent ne permettait plus l'opération. Au moment d'aller sous presse, on ignorait si le match aurait lieu et les équipes étaient en train d'assécher le terrain détrempé.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Infirmières

Lavallée. D'ici là, il est peu probable que des rencontres de négociation puissent avoir lieu. C'est dire que les discussions entre les parties pourraient ne reprendre qu'en pleine campagne électorale et qu'une grève, s'il y en a une, pourrait être déclenchée à quelques jours du scrutin.

Les débats du conseil fédéral se sont déroulés hier à huis clos dans un climat tendu, a-t-on appris. En outre, une dizaine de motions de blâme ont été proposées autant à l'encontre de la présidente de la fédération qu'à l'endroit du comité de négociation.

Toutes ces motions ont été battues et la direction syndicale en est ressortie forte d'un vote de confiance de la part de la majorité des délégués.

Lors du rejet de l'entente, plusieurs syndicats locaux avaient vertement critiqué la direction de la fédération accusée d'avoir accepté une entente de principe trop peu généreuse. Plusieurs infirmières estimaient qu'elles auraient dû profiter de l'appui populaire dont elles bénéficiaient pour obtenir davantage.

À l'ouverture du conseil, Mme Lavallée s'était dite convaincue d'avoir encore l'appui des membres. « Elles savent fort bien qu'on négocie avec un gouvernement et que ce n'est pas nous qui détenons les cordons de la bourse, avait-elle déclaré devant les journalistes. Le comité de négociation n'a rien à se reprocher. »

L'entente rejetée par les infirmières prévoyait notamment diverses primes pour compenser les inconvénients liés à leur emploi et des hausses salariales de 4, 4,5 et 4 % pour les trois années de la convention collective, de même qu'une clause de rattrapage salarial applicable dès 1990 qui aurait permis aux infirmières de gagner en bout de ligne un salaire équivalent à 85 % de celui des professionnels du gouvernement. Le salaire des plus anciennes aurait atteint \$40,000 en 1991.

Les infirmières voudraient que ce « repositionnement » salarial soit effectué dès 1989. Cela impliquerait un nouveau déboursé additionnel de quelque \$140 millions sur trois ans qui s'ajouteraient aux \$640 millions déjà consentis par le gouvernement pour satisfaire une partie des demandes syndicales.

Au cours des derniers mois, les infirmières avaient repoussé à dix reprises la tenue d'un vote de grève. Elles ont toutefois refusé pendant deux mois d'effectuer du temps supplémentaire puis ont réduit leur disponibilité de telle sorte qu'à un certain moment 1,000 lits ont été fermés dans les hôpitaux.

Ces moyens de pression avaient obtenu l'appui de 72 % des Québécois, selon un sondage CROP publié fin juin. Ce sondage montrait toutefois que 80 % des répondants s'opposaient à toute grève dans le secteur hospitalier.

Le président du Conseil du Trésor, le ministre Daniel Johnson, qui s'est montré ouvert il y a quelques jours à reprendre les discussions avec la fédération en précisant toutefois qu'il n'avait plus d'argent neuf à leur offrir, s'est refusé hier à tout commentaire.

◆ Débat

tus avait ce droit et qu'il passait avant celui de la mère puisque la vie de cette dernière n'est pas en péril.

Mais le président de la Commission des droits de la personne, Jacques Lachapelle, trouve l'intégrité de la personne de la mère est violée par le jugement Viens.

« En disant à la mère qu'elle devait avoir son enfant, le juge Viens n'accepte pas pour la mère le droit à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne », dit-il.

La Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit n'est pas moins indignée du « rôle de protecteur naturel de l'enfant à naître » accordé au père par le juge Viens. « Depuis quand doit-on protéger les foetus contre les femmes? » s'insurge Manon Bouchard, porte-parole de la Coalition.

Selon la Coalition, ce jugement risque de marquer un retour des femmes à la clandestinité. Les femmes voulant se faire avorter auront peur d'en parler de crainte de se faire imposer une injonction.

Pour la Fédération des femmes du Québec, le fait d'accorder un statut de personnalité juridique au foetus constitue une atteinte grave aux droits des femmes, à leur intégrité physique et morale de même qu'à leur dignité.

« Jusqu'ou ira cette ingérence dans la vie des femmes » demande la présidente Constance Middleton-Hope.

« Les femmes sont-elles maintenant devenues sur le plan légal que des contenants de foetus? »

À Québec, la secrétaire du Conseil du statut de la femme (CSF), un organisme relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine, s'est dit étonnée et déçue du jugement.

« C'est le pire scénario qu'on pouvait imaginer, surtout au Québec, où nous avons été à l'avant-garde dans ce dossier », a dit Mme Jocelyne Olivier.

« C'est très lourd de conséquences pour les femmes, parce qu'on constate qu'à toutes fins utiles, les femmes enceintes n'ont plus de droits », a-t-elle poursuivi.

À ce concert d'indignation et de déception les partisans de Pro-Vie rétorquent que grâce à la décision du juge Viens qu'ils applaudissent à tout rompre, « une vie humaine va être sauvée ».

« Le juge a reconnu que l'enfant à naître est un humain dès sa conception, ce que nous proclamons depuis longtemps », dit M. Peter Kelly, porte-parole du groupe. « Ce qui indique, poursuit-il, qu'il faut une loi qui protège l'enfant dès sa conception ».

Mme Ursula Lafontaine, porte-parole du regroupement Respect de la vie, se réjouit que « finalement la décision du juge Viens reconnaisse les droits que prône son organisme depuis 16 ans. L'enfant à naître est un être humain qui a les mêmes droits que tout autre humain, pas plus, pas moins ».

Elle dit espérer que Mme Daigle « trouve la paix et le bonheur » avec son bébé. « Et si vraiment elle ne veut pas avoir son bébé ou n'est pas en mesure de l'élever, il y a des milliers de personnes qui aimeraient l'adopter et l'aimer », conclut-elle.

La présidente de l'Association des parents catholiques du Québec, Adeline Mathieu, favorable au maintien de la grossesse, considère que l'instinct maternel de Chantal Daigle devrait faire en sorte qu'elle accepte d'élever l'enfant à naître, même en

l'absence du père biologique.

Mme Mathieu souhaite que le gouvernement fédéral légifère le plus vite possible en matière d'avortement compte tenu qu'il y a au Québec, environ 12,000 avortements par année.

Elle doute que tous ces avortements aient été faits pour sauver la vie de la mère.

Le groupe Médecins pour le respect de la vie par la voie de son porte-parole Paul Auclair s'est réjoui pour le bébé, qui est un être humain.

« Il est bon que les pères apprennent qu'ils ont des droits et des devoirs », a-t-il dit.

M. Auclair est prêt à reconnaître que pour Chantal Daigle, c'est un mauvais moment à passer. Il estime qu'elle doit être aidée financièrement et psychologiquement.

Du côté de centre Naître ou ne pas naître, de Québec, Pierrette Bourré-Cantani a tenu à féliciter le juge pour avoir tenu compte de la Charte québécoise des droits qui stipule que tout être humain a droit à la vie.

M. Réginald Chartrand du groupe Combat pour la vie prévoit enfin que la décision du juge va faire réfléchir la population sur la question de l'avortement, ce que ne peuvent faire les groupes pro-vie qui n'ont jamais l'occasion de parler, a-t-il soutenu.

M. Chartrand prévoit toutefois que Chantal Daigle va finir par se faire avorter.

◆ Montréal

réal ou qui couche chez des amis », dit Luc Pinsonneau. « Un festival, c'est une occasion fantastique pour les touristes déjà en ville, mais ça n'attire pas nécessairement de nouveaux visiteurs pour plusieurs jours », renchérit Gustave Barmatter.

Tous ces visiteurs se retrouvent peut-être chez des amis ou chez « l'habitant ». ... À l'office des congrès, on admet que le tourisme qui ne passe pas par les grands hôtels semble en progression.

Odette Chaput, directrice générale d'Agrirotours, qui regroupe les Gîtes du passant (les bed and breakfast québécois) n'a pas encore de chiffres précis à fournir mais « de l'avis de nos membres les activités augmentent considérablement ».

Le réseau, qui existe depuis 1981, a vu le nombre d'établissements quasiment doubler en trois ans, s'élevant à plus de 250 cet été au Québec. Dans la région montréalaise, incluant la banlieue immédiate, on compte une vingtaine d'établissements. Et « les kiosques d'accueil touristiques situés en bordure des frontières américaines reçoivent de plus en plus de demandes pour des hébergements privés », ajoute Odette Chaput.

À l'Auberge de Jeunesse de Montréal, où loge pour la deuxième année de suite un kiosque d'information touristique « alternatif » mis sur pied par des étudiants, on n'entend pas parler de crise.

« Ça va très bien, les 112 lits de l'auberge sont toujours occupés, les gens restent un peu plus longtemps que l'année dernière, on reçoit environ 200 demandes d'information par jour », de déclarer Marie-Josée Ouellet, responsable du kiosque.

La moyenne d'âge de la clientèle de l'auberge est de 25, 26 ans et elle augmente. « De plus en plus de gens préfèrent s'héberger pour moins cher et dépenser plus dans les bars, les restaurants, les bons achats », ajoute Mme Ouellet.

Il faut dire que ce kiosque fait

preuve d'imagination. Lorsqu'on propose les mêmes circuits que les tours classiques, on invite les visiteurs à voir plus loin. Pour le Vieux-Montréal, on conseille de visiter les épiceries des communautés ethniques rue St-Laurent. Pour le stade, on conseille d'assister à des spectacles gratuits au Parc Maisonneuve.

De plus, les responsables du kiosque proposent des endroits forts prisés par les Montréalais, qui ne sont pas officiellement promus par les organismes officiels, tels les petits restaurants ou les bars comme le Ballatou, spécialisé en musique africaine.

Il n'en demeure pas moins que le diagnostic rendu l'automne dernier par la Commission du développement économique de Montréal semble encore valable. L'organisme avait déclaré que le tourisme montréalais souffrait de « pudeur promotionnelle », d'un manque flagrant de mise en valeur de ses sites, et on y déplorait l'absence totale de concertation entre les intervenants touristiques.

« Ça commence à changer, ajoute M. Barmatter. On remarque une nouvelle coopération. Mais nos ventes à l'extérieur du Québec devront être encore plus agressives ».

◆ Affrontements

sein de la mosaïque caucasienne. Les Abkhazes demandent depuis des années une réelle autonomie qui leur permettrait en fait de faire sécession de la république soviétique de Géorgie.

Dans cette région côtière de la mer Noire et de l'ouest de la Géorgie, qui est un des lieux de villégiature favoris des Soviétiques avec la Crimée, plusieurs milliers de touristes ont fait leur valises et s'efforcent de rentrer chez eux malgré la paralysie des transports.

Selon le ministère géorgien des Affaires étrangères, des émeutiers ont pénétré dans les prisons, y ont libéré des détenus et s'en sont pris aux commissariats de police où ils ont volé des armes.

Au moins 400 Géorgiens et Abkhazes se sont battus avec des armes à feu le long de la rivière Goumista, près de Soukhoumi, la capitale de l'Abkhaziel où les combats y avaient commencé samedi dernier à la suite de la division de l'université en deux sections : une pour les Abkhazes, l'autre pour les Géorgiens. Plusieurs milliers de personnes de différentes nationalités manifestaient pacifiquement contre cette séparation, raconte de son côté un haut responsable de Soukhoumi, lorsqu'ils ont été attaqués par un millier de Géorgiens. Les représailles ne se sont pas fait attendre de la part des Abkhazes : elles ont naturellement eu pour cible la section géorgienne de l'université.

Le ministre de l'Intérieur Vadim Bakatine avait annoncé lundi que 3,000 policiers et soldats avaient été envoyés sur place pour rétablir l'ordre. Mais des responsables affirment à Soukhoumi qu'il y a au moins 3,500 soldats et policiers dans la seule région d'Ochamchira, sur la mer Noire, au sud de Soukhoumi. L'agence TASS a rapporté de son côté que 300 armes à feu avaient été confisquées. De 50 à 90 % des entreprises ne tournent plus.

Les troupes du ministère soviétique de l'Intérieur semblent parfois en très mauvaise posture puisque, selon un responsable de ce département à Moscou, à la frontière abkhazo-géorgienne, « des masses de

gens armés de révolvers et d'armes automatiques marchent en direction des soldats », qui se sont efforcés de s'interposer entre les deux peuples. Cet officiel parle de la terreur imposée par les émeutiers. À Soukhoumi, un responsable a expliqué au téléphone que sur la Galidze, rivière frontalière des deux républiques, un face à face de dix heures se serait ainsi produit entre Abkhazes et Géorgiens.

◆ Ottawa

nouvelle loi. Depuis le jugement de la Cour suprême, en effet, plus rien au Canada n'autorise, ou ne prohibe, l'avortement.

La semaine dernière, la Cour suprême de l'Ontario cassait une injonction qui empêchait Barbara Dodd, de Toronto, de se faire avorter. Le 6 juillet, une décision semblable était rendue par un tribunal de Winnipeg. Or, à Val d'Or, la cour supérieure prononce un verdict contraire, et fait obligation à Mlle Daigle de mener sa grossesse à terme, suite d'une injonction logée contre son partenaire, avec qui elle a du reste rompu depuis la conception de l'enfant.

Le seul commentaire officiel d'Ottawa hier émane d'un porte-parole du ministère de la Justice, Mme Hélène Ouellet, qui a rappelé que « le gouvernement ne sait toujours pas s'il va légiférer au sujet de l'avortement, et la question est toujours sur la table du conseil des ministres », dit-elle.

La critique néo-démocrate, Mme Dawn Black, se dit quant à elle « horrifiée » par la décision du juge Viens. « On laisse entendre que les femmes n'ont aucun droit sur leur propre personne », a-t-elle déclaré hier.

Sa collègue de New-Westminster-Burnaby estime de son côté que le gouvernement conservateur « fait preuve de couardise » en refusant de trancher la question.

Elle signale que dans la cause la plus célèbre, l'affaire Morgenthaler, la Cour suprême avait fait état de deux droits, celui du foetus, mais aussi celui de la mère : « Le jugement Viens ne tient compte que de celui du foetus », dit-elle.

Député libérale de Halifax, Mary Clancy soutient pour sa part qu'Ottawa d'abord et non les provinces doit faire preuve de leadership sur cette question. Pour elle, la décision du juge Viens « constitue un énorme pas en arrière pour toutes les femmes canadiennes ». Elle dit attendre avec impatience maintenant le jugement de la cour d'appel du Québec qui pourrait renverser le jugement Viens.

« Chose certaine, reprend M. Handfield, de la Commission de réforme du droit, il faut que le gouvernement révisé de près la situation ».

Quant à Mme Ouellet, du ministère de la Justice, elle a rappelé que son ministre M. Doug Lewis « n'excluait aucune éventualité au lendemain du jugement de la Cour suprême, ni même le statu quo, c'est-à-dire l'absence de loi en matière d'avortement ».

« Mais une chose est certaine, a-t-elle ajouté, quelle que soit la décision du gouvernement, celui-ci n'invoquera pas la clause nonobstant pour soustraire une législation éventuelle à certaines garanties de la Charte des droits et libertés ».

À Québec, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, soulignant l'urgence d'une nouvelle loi pour encadrer l'avortement, a soutenu que le jugement démontre

« qu'avec les chartes, les tribunaux possèdent trop de pouvoirs ».

M. Parizeau prétend en effet que « les chartes nous orientent vers le pouvoir des juges. C'était aussi, rappelle-t-il, l'opinion du juge Louis-Philippe Pigeon, lorsqu'il siégeait à la Cour suprême ».

« Avec l'affaire Daigle, nous avons un cas concret. Avec le jugement de la Cour suprême qui invalide les dispositions du Code criminel sur l'avortement, les juges portent l'odieuse de prendre une décision en fonction de la Charte des droits, alors que les politiciens, eux, sont muets ».

« Il est temps, dit-il enfin, qu'Ottawa se branche, et nous produise une loi qui permettra aux juges de l'interpréter, et non pas de la faire ».

Le nouveau candidat péquiste dans Louis-Hébert, Me Guy Bertrand, a été plus véhément. « En l'absence d'une loi, n'importe quel citoyen peut prétendre être père de la femme enceinte qu'il a fréquentée, et saisir la cour d'une injonction qui conduit l'État à aller fouiller dans les entrailles de la future mère pour forcer un foetus à y rester ou à en sortir. Au plan purement juridique, cela me fait frémir », a déclaré l'avocat.

Au ministère québécois de la Justice, aucun commentaire, hier, si ce n'est que « la cause suit son cours et que le procureur général ne peut intervenir d'aucune façon ».

Même réponse au ministère de la Condition féminine, dont la titulaire, Mme Gagnon-Tremblay, est du reste en villégiature. « Et même si elle se trouvait à son bureau, elle ne pourrait se permettre de commenter l'affaire, puisque le processus judiciaire n'est pas terminé, et qu'en outre les esprits sont passablement échauffés », a fait savoir sa chef de cabinet, Mme France Boucher.

Signalons qu'aucune poursuite judiciaire n'a été intentée au Québec par le procureur général, depuis 1976, contre les médecins qui pratiquent l'avortement. Cette politique avait été établie par le ministre péquiste à l'époque, Marc-André Bédard, et observé ensuite par le gouvernement libéral.

L'ex-chef du NPD-Québec, M. Jean-Paul Harney, prétend quant à lui que le gouvernement du Québec serait parfaitement justifié de légiférer en matière d'avortement. Il dit avoir fait tenir hier un télégramme en ce sens au premier ministre Bourassa. Il soutient en effet que le Cour suprême ayant invalidé l'article 215, toute la question de l'avortement se trouve désormais soustraite à l'emprise du Code criminel, et qu'invoquer la compétence fédérale aujourd'hui pour ne pas agir à Québec, ne peut plus se justifier.

19 juillet par la PC et l'AP

- 1988: Le Québécois Mark Griffin signe un contrat avec les Dodgers de Los Angeles.
 - 1987: Le Canada remporte l'épreuve de nage synchronisée en duo lors des Jeux pan pacifiques à Tokyo, grâce à Carolyn Waldo et Michelle Cameron, après avoir dominé les épreuves individuelle et par équipe.
 - 1985: Rupture de la digue d'un lac artificiel à Tesero, au pied des Dolomites, en Italie: plus de 300 morts.
- Il est né un 19 juillet: Samuel Colt, inventeur du pistolet Colt (1814)



Michel Courtemanche, le contorsionniste du visage.



François Léveillée et son édifice gastronomique.

Courtemanche et Mercier : des artistes à ne pas perdre de vue !

Guy Ferland

LA SÉRIE des galas francophones du festival Juste pour rire se sont terminés sur une bonne note lundi soir au théâtre Saint-Denis.

Dans cette foire des blagues, quelques talents ont réussi à percer la couche du rire pour atteindre l'incandescence de l'humour.

C'est, indubitablement, le contor-



Patrick Sébastien, plus vrai que Bourvil.

sionniste et mime Michel Courtemanche qui ressort comme la grande vedette de cette 7e édition du festival. Ses deux numéros lundi soir ont littéralement renversé la salle et produit de fortes secousses sismiques à l'échelle Richter. Quelques spectateurs sont passés près de l'apoplexie lorsqu'il a présenté une caricature de « jam session ». Chaque battement de batterie provoquait des « expressions de gaieté par l'élargissement de l'ouverture de la bouche, accompagné d'expirations saccadées plus ou moins bruyantes » (définition du rire par *Le Robert*), des spectateurs charmés.

Les autres moments forts du gala ont été la construction d'un « Chanwiss » style bungalow à étages par monsieur Picole, alias François Léveillée, les numéros de mime de l'Anglais Rowan Atkinson, la transformation instantanée de Dan Hankins et quelques numéros déjà présentés dans d'autres galas.

On retiendra également le tour d'imitations de Patrick Sébastien, qui co-anima la soirée avec Jean-Guy Moreau. Il a subjugué la foule encore une fois par ses imitations de Devos, Cabrel, Montand et surtout Signoret et par un feu d'artifices de 17 imitations en deux minutes. On a pu constater alors la grande générosité de cet artiste merveilleux.

Pour ceux, maintenant, qui aime

siroter l'humour à même le goulot d'une bouteille de bière, les soirées *Francofun* au Club Soda était l'endroit tout désigné. Outre le bas prix du billet, on pouvait goûter à leur pleine saveur les prestations des artistes à cause de la proximité de la scène.

Quelques-unes des vedettes du Saint-Denis sont venues sur le plateau et il était intéressant de comparer l'accueil des numéros par des publics différents. Plus enjoués, les spectateurs du Club Soda sont aussi beaucoup plus jeunes et moins empressés que ceux du Saint-Denis.

Si Michel Courtemanche a été la révélation des galas, c'est une jeune imitatrice, Claudine Mercier, qui a volé les soirées *Francofun*. Il est rare de voir une imitatrice arriver à rendre la voix, la démarche et les travers des chanteuses québécoises et françaises avec autant de justesse. Les modèles semblaient des copies de la caricature.

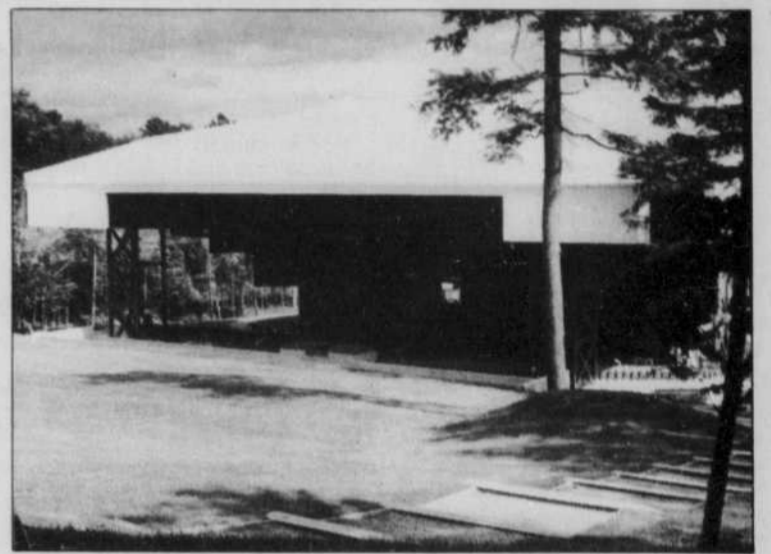
C'est ainsi que Fabienne Thibault, Diane Dufresne, Ginette Reno, Jo Bocan, Diane Tell, et plusieurs autres, sont venus faire des tours de piste hilarants. Une belle carrière s'annonce pour l'imitatrice qui fera partie de la tournée Juste pour rire cette année.

Bien que les galas, les soirées *Francofun* et les présentations spé-



ciales de la tournée Juste pour rire soient terminés, le festival se poursuit avec son volet anglophone, ses présentations d'artistes vedettes dans diverses salles (Patrick Sébastien, Popeck, Martine Boëri, Eltricle, etc.) et les spectacles de rue jusqu'au dimanche 23 juillet. Ce sont des rendez-vous à ne pas manquer pour tous ceux qui aiment se dilater la rate.

Une soirée trop longue mais révélatrice d'une acoustique extraordinaire



L'amphithéâtre de Lanaudière possède une acoustique exceptionnelle.

Festival international de Lanaudière

Concert inaugural de l'amphithéâtre : œuvres de Hétu, Verdi, Puccini, Boito, Kos-Anatolsky, Beethoven, Moussorgsky, Borodine et Johann Strauss (père); Carol Neblett, Markella Harziano, Vladimir Popov, Yuri Mazourok, Joseph Rouleau, Antan Kuerti, Grégoire Legendre, Michèle Gaudreau, Choeurs Multi Voix Montréal et de Lanaudière, Orchestre du Festival, dir. Semyon Vekshtein. Lundi 17 juillet.

Carol Bergeron

AVEC l'inauguration d'un splendide amphithéâtre d'une capacité de 10,000 places, le Festival de Lanaudière vient de naître à sa vocation internationale. Il s'est doté d'un gîte officiel et permanent, d'un superbe lieu d'accueil pour la musique, les musiciens et les mélomanes. Fernand Lindsay voit ainsi son rêve se concrétiser, à peine 12 ans après avoir fondé son festival d'été.

Après cette première soirée de musique dans cette enceinte, tout le monde semblait partager le sentiment que l'acoustique de la salle couverte était exceptionnellement réussie. Au centre de la rangée « S » — là où je me trouvais — l'orchestre, les chœurs, les voix solistes et le piano sonnaient magnifiquement bien... avec beaucoup de présence et de clarté, avec ce qu'il faut de résonance pour éviter la sécheresse du son.

À première audition, on peut déjà parler d'une réussite du son qui risque de rendre nerveux les acousticiens qui travailleront

bientôt à l'amélioration de la salle Wilfrid-Pelletier.

Cette soirée inaugurale qui avait commencé, avec 20 minutes de retard, par l'inévitable chapelet de discours officiels, se termina, après minuit, sur le rythme entraînant de la *Marche Radetzky*, de Johann Strauss. Entre temps, des extraits d'opéra de Verdi, Puccini, Boito, Moussorgsky et Borodine ravirent les nombreux amateurs de cocktails lyriques.

Pour ma part, ce genre de « spectacle à numéros » ne me passionne guère. L'opéra ne se confine pas à l'espace réduit d'un « air ». Même si la tentation est grande, on devrait se garder de servir ces grandes œuvres sous forme de dragée.

Cela dit, il restait tout de même le plaisir d'écouter de belle et puissantes voix comme celles des Mesdames Neblett et Harziano, et celles de MM. Popov et Mazourok. On pouvait aussi admirer Joseph Rouleau dans les scènes du couronnement et de la mort de *Boris Godounov* dont il donna une interprétation émouvante, toute empreinte de force et d'intériorité.

Semyon Vekshtein dirigeait chœurs, solistes et orchestre, près de 500 musiciens, avec beaucoup d'autorité. Cependant, la *Fantaisie* pour piano, chœur et orchestre de Beethoven, dont le soliste était le pianiste torontois Anton Kuerti, le 2e acte de *Aïda*, de Verdi, et les *Danses Polovtsiennes*, de Borodine, ont été négociés à des vitesses excessivement rapides qui n'ont eu pour effet que d'abrégé d'une vingtaine de minutes la durée du concert.

DÈS LE 28 JUILLET M. Babar sur grand écran

Margie Laurier

LES AVENTURES de Babar le petit éléphant ont enchanté plusieurs générations d'enfants de tous les horizons depuis le début des années 1930. Quarante albums illustrés traduits dans 17 langues font le tour du monde dans les librairies.

Le compositeur Francis Poulenc s'est inspiré de Babar pour écrire de la musique d'ambiance, Jacques Brel et Peter Ustinov ont prêté leur voix pour raconter Babar sur disques, l'anglais A.A. Milne, inventeur de *Winnie the Pooh* a même préfacé une édition de Babar en 1933.

Voilà maintenant que le créateur de Babar, Laurent de Brunhoff qui lui-même a pris la relève de son père Jean de Brunhoff mort en 1947, propose un premier film qui sortira sur nos écrans simultanément en français et en anglais le 28 juillet prochain.

Intitulé simplement *Babar*, le film, l'histoire mettra en scène le « grand

petit » roi des éléphants en lutte avec de méchants rhinocéros conduits par Rataxès. Babar triomphera évidemment à la suite de nombreuses péripéties qui n'ont rien de cruel ni de violent.

« Ce long métrage est conçu pour un public familial élargi en quelque sorte, précise Laurent de Brunhoff de passage à Montréal. Les albums de Babar séduisent généralement les petits de deux à sept ans mais le film, lui, devrait intéresser aussi les anciens lecteurs de Babar et les adultes qui accompagneront leurs enfants. »

Babar, le film sera lancé dans une centaine de salles au Canada et il sera distribué par Astral. Aux États-Unis, il est déjà assuré de faire un malheur et le marché européen sera couvert en 1990.

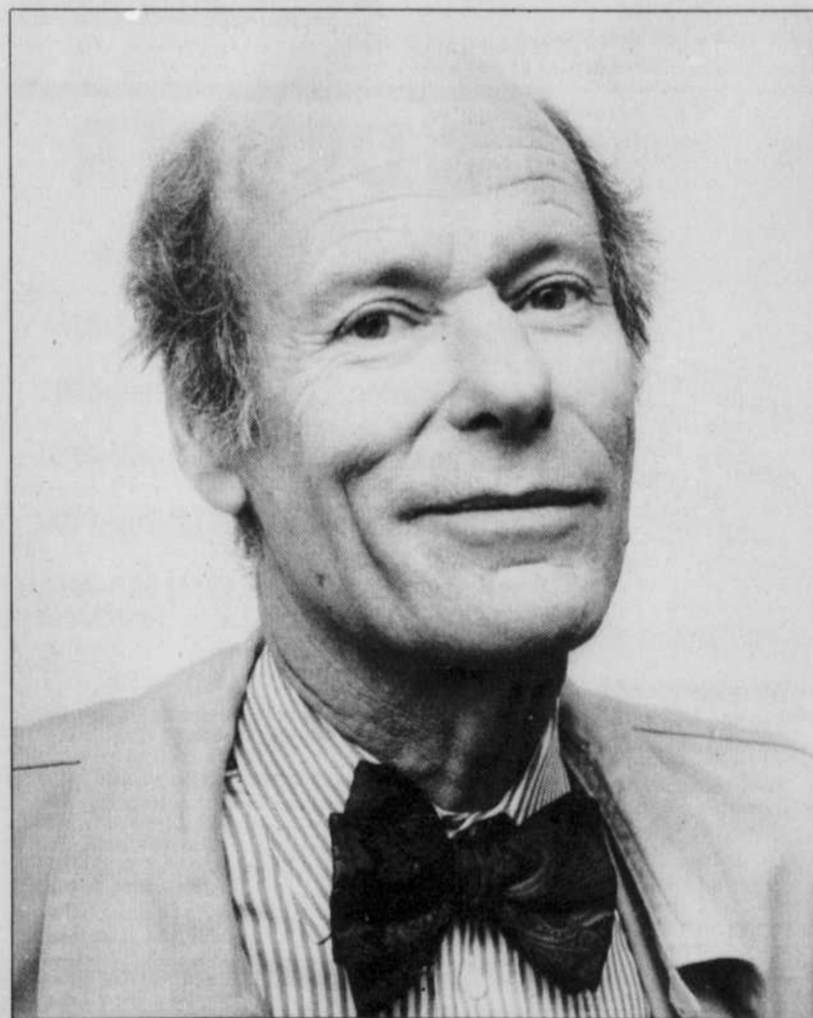
Laurent de Brunhoff admet qu'il ne pouvait rêver de faire un long métrage ailleurs qu'en Amérique du Nord — il vit au Connecticut depuis 1985 — et pour ce faire il s'est associé à la firme Nelvana de Toronto. Le tournage a coûté \$4 millions (US), il dure un peu plus de 75 minutes et il a mobilisé un personnel de 200 personnes sous la direction du réalisateur Alan Bruce. Nelvana a pour partenaire français Ellipse Programme, une filiale de Canal Plus.

À 62 ans, Laurent de Brunhoff se défend bien d'être devenu un homme d'affaires: « Je reste avant tout un artiste et mon principal métier est l'aquarelle, le dessin, l'illustration et l'écriture. Je n'ai besoin que d'un crayon et d'une feuille de papier et je peux travailler n'importe où, sans avoir besoin d'un grand bureau ni de personnel de soutien. » Sa femme, une Américaine, s'occupe de la traduction anglaise des Babar, mais son prototype demeure français.

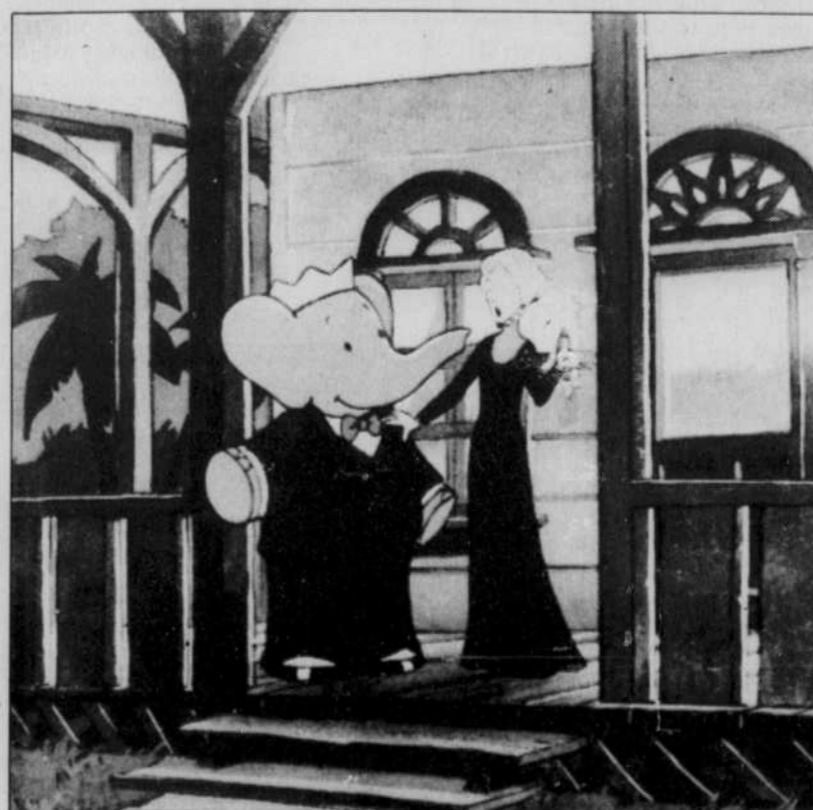
Certes, depuis le premier Babar créé par son père en 1931, le cadre dans lequel il évolue tient compte des inventions modernes. On y voyage en fusée, en train grande vitesse, on regarde la télévision et on utilise l'ordinateur. Mais les thèmes de la famille, de la sécurité et de l'amitié sont omniprésents et respectent l'inspiration originale.

« Dans le film, souligne Laurent de Brunhoff, les péripéties sont de nature à intéresser les plus enfants de plus de sept ans. Les adolescents y revivront une histoire dont ils ont sans doute la nostalgie. Les adultes aussi. »

Nous verrons bien le 28 juillet.



Laurent de Brunhoff vient de porter au grand écran le personnage créé par son père Jean, le célèbre Babar.



Babar le film est une réalisation d'Alan Bruce. Ci-dessus, le jeune roi Babar va chercher conseil auprès de sa bonne amie, la Vieille Dame.



Angela Cheng à Mozart Plus

PHOTO THEA DISPEKER

La jeune pianiste Angela Cheng (notre photo), première Canadienne à remporter le prestigieux Concours international de piano de Montréal, est l'invitée à

nouveau ce soir de l'Orchestre symphonique de Montréal dirigé par Charles Dutoit dans le cadre de la série « Mozart Plus » à la basilique Notre-Dame, à 19 h 30. Angela Cheng interprétera le *Concerto pour piano* no 19 en fa majeur K. 459 de Mozart. Également au programme : la *Symphonie* no 5 en ré mineur, opus 47 de Chostakovitch.

LA TÉLÉ CE SOIR

- ★ **Woody et les robots.** Comédie de science-fiction avec Woody Allen et Diane Keaton. Un homme du 20e siècle se réveille après avoir été conservé en hibernation pendant 200 ans. TVA 20 h.
- ★ **The Other Side of The Moon.** Vingt ans après le premier débarquement lunaire, huit astronautes évoquent des souvenirs de leurs missions spatiales. PBS 21 h.
- ★ **Un café.** Adaptation du célèbre roman de James Clavel. Dans un camp de prisonniers, un Américain se crée par son astuce une situation privilégiée. R.C. 23 h.
- ★ **Baby It's You.** Un amour fou entre un garçon pauvre qui se prend pour Frank Sinatra et une jeune fille de bonne famille. R.C. 4 h.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — Batman 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45
ASTRE II: — Ghostbusters 2 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
ASTRE III: — Karate Kid 3 1 h 15, 3 h 30, 5 h 45, 8 h, 10 h 15
ASTRE IV: — Week-end at Bernie's 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

Licence to Kill 6 h 50, 9 h 35
CINÉMA V - 2: Dead Poets Society 6 h 55, 9 h 40
CINÉPLEX I: (849-3456) — Camille Claudel 1 h 30, 4 h 45, 8 h 15
CINÉPLEX II: — The Adventure of Baron Munchausen 1 h 10, 4 h 10, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX III: — K-9 1 h 05, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 45
CINÉPLEX IV: — S.O.S. fantômes 2 2 h, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 25
CINÉPLEX V: — Bagdad Café 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — La petite voleuse 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50
CINÉPLEX VII: — Week-end at Bernie's 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 55
CINÉPLEX VIII: — Batman 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — Outside Chance of Maximilian 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05

12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h 10
LAVAL IV: — Peter Pan 12 h 10, 1 h 30, 5 h 45 — Batman 3 h 15, 7 h 15, 9 h 45
LAVAL V: — Lethal Weapon 2 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
LAVAL 2000 1: (887-5207) — Batman 1 h 10, 4 h 7, 9 h 30
LAVAL 2000 2: Karate Kid 3 12 h 45, 2 h 55, 5 h, 7 h 30, 9 h 40
LOEW'S I: (861-7437) — Licence to Kill 12 h 40, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20
LOEW'S II: — Batman 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h
LOEW'S III: — Dead Poets Society 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
LOEW'S IV: — Star Trek V: The Final Frontier 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
LOEW'S V: — Star Trek V: The Final Frontier 1 h 15, 3 h 35, 5 h 55, 8 h 15

PARADIS I: (866-3856) — Permis de tuer 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
PARADIS II: — Vent de galerne 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 10
PARADIS III: — Peter Pan 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — Sociétés des poètes disparus 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
PARADIS IV: — Indiana Jones et la dernière croisade 1 h, 4 h, 6 h 55, 9 h 40
PARADIS V: — Chérie, j'ai réduit les enfants 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON I: (835-4246) — Ghostbusters 2 tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: — Great Balls of Fire 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON III: — Miracle Miles 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, mer. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, 30
PLACE DU CANADA: — Scandal sem. 7 h, 9 h
PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — Karate

Kid 3 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 2: — Batman 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35
LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt (274-3550) — Earth vs the Flying Saucers 7 h — I Married a Monster from Outer Space 9 h 30
UNIVERSITÉ: Mt (845-0041) — Batman sem. 6 h 30, 9 h 15, jeu. 9 h 15
VERSAILLES I: (353-7880) — Permis de tuer 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
VERSAILLES II: — Batman 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
VERSAILLES III: — Chérie, j'ai réduit les enfants 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10
VERSAILLES IV: — Peter Pan 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — Sociétés des poètes disparus 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
VERSAILLES V: — Indiana Jones et la dernière croisade 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
VERSAILLES VI: — Lethal Weapon 2 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — Field of Dreams 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — Karate Kid 3 7 h, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — Fierro, l'été des secrets 12 h 30, 2 h 30 — Jésus de Montréal 4 h 30, 7 h, 9 h 15
BROSSARD II: S.O.S. fantômes 2 12 h 30, 2 h 45, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 20
BROSSARD III: Batman 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — K-9 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 2: S.O.S. fantômes 2 1 h 45, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 3: Jésus de Montréal 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 4: Les Lavigneurs démantent 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 5: Week-end at Bernie's 1 h, 3 h 5, 7 h 05, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 6: Fierro, l'été des secrets 1 h 05, 3 h 05 — Ghostbusters 2 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — Mort d'un commis voyageur 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45
COMPLEXE DES JARDINS II: — Batman 1 h 10, 3 h 50, 7 h, 9 h 40
COMPLEXE DES JARDINS III: — Scandale 12 h 45, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35
COMPLEXE DES JARDINS IV: — S.O.S. fantômes 2 tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 20
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — Relâche jusqu'au 1er août
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — The Killers 20 h 30
CRÉMAZIE: (388-4210) — Batman sem. 7 h, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — Jésus de Montréal 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
DAUPHIN II: Liaisons dangereuses sem. 7 h 30, 9 h 45
CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — Ghostbusters sem. 7 h 10, 9 h 40
CINÉMA DÉCARIE 2: Karate Kid 3 sem. 7 h, 9 h 10

DORVAL I: (851-8586) — Indiana Jones & the Last Crusade 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
DORVAL II: Lethal Weapon 2 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30
DORVAL III: Honey I've Shrunk the Kids 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
DORVAL IV: — Peter Pan 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — Dead Poets Society 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
DU PARC 1: (844-9470) — Licence to Kill sem. 6 h 45, 9 h 30
DU PARC 2: — Lethal Weapon 2 7 h, 9 h 25
DU PARC 3: — Dead Poets Society 7 h 05, 9 h 30
DU PLATEAU 1: (521-7870) — Indiana Jones et la dernière croisade 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
DU PLATEAU 2: — Chérie, j'ai réduit les enfants 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW I: (697-9095) — Licence to Kill 1 h, 3 h 50, 6 h 35, 9 h 25
FAIRVIEW II: — Peter Pan 12 h, 1 h 45, 6 h, 8 h — Batman 3 h 20, 7 h 30, 10 h 05

LAVAL I: (688-7776) — Permis de tuer 1 h 05, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 20
LAVAL II: — Indiana Jones et la dernière croisade 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40
LAVAL III: — Chérie, j'ai réduit les enfants 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h 10
LAVAL IV: — Peter Pan 12 h 10, 1 h 30, 5 h 45 — Batman 3 h 15, 7 h 15, 9 h 45
LAVAL V: — Lethal Weapon 2 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
LOEW'S I: (861-7437) — Licence to Kill 12 h 40, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20
LOEW'S II: — Batman 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h
LOEW'S III: — Dead Poets Society 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
LOEW'S IV: — Star Trek V: The Final Frontier 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
LOEW'S V: — Star Trek V: The Final Frontier 1 h 15, 3 h 35, 5 h 55, 8 h 15

PARADIS I: (866-3856) — Permis de tuer 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
PARADIS II: — Vent de galerne 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 10
PARADIS III: — Peter Pan 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — Sociétés des poètes disparus 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
PARADIS IV: — Indiana Jones et la dernière croisade 1 h, 4 h, 6 h 55, 9 h 40
PARADIS V: — Chérie, j'ai réduit les enfants 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON I: (835-4246) — Ghostbusters 2 tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: — Great Balls of Fire 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON III: — Miracle Miles 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, mer. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, 30
PLACE DU CANADA: — Scandal sem. 7 h, 9 h
PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — Karate

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt — Ghostbusters 2 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt — Jésus de Montréal 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt — Great Balls of Fire 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 40
CINÉMA JEAN-TALON: Mt — Licence to Kill sem. 7 h, 9 h 40
CINÉMA OMEGA 1: — Chérie, j'ai réduit les enfants 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉMA OMEGA 2: — Peter Pan 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 7 h — Sociétés des poètes disparus 9 h
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O (866-3636) — Sweet Lorraine tous les soirs 19 h 15, 21 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt (843-6001) — Relâche jusqu'au 2 août
CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — Ghostbusters 2 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: Ghostbusters 2 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: Do the Right Thing 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: Karate Kid 3 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: Week-end at Bernie's 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: Great Balls of Fire 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O (489-5559) —
GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —
GREENFIELD I: (671-6129) — Permis de tuer 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
GREENFIELD 2: — Indiana Jones et la dernière croisade 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
GREENFIELD 3: — Peter Pan 12 h, 1 h 40, 6 h — Batman 3 h 20, 7 h 30, 10 h 05
IMAX: Vieux-Port de Montréal — Vertige lun. au dim. 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 20 h 30, 21 h 30 — Speed lun. au dim. 12 h 30, 18 h 30
IMPERIAL: (288-7102) — Indiana Jones & the Last Crusade 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20
LAVAL I: (688-7776) — Permis de tuer 1 h 05, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 20
LAVAL II: — Indiana Jones et la dernière croisade 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40
LAVAL III: — Chérie, j'ai réduit les enfants

soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30
LA DILIGENCE: 7385 boul. Décarie, Montréal (731-7771) — Théâtre Candlelight: « Eubie » comédie musicale avec Michelle Sweeney, Philip Cole, Geraldine Hunt, Don Jordan, du mar. au dim., dîner 18h.30, spectacle 20h.30
LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370) — Chez Antoine: les pianistes Christiane Oti et Roland Devize du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h. — Bar tour de ville: Le Trio Starline, du mer. au dim. de 21h. à 02h.
HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal — Le chanteur-pianiste John Gilbert, mar. au sam. de 20h. à 01h.
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette: Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h. — François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.
HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar: L'Après avec Gilles Jourdain, lun. au mer. 17h. à 01h.
HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — Café Baroque Arthur: « Sexy Follies » à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20h.30, sam. 20h. à 22h.30
IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port de Montréal — Exposition internationale d'arts et nouvelles technologies: hologrammes, courts films en 3D par ordinateur, installations interactives avec le public. Thème: Bicentenaire de la Révolution française, tous les jours de 12h. à 23h. jusqu'au 24 sept.
LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Mike Mirizio, pianiste, du lun. au ven. 17h. à 20h.
L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (868-7454) — Restaurant français dancing romantique, du mar. au dim. de 19h. à 01h., musique tzigane avec le groupe Les Joyeux Gitans
L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Disk Jokey, du mer. au sam.
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.
MAISON DE LA CULTURE AHUNTSIC: Montréal (872-8749) — Station de métro Henri-Bourassa — Exploration-métro, les composantes et les mécanismes de fonctionnement de notre transport souterrain, du 14 juin au 26 août — Maison du Pressoir: 10,865 rue des Pressoirs (872-8749) — L'écriture au passé, au présent et à l'avenir, depuis les plaquettes d'argile jusqu'à l'ordinateur, les différentes formes d'écriture et l'évolution du livre, du 14 juin au 26 août
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges, Montréal (872-8839) — Exploration: Énergie le cœur qui bat, le sang qui circule, l'eau, le soleil et le vent, le big band, toutes les formes d'énergie et leurs applications, du 14 juin au 26 août
MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY: 6052 boul. Monk, Montréal (872-2044) — Exploration: Dessin d'animation: à partir de techniques simples, l'enfant crée son propre dessin animé et s'initie aux mystères du dessin d'animation, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE MERCIER: 8105 rue Hochelaga, Montréal (872-8755) — Exploration: La chasse aux fantômes: des mises en situation permettent d'avoir une approche objective de ces faits tout en les reliant à des causes scientifiques, du 14 juin au 26 août — La télévision expliquée aux enfants: la participation de l'enfant à un scénario ou à la manipulation des caméras, lui donne accès aux composantes techniques menant à la production d'une émission, du 14 juin au 26 août
MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Botrel, Montréal (872-2157) — Exploration: Le masque: les différents usages du masque, la magie, le camouflage ou la protection — L'envers du décor, une maquette géante donne l'illusion parfaite du théâtre et renseigne sur tous les métiers de la scène, du 14 juin au 26 août
MAISON DE LA CULTURE PARC FRONTENAC: 2550 est Ontario, Montréal (872-2273) — Exploration: Un voyage dans le temps: traite des fourrures et vie quotidienne à l'époque de la Révolution Française, du 14 juin au 26 août
MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE: 6707 De Lorimier, Montréal (872-1730) — Exploration: Le grand monde de la marionnette, rencontre avec des personnages fascinants, l'histoire de la marionnette et les techniques de fabrication et de manipulation, du 14 juin au 26 août
MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 est Mont-Royal, Montréal (872-2266) — Exploration: L'automobile: à bord d'un véhicule dont le trajet est ponctué d'arrêts, le jeune conducteur apprend le fonctionnement des différentes pièces de son engin, du 14 juin au 26 août
MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorion (455-6290) — Concert de Jean-François Anthonin, pianiste, œuvres de Debussy, Busoni et Chopin, du 14 juin au 26 août
MONT AVILA: Autoroute des Laurentides, sortie 58, St-Sauveur des Monts (514-227-2663) — Sous le chapiteau: Les Ateliers de Production du Théâtre de Rue présente l'été-dragon, spectacle pour toute la famille, du 19 au 29 juillet, sem. et sam. 14h., ven. et sam. le soir à 19h.30
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600) — Visite commentée de la Collection Tokugawa: le Japon des shogun, du 19 juillet à 10h.
ORATOIRE ST-JOSEPH: 3800 chemin Reine-Marie, Montréal (733-8211) — Concert spirituel, Hommage à Charles Tournemire, Michelle Quintal (Trois-Rivières) œuvres de Pichet et Tournemire, le 19 juillet à 20h.
PARC LAFONTAINE: Théâtre de la Verdure, Montréal — Sylvie Bernard au spectacle le 19 juillet à 20h.30
RESTAURANT CLAUDIO'S: 124 est St-Paul, Vieux-Montréal (866-0845) — Spectacles de jazz du mer. au sam. à 22h., le dim. à 13h.
LE RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657) — Dance Hall Rogge, le 19 juillet à 22h.
SALLE L'INTRO: 811 est Jean-Talon, Montréal (277-3006) — De plus en plus Rock'n Roll conception de Carl Bazinet et Benoît Clément, m. en s. Don Jordan et Benoît Clément, du 30 juin au 3 sept.
SQUAD DORCHESTER: rue Peel et boul. René-Lévesque ouest, Montréal — Tous les mercredis, soirées de modern square dance à 20h.
STADE OLYMPIQUE: Montréal — L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par l'ascenseur tous les jours, lun. 12h. à 23h., mar. au dim. 10h. à 23h. — pour renseignements: 252-8687
STUDIO CLAUDE-GAUVEAUX: Pavillon Judith-Jasmin, 405 est Ste-Catherine, Montréal (987-3074) — Lag, texte et m. en s. Larry Tremblay, du 21 juin au 29 juillet, mar. au sam. 20h.30, matinée le sam. à 15h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112) — Festival Juste Pour Rire: Patrick Sébastien,

18 au 20 juillet à 20h.
THÉÂTRES D'ÉTÉS
BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: St-Marc-sur-Richelieu (584-2271) — « Un week-end bien rempli » de Michael Perwee, traduction, adaptation et m. en s. Denise Filiatrault, à compter du 12 juin, mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.
LE CHANTECLER: Ste-Adèle (229-3591) — « La menteuse » comédie de Bricaire et Lasaygues, m. en s. Louis Lalonde, du 20 juin au 27 août et les 2-3 sept., mar. au dim. 20h.30
LE PATRIOTE DE STE-AGATHE: Sortie 83, autoroute des Laurentides, Ste-Agathe (861-2244 ou 819-326-3655) — « Les gaffeurs » de William Van Zandt et Jane Millmore, adaptation Johanne Seymour, m. en s. Monique Duceppe, du 15 juin au 3 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h., les dim. 15 et 22 juillet à 20h.
THÉÂTRE DE L'AUBERGE MARIEVILLE: 217 Chamby, Marieville (514-460-2191) — « Coconut Beach » conception et m. en s. Réjean Wagner, du 15 juin au 26 août, du jeu. au sam. à 20h.30, souter-spectacle à 18h.
THÉÂTRE BEAUMONT-ST-MICHEL: St-Michel-de-Bellechasse (418-884-3344) — « Comédie dans le noir » de Peter Shaffer, traduction et adaptation Benoît Girard, m. en s. Denise Filiatrault, à compter du 27 juin, au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE LA BELLE MADELEINE: Sortie 149 route 30, Calixa-Lavallée (521-2485) — « Coup de foudre » de John Tobias, traduction et adaptation Marc Legault, du 22 juin au 3 sept., mer. au sam. 20h.30, dim. 20h.
THÉÂTRE DES CASCADES: Autoroute 40 ouest, sortie Ste-Anne-de-Belleval, autoroute 20 ouest, direction Dorion, à Dorion, direction Pointe-des-Cascades (455-9341) — « Des moultins noirs pure laine » de Neil Simon, traduction Olivier Reichenbach, m. en s. Sophie Clément, du 2 juin au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645 chemin du Chenal-du-Moine, Ste-Anne-de-Sorel (Mt 393-9022, Sorel 743-8446) — « S.O.S. pantalons » de Ray Galton et John Antrobus, adaptation Benoît Girard, m. en s. Monique Duceppe, à compter du 13 juin, mer. au ven. 20h.30, sam. 21h.
THÉÂTRE D'ÉTÉ DU MANOIR DU LAC DE-LAGE: Lac Delage (848-1818) — « Pêche mortel » de Norm Foster, m. en s. Fernand Rainville, du mer. au sam. 20h.30, dim. 20h.
THÉÂTRE D'ÉTÉ DU MANOIR RICHELIEU: La Malbaie — « La vieille demoiselle » d'Albert Martin, m. en s. Joseph Saint-Gelais, du 23 juin au 3 sept. — « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » d'Alfred Musset, m. en s. Joseph Saint-Gelais du 23 juin au 3 sept.
THÉÂTRE DE L'ÉPI: 1 rue Wellington, Hull (819-565-7455) — « Poison d'art » comédie de Guyllaine Tremblay et Simon Fortin, m. en s. Gilles Provost, jusqu'au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DES MARGUERITES: Trois-Rivières ouest (819-377-3223) — « Haute fidélité » de Ray Cooney, traduction et adaptation Benoît Girard, m. en s. Monique Duceppe et François Barbeau, à compter du 13 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.
THÉÂTRE DE LA MARJOLAINE: Eastman (297-2860 et 297-2862) — « Il était une fois » de Louis-Georges Carrier et Cyril Beaulieu, m. en s. Louis-Georges Carrier, du 24 juin au 26 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30, dim. 20h.
THÉÂTRE DE LA POUDRIÈRE: Île Ste-Hélène (854-1344 ou 338-0132) — « L'abominable homme des sables » de Jean Barbeau, m. en s. Larry-Michel Demers, du 24 mai au 27 août, mer. au ven. et dim. 20h., sam. 21h.
THÉÂTRE DU VIEUX-TERRÉNOUVE: Île des Moulins, Terrebonne (492-4777) — « Acalpuc Madame » de Yves Jamiaque, m. en s. Jean Dalmain, du 28 juin au 3 sept., du mer. au sam. 20h.30

FAMOUS PLAYERS
Vent de Galerne
1793
v.o. française sous-titrée en anglais au cinéma Palace.
Le PARISIEN
12:15-2:30
4:45-7:10
9:10

SCANDAL
EN VERSION FRANÇAISE SCANDAL
COMPLEXE DES JARDINS
BASILAIRE 1 288-3141

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
Renseignements..... (514) 844-3361
Administration..... (514) 844-3361
Rédaction..... (514) 842-9628
Annonces classées..... (514) 286-1200
Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LE DEVOIR
Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457
Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec..... (418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059
Indicatif 418..... 1-800-463-4747
Indicatif 819..... 1-800-361-5699
Indicatif 613..... 1-800-361-5699

TELEVISION
12.00 C B F T
12.00 Première édition
12.15 Côté jardin
13.15 La course des Amériques
14.15 Le temps de vivre
14.45 Aujourd'hui en France
16.00 Fraggle rock
16.30 L'Intrigue
17.00 D'une série à l'autre
18.00 Montréal ce soir
12.30 Ferland Nadeau en vacances
13.30 En toute amitié
14.00 C'est déjà demain
14.30 Les joyeux naufragés
15.00 Québec à la carte
15.30 Paul et les jumaux
16.00 Barbecue
16.30 Astrobule
17.00 Double défi
17.30 Fais-moi un dessin
12.00 C B M T
12.00 Middy
13.00 All My Children
14.00 Doctor, doctor
14.30 Talkabout
15.00 Guiding Light
16.00 Generations
16.30 Wonderstruck
17.00 Video hits
17.30 Kate and Allie
18.00 Newswatch and Sports News
12.00 C F C F
12.00 Lingo
12.30 Pulse
13.00 Lettme
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Oprah Winfrey Show
17.00 Family ties
18.00 The Cosby show
18.00 Pulse
12.00 C F T M
14.50 Bonne journée
15.00 L'Info-5
15.30 Champs Élysées Spécial
17.15 Line Renaud Papier glacé
17.15 Les six de Bourgogne (5 de 6)
17.45 Récréation
17.00 Beau et chaud
17.00 Pinocchio
17.30 Le club des 100 watts
18.00 Passe-Partout
17.00 Pinocchio
17.30 Le club des 100 watts
18.00 Passe-Partout
12.00 Les Pierrales
12.30 Le grand journal
13.00 La tourchette d'or
13.30 Les p'tites voix
14.00 Pour mon frère Joey + amér. 77 avec Geraldine Page, Gerald O'Loughlin et Marc Singer
15.30 Le vagabond
16.00 Michel Jasmin en direct
16.30 Action-réaction
17.00 Double Jeu
17.30 Le grand journal

MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR
DUSTIN HOFFMAN JOHN MALKOVICH
CINÉMA PLUS PRÉSENTE
COMPLEXE DES JARDINS
BASILAIRE 1 288-3141

SCANDAL
EN VERSION FRANÇAISE SCANDAL
COMPLEXE DES JARDINS
BASILAIRE 1 288-3141

LE DEVOIR
Renseignements..... (514) 844-3361
Administration..... (514) 844-3361
Rédaction..... (514) 842-9628
Annonces classées..... (514) 286-1200
Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

TELEVISION
12.00 C B F T
12.00 Première édition
12.15 Côté jardin
13.15 La course des Amériques
14.15 Le temps de vivre
14.45 Aujourd'hui en France
16.00 Fraggle rock
16.30 L'Intrigue
17.00 D'une série à l'autre
18.00 Montréal ce soir
12.30 Ferland Nadeau en vacances
13.30 En toute amitié
14.00 C'est déjà demain
14.30 Les joyeux naufragés
15.00 Québec à la carte
15.30 Paul et les jumaux
16.00 Barbecue
16.30 Astrobule
17.00 Double défi
17.30 Fais-moi un dessin
12.00 C B M T
12.00 Middy
13.00 All My Children
14.00 Doctor, doctor
14.30 Talkabout
15.00 Guiding Light
16.00 Generations
16.30 Wonderstruck
17.00 Video hits
17.30 Kate and Allie
18.00 Newswatch and Sports News
12.00 C F C F
12.00 Lingo
12.30 Pulse
13.00 Lettme
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Oprah Winfrey Show
17.00 Family ties
18.00 The Cosby show
18.00 Pulse
12.00 C F T M
14.50 Bonne journée
15.00 L'Info-5
15.30 Champs Élysées Spécial
17.15 Line Renaud Papier glacé
17.15 Les six de Bourgogne (5 de 6)
17.45 Récréation
17.00 Beau et chaud
17.00 Pinocchio
17.30 Le club des 100 watts
18.00 Passe-Partout
12.00 Les Pierrales
12.30 Le grand journal
13.00 La tourchette d'or
13.30 Les p'tites voix
14.00 Pour mon frère Joey + amér. 77 avec Geraldine Page, Gerald O'Loughlin et Marc Singer
15.30 Le vagabond
16.00 Michel Jasmin en direct
16.30 Action-réaction
17.00 Double Jeu
17.30 Le grand journal

Table with 13 columns: Time slot (18h00 to 00h00) and Channel (2 to 35). Rows list programs like 'Ce soir', 'Côté jardin', 'Baseball / Braves vs Expos', 'Festival de jazz', 'Le Téléjournal', 'Cinéma: Woody et les robots', etc.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Images du futur met de l'ordre dans son bazar d'écrans

Daniel Carrière

LES ORGANISATEURS de l'exposition *Images du futur* — qui dure jusqu'en septembre dans le Vieux-Port de Montréal — ont choisi cette année de souligner le bicentenaire de la Révolution française en montrant des œuvres qui illustrent ses faits marquants et ses symboles.

Hervé Fischer et Ginette Major nous avaient habitué depuis trois ans à une foire cacophonique où, dans le désordre, les ions bousculaient notre tolérance à la surcharge d'informations... La 4e édition de cette exposition se démarque des précédentes.

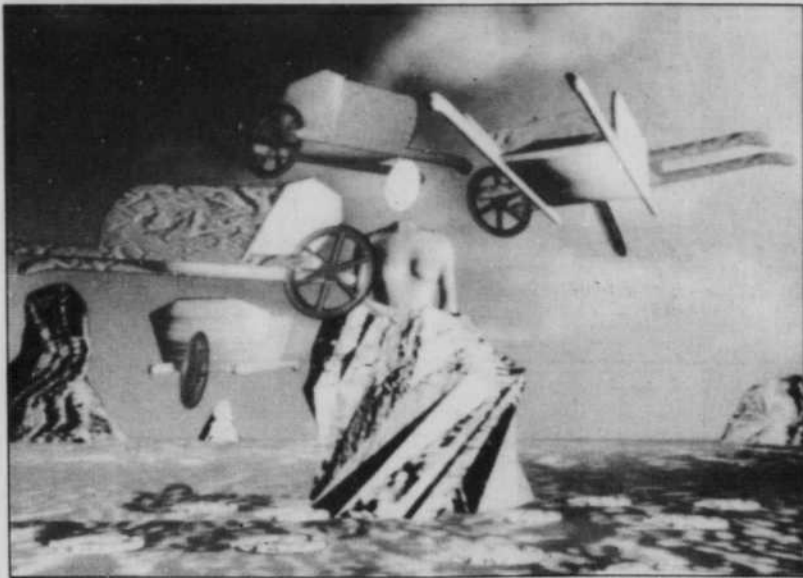
D'abord parce qu'elle est épurée, tant dans son installation que dans son contenu, et ensuite parce que la technologie dont se servent les artistes a atteint un niveau de perfection à cent lieux de ce qu'il nous était permis d'imaginer.

Il faut voir le film de l'Office national du film (ONF) *Anniversaire*, et le film de Ex Machina, (société française), animations assistées par ordinateur. Les images sont de synthèse, comme la plupart de celles qui font l'objet de l'exposition, mais la rigidité des personnages créés par l'ordinateur est disparue.

Dans le cas de *1789, Paris, au début de la Révolution*, la technologie a réussi à reproduire les plans de la ville de Paris avec une précision étonnante.

L'exposition débute par une série de 52 animations de 50 secondes chacune, réalisées par Michael Gaumitz pour Canal Plus en France. Cette série résume bien le thème de l'exposition : ses danses et ses chants, ses principes et ses mythes, son penchant malsain pour la guillotine, les dix laborieuses années qu'elle a duré, etc. Ainsi que la thématique plus large, qui porte sur la technologie.

Gaumitz a réalisé ses bandes grâce à un ordinateur domestique, un Macintosh, avec un sens de la



Extrait de *Dali Baba et les 40 brochettes*, de Dominique Pochat.

synthèse qui exploite au maximum les quelques prouesses graphiques de l'ordinateur personnel, malgré tout performantes.

Dans le même esprit que celui de Gaumitz, *Bleu, Blanc, Rouge TV* de Philippe Fertray utilise un ordinateur usuel, et des effets simples, pour dénoncer avec humour le rapport que la société française entretient avec le poste de télévision.

Cette année *Images du futur* s'est offert des grands noms de l'art contemporain. Le père de l'art vidéo, Nam June Paik, présente deux des six sculptures représentant des personnages de la Révolution. David, le peintre des événements, et Marat, le porte-parole des sans-culottes.

Il est rare que les installations de Paik soient montrées au grand public. « La Révolution et la télévision sont tous les deux pour la masse », écrit-il dans le catalogue de l'exposition. Les sculptures sont accompagnées de lithographies de toute la série — les quatre autres personnages

sont exposés au Musée d'art moderne de Paris.

Hybrid Venus, de Pierre Friloux, où les écrans sont encastrés dans une forme réminiscente d'un flanc de montagne, constitue l'autre pièce de résistance de cette exposition. C'est une magnifique sculpture qui réunit l'équation entre esthétique et cathodes, mythe et mortalité. Elle fait partie des œuvres de l'exposition qui ne traitent pas de la Révolution française.

En effet, un bon nombre de réalisations et quelques espaces — un dispositif interactif particulièrement intrigant, entre autre — se penchent sur les thématiques diverses qui nourrissent les arts médiatiques; de la puce à l'interaction, en passant par la musique électro-acoustique.

Par exemple, l'installation vidéo de Dominique Pochat sur les sujets de prédilection de Salvador Dali : la montre molle, la clé, les cyclistes, l'oeuf et les brochettes (dans lesquels, d'ailleurs, on est assis). L'univers onirique de Dali convient on ne peut mieux à l'animation assistée par ordinateur.

Excepté pour *L'Écran Humain*, Daniel Hogue et Jacques Charbonneau, c'est dans la partie qui ne traite pas nécessairement de la Révolution que l'on retrouve la plupart des artistes canadiens de l'exposition.

Le Canada y est représenté par des hologrammes. Ceux de Claudette Abrams, de Toronto, qui traite d'écologie; de Philippe Boissonnet, de Montréal, qui propose une installation de photos et d'hologrammes paranoïaques; de Dimension 3, une firme de Montréal, et de Michael Page, de Toronto, qui nous présente l'hologramme d'un inoubliable idiot souriant.

Images du futur sera toujours une foire. Mais la foire, d'années en années, se transforme au gré des tournants que lui font inévitablement prendre la technologie. Cette année, l'image est précise, elle ne cherche pas à se définir. Tout comme l'exposition du reste. Comme si, dans la kermesse médiatique, *Images du futur* s'était débarrassé de ses parasites.



Fountain Hybrid Venus, de Pierre Friloux, New York (1988).

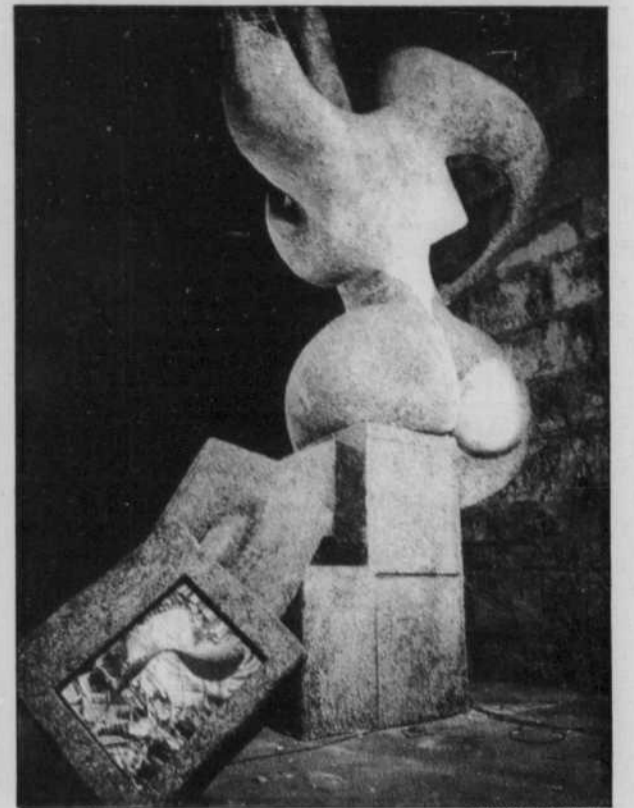


PHOTO ARCHIVES

Livre ancien acquis récemment à McGill

LA BIBLIOTHÈQUE McLennan, de l'université McGill, vient d'acquiescer, lors d'une vente chez Sotheby's à Londres, un document exceptionnel sur les fortifications françaises en Amérique du Nord et en Europe.

D'auteur anonyme, ce livre contenant 132 aquarelles est relié en maroquin rouge, avec fers à dorer à l'oiseau. Il date du 18e siècle mais l'on ignore l'année précise où fut réalisé ce manuscrit qui nous renseigne, entre autres, sur six ensembles fortifiés d'Amérique du Nord, dont Québec et Ville-Marie (Montréal).

Le manuscrit s'ajoute aux collections spéciales et aux livres rares de la bibliothèque McLennan qui possède déjà un Vauban, *Véritable ma-*

nière de fortifier et un traité de Fer : Introduction à la fortification.

Le directeur de ce service spécialisé de la bibliothèque montréalaise, Bruce Whiteman, avait mandaté la bibliophile montréalaise, Helen Kahn, d'acquiescer le manuscrit qui, jusqu'à tout récemment, était propriété d'un collectionneur résidant à Athènes.

Le petit livre intitulé *Fortifications de la France et de l'Amérique* a été adjugé à 5,000 livres, soit près de \$ 10,000. La transaction a été rendue possible grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada qui administre un programme d'« occasions uni-

Exposition d'instruments

LA CHAPELLE historique du Bon Pasteur présente jusqu'au 26 août la collection d'instruments anciens de l'Ensemble Claude-Gervaise, l'une des plus importantes au Canada.

La centaine de pièces sélectionnées permettront de découvrir l'origine de plusieurs instruments modernes, comme le basson, la clarinette, la flûte, le hautbois et le piccolo. L'exposition regroupe des instruments anciens des 18e et 19e siècles, des copies du 16e siècle et du Moyen-âge de même que des instruments folkloriques provenant de tous les continents.

Les mélomanes et les amateurs d'art ancien sauront apprécier les instruments rares ou peu connus tels que le cromone, le flageolet, le hautbois de Poitou et le psaltérion. Des

bandes sonores reproduiront la sonorité et le timbre de ces objets.

Commencée il y a plus de 20 ans par l'un des fondateurs de l'Ensemble Claude-Gervaise, cette collection a été complétée par Gilles Plante, le directeur actuel. Plusieurs des instruments servent lors des concerts donnés par les huit musiciens de cette formation originale. Célèbre dès la sortie d'un premier enregistrement de compositions de Gilles Vigneault, interprétées avec les instruments anciens, l'Ensemble Claude-Gervaise explore surtout les richesses du répertoire de la Renaissance et du Moyen-âge.

Cette exposition est présentée gratuitement par le Service des loisirs de Montréal. Tél.: 872-6211.



Histoire d'un royaume

PHOTO ARCHIVES

A l'image des paysages grandioses du Saguenay, la *Fabuleuse histoire d'un royaume* est une gigantesque saga racontant les grands moments du développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le spectacle qui rassemble 200 comédiens est présenté, les vendredis,

samedis et dimanches, au Palais municipal de la ville de La Baie jusqu'au 30 juillet. L'an dernier le spectacle qui était présenté dans le cadre du 150e anniversaire de la région a attiré 40,000 personnes en 19 représentations. Selon son créateur, Ghyslain Bouchard, la *Fabuleuse histoire d'un royaume*, pourrait devenir un « son et lumière » permanent. L'an prochain la fresque historique sera présentée au festival de Mont-Secret en Normandie.

MOZART *plus*

18/19 juillet
19h30

CE SOIR 19h30

Commanditaire du festival

POWER CORPORATION DU CANADA

Basilique Notre-Dame

Charles Dutoit, chef
Angela Cheng, piano

MOZART *La Clemenza di Tito*, ouverture
MOZART *Concerto pour piano no 19, K 459*
CHOSTAKOVITCH *Symphonie no 5*

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL

20\$, 14\$ et 8\$
Ticketron (+ 2\$), Place des Arts (+ 1\$)
Sièges réservés

Théâtres d'été

Ouest de l'île de Montréal

SOUPER-THÉÂTRE

À La Campagne

MÊME HEURE L'ANNÉE PROCHAINE

Avec: Andrée Lachapelle et Jean-René Ouellet
Une pièce de Bernard Slade
Mise-en-scène: Jean-Louis Roux
Rés.: (514) 457-2944 — (514) 457-2945
À Ste-Anne-de-Bellevue. Suivez les masques.

Estrie

Le Théâtre de Marjolaine

il était une fois

Attenant au Théâtre, dans un décor rustique et champêtre, avant et après le spectacle, un répertoire de petits plats fins au RESTO-THÉÂTRE LA MARJOLAINE.

Montérégie

Théâtre d'été "Le Saint-Laurent" PRÉSENTE

PYJAMA POUR SIX

une super comédie de Marc Camoletti

Mise en scène: Réjean Lefrançois. Avec: Réjean Lefrançois, Nathalie Naubert, Marc Gélinas, Danielle Roy, Denys Paris et Carole Séguin.
Du mardi au samedi: 20h30. Du 13 juin au 26 août.
Réservations: (514) 651-5250. Prix spéciaux pour groupes. Ile Charron, Longueuil.

Laurentides

THÉÂTRE DE L'HÔTEL LE CHANTECLER:

"LA MENTEUSE" comédie avec Edgar Fruitier, Françoise Faucher, Louis Lalonde, Diane Lavallée, Sylvia Gariépy. Du mardi au dimanche à 20h30. Ste-Adèle, aut. des Laurentides, sortie 67. Rés.: (514) 229-3591.

DRAGON SUR TABLE

Une présentation du théâtre de La Dame de cœur

ALLÉGORIE AVENTUREUSE
UNE FÉRIÉ EN PLEIN AIR
SIÈGES PIVOTANTS - BRETÈLLES CHAUFFANTES

Réservations: (514) 545-5828. À l'entrée du Théâtre de la Dame de cœur, 1700 Upton, sortie 147 de l'autoroute 20, entre St-Hyacinthe et Drummondville

Lanaudière

LA MINE D'ARTS présente

le bonheur

C'EST PAS BON POUR LA SANTÉ!

Une comédie de Louise Matteau. Dans une mise en scène de Pierre Vaillant. Avec: Danielle Martin, Daniel Gallagher, Patricia Lalonde, Alain Hervieux et Jacqueline Duhaime.

Souper à 18h00. Théâtre à 20 heures. Mercredi, jeudi, vendredi et samedi du 21 juin au 2 septembre. Érablière Aurélien Grégoire, 701, 10e rang Sainte-Marceline, Rés.: (514) 883-8804.

THÉÂTRE PONT-CHATEAU Côteau-du-Lac

COMME ÇA TU TE SÉPARES!

de Bertrand B. Leblanc. Avec Françoise Graton, Marie-Lise Héту, Jacques Lussier et Yvan Canuel. Du 9 juin au 26 août à 20h30 du mardi au vendredi et à 21h le samedi. Rés. 514-456-3224. Transcanadienne ou 20 ouest Sortie 17. Prix de groupe 25 et + sauf le samedi.

Ontario francophone

LE CHARIMARI

Le Théâtre de la Sucrerie, premier théâtre d'été francophone en Ontario présente une comédie hilarante de Pierrette Bruno. Mise-en-scène: Hubert Fielden. Avec Claudine Chatel, Serge Bossac, Geneviève De Rocray, Alexis Martin et Gilbert Lachance. Du 30 juin au 2 sept. Du mardi au samedi 20h30. Dîner-théâtre au théâtre. Réservations: (613) 764-5580. Route 417, Casselman, sortie 66. Suivre les masques.

AU BATEAU THÉÂTRE L'ESCALE

un week-end bien rempli

DÈS LE 16 JUIN mar. au ven. 21h. Sam. 19h - 22h ST-MARC-SUR-RICHELIEU Sortie 112, route 20 (514) 584-2271

de Michael Pertwee, traduction, adaptation et mise en scène de Denise Filiatrault avec Gérard Poirier, André Montmorency, Roger Joubert, Marie-Christine Perreault, Daniel Brière, Esther Lewis, Marjorie Smith et Charlotte Bernard.

Bas St-Laurent

le théâtre les Gens d'en Bas

Le Théâtre les Gens d'en Bas présente CHAUD LAPINI comédie de Gilbert Dupuis avec Jocelyn Bérubé, Martine Beaulne, Martin Dion et Marie-Josée Guindon. Du 27 juin au 29 juillet. Du mardi au samedi inc. Forfaits Souper-Théâtre. À la Grange Théâtre du Bic, Bic (15 km à l'ouest de Rimouski). Inf. (418) 736-4141.

L'ACTUALITE BOURSIERE

MONTREAL

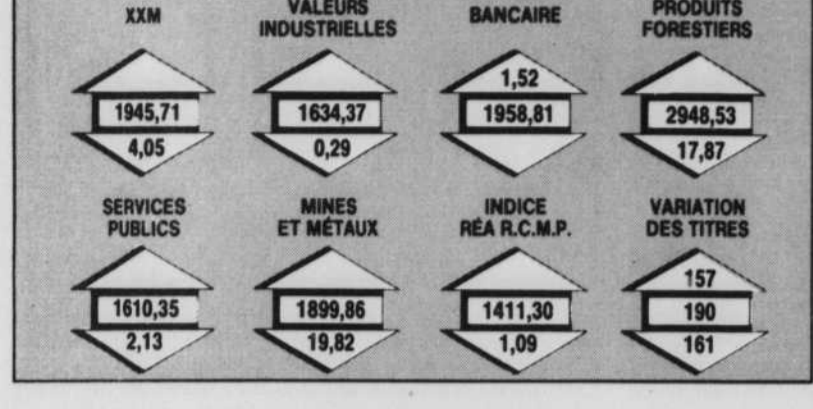
Repli général

MONTREAL (PC) — Un repli quasi général des cours a été observé hier à la Bourse de Montréal. L'indice XXM a perdu 4.05 points et affichait 1945.71 en clôture. Les échanges ont porté sur 8,494,294 actions.

L'indice des minières a cédé 19.82 à 1899.86, les forestières 17.87 à 2948.53, les pétrolières 2.96 à 1663.04, les services publics 2.13 à 1610.35 et les industrielles 0.29 à 1634.37, tandis que les bancaires gagnaient 1.52 à 1958.81.

L'industrielle CAE Industries, en hausse de 1-8 à 152.75 s'est traitée à 447,390 exemplaires. La minière Louvem Inc. a monté de \$2 à \$6.75 et 604,072 actions ont changé de main. Par ailleurs, Baton Broadcasting a perdu 1-4 à \$13.50, Imasco 1-4 à \$39.75, Power 1-4 à \$15.75 et BCE 1-8 à \$41.10.

Par contre, CP a gagné 3-4 à \$24.50 et Banque Nationale 1-8 à \$14.50. Sur un total de 508 titres mis en jeu 157 étaient en hausse, 161 en baisse et 190 inchangés.



MONTREAL

INDICE GÉNÉRAL

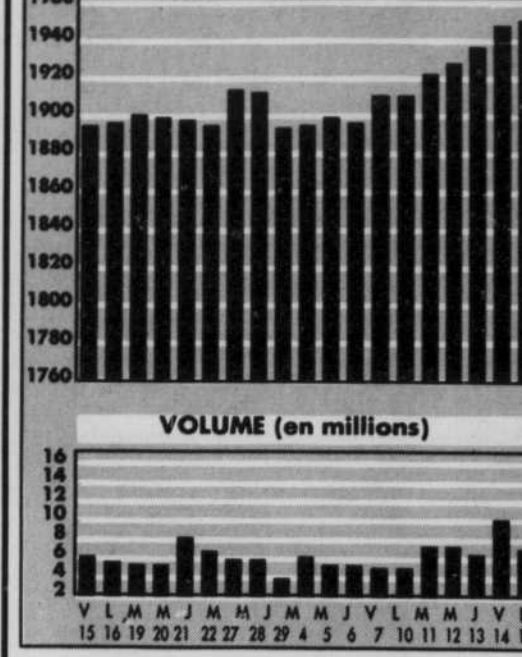


Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme, O. and various stock symbols like ACIS-Bio, ACIS-Ind, etc.

TORONTO

Le marché recule

TORONTO (PC) — Le marché était étale, hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fini la journée en recul de 1.39 point à 3853.35. Le volume des échanges a gonflé et totalisait 32 millions d'actions contre 20 millions lundi.

1-4, Inco 3-4 à \$34.1-2, Trizec B 3-4 à \$28.3-4 et BCE Mobile Communications 5-8 à \$32.1-8. Rogers Communications A a gagné 2 à \$145, Federal Pioneer 1-4 à \$15.1-2, Canadian Pacific 1 à \$24.1-2, International Business Machines 3-4 à \$137 et National Bank of Canada 1-8 à \$14.1-2.

Dans les mines, Hemlo Gold a cédé 3-8 à \$15, Wilanour Resources 25 cents à \$3.80 et Minven Gold 5 cents à \$4.10. Aur Resources a gagné 1-3 à \$10.3-4, Golden Knight 3-4 à \$8.3-4 et Kerr Addison 1-4 à \$18.3-4.

Dans les pétroles, Total Petroleum abandonne 1-4 à \$29.3-4, Sakatchewan Oil 1-4 à \$12.7-8 et North Canadian Oils 1-8 à \$22.1-8. Morrison Petroleum gagne 1-2 à \$12.3-4, Conwest Exploration B 1-4 à \$12.1-2 et Summit Resources 1-4 à \$8.1-2.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds with columns for TSE 300, Valeurs Industrielles, Produits de Conscience, Communications, etc.

NEW YORK

Tendance à la baisse

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué en baisse irrégulière hier à Wall Street, où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a chuté à 2,544.76 en baisse de 8.73 points, sur un marché calme.

Quelque 154 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en baisse a dépassé celui des hausses: 842 contre 591; 550 titres ont été inchangés.

Les analystes ont attribué les dégagements à l'annonce que le déficit de la balance commerciale américaine s'était élargi à 10.24 milliards de dollars en mai contre 8.29 milliards en avril et des prévisions d'environ 9 milliards. Cette aggravation a par ailleurs entraîné une remontée des taux d'intérêt obligataires ainsi qu'un accès de faiblesse du dollar, ce qui a contribué à l'inquiétude des milieux boursiers.

Une demande sélective, portant sur des situations particulières, a contenu les déclinés.

Time Inc que se disputent Warner Communications et Paramount Communications, a perdu 3 à 138; Dow Chemical a cédé 1-8 à 86.3-4 et Procter and Gamble 1-8 à 114.

Holiday Inns a gagné 5-1-2 à 56.1-2; Goodrich qui bénéficie de rumeurs d'OPA, a progressé de 2-3-8 à 63.5-8 et UAL est monté de 3 à 177.3-4.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a cédé 5-8 à 121.2, BCE 1-4 à \$34.1-2, Becton Dickinson 7-8 à \$52.1-8 et Inco 1 à 28.3-4. Canadian Pacific a gagné 7-8 à 20-8, Bell Industries 1-8 à 115.1-4 et Ranger Oil 1-8 à \$5.3-8.

DEVICES

Table showing exchange rates for various currencies: Dollar, Franc CFA, Franc SFR, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing exchange rates for the Canadian Dollar against various currencies: L'Argent au Canada, L'Or au Canada, etc.

MONTREAL

INDICE GÉNÉRAL

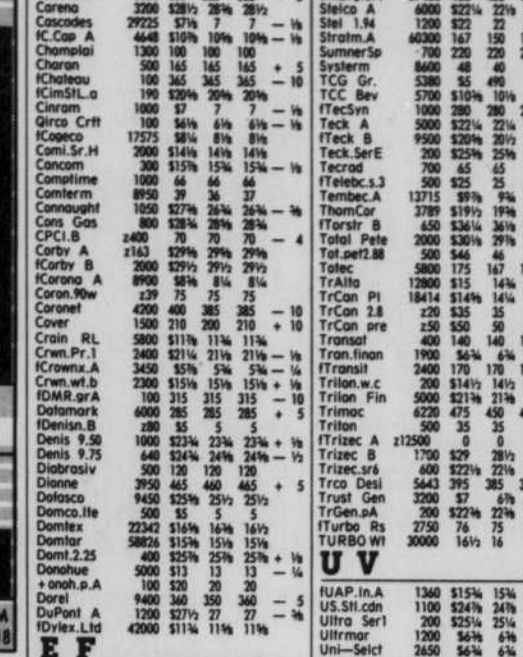


Table with columns: Ventes, Hausse, Bas, Ferme, O. and various stock symbols like ACIS-Bio, ACIS-Ind, etc.

TORONTO

Le marché recule

TORONTO (PC) — Le marché était étale, hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fini la journée en recul de 1.39 point à 3853.35. Le volume des échanges a gonflé et totalisait 32 millions d'actions contre 20 millions lundi.

1-4, Inco 3-4 à \$34.1-2, Trizec B 3-4 à \$28.3-4 et BCE Mobile Communications 5-8 à \$32.1-8. Rogers Communications A a gagné 2 à \$145, Federal Pioneer 1-4 à \$15.1-2, Canadian Pacific 1 à \$24.1-2, International Business Machines 3-4 à \$137 et National Bank of Canada 1-8 à \$14.1-2.

Dans les mines, Hemlo Gold a cédé 3-8 à \$15, Wilanour Resources 25 cents à \$3.80 et Minven Gold 5 cents à \$4.10. Aur Resources a gagné 1-3 à \$10.3-4, Golden Knight 3-4 à \$8.3-4 et Kerr Addison 1-4 à \$18.3-4.

Dans les pétroles, Total Petroleum abandonne 1-4 à \$29.3-4, Sakatchewan Oil 1-4 à \$12.7-8 et North Canadian Oils 1-8 à \$22.1-8. Morrison Petroleum gagne 1-2 à \$12.3-4, Conwest Exploration B 1-4 à \$12.1-2 et Summit Resources 1-4 à \$8.1-2.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds with columns for TSE 300, Valeurs Industrielles, Produits de Conscience, Communications, etc.

NEW YORK

Tendance à la baisse

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué en baisse irrégulière hier à Wall Street, où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a chuté à 2,544.76 en baisse de 8.73 points, sur un marché calme.

Quelque 154 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en baisse a dépassé celui des hausses: 842 contre 591; 550 titres ont été inchangés.

Les analystes ont attribué les dégagements à l'annonce que le déficit de la balance commerciale américaine s'était élargi à 10.24 milliards de dollars en mai contre 8.29 milliards en avril et des prévisions d'environ 9 milliards. Cette aggravation a par ailleurs entraîné une remontée des taux d'intérêt obligataires ainsi qu'un accès de faiblesse du dollar, ce qui a contribué à l'inquiétude des milieux boursiers.

Une demande sélective, portant sur des situations particulières, a contenu les déclinés.

Time Inc que se disputent Warner Communications et Paramount Communications, a perdu 3 à 138; Dow Chemical a cédé 1-8 à 86.3-4 et Procter and Gamble 1-8 à 114.

Holiday Inns a gagné 5-1-2 à 56.1-2; Goodrich qui bénéficie de rumeurs d'OPA, a progressé de 2-3-8 à 63.5-8 et UAL est monté de 3 à 177.3-4.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a cédé 5-8 à 121.2, BCE 1-4 à \$34.1-2, Becton Dickinson 7-8 à \$52.1-8 et Inco 1 à 28.3-4. Canadian Pacific a gagné 7-8 à 20-8, Bell Industries 1-8 à 115.1-4 et Ranger Oil 1-8 à \$5.3-8.

DEVICES

Table showing exchange rates for various currencies: Dollar, Franc CFA, Franc SFR, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing exchange rates for the Canadian Dollar against various currencies: L'Argent au Canada, L'Or au Canada, etc.

OPTIONS

TRANS-CANADA

TRANSIGES

Table listing various options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur l'Or

Table listing gold options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur le Dollar

Table listing dollar options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur le Franc

Table listing franc options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur le Yen

Table listing yen options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur le Mark

Table listing mark options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur le Livre

Table listing pound options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur le Dollar Australien

Table listing Australian dollar options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

Options sur le Dollar Canadien

Table listing Canadian dollar options contracts with columns for Série, Off Dem, Vol, Dem, etc.

TORONTO

Suite de la page 13

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

Table listing various stock symbols and their prices.

L'ACTUALITÉ BORSIÈRE

TORONTO

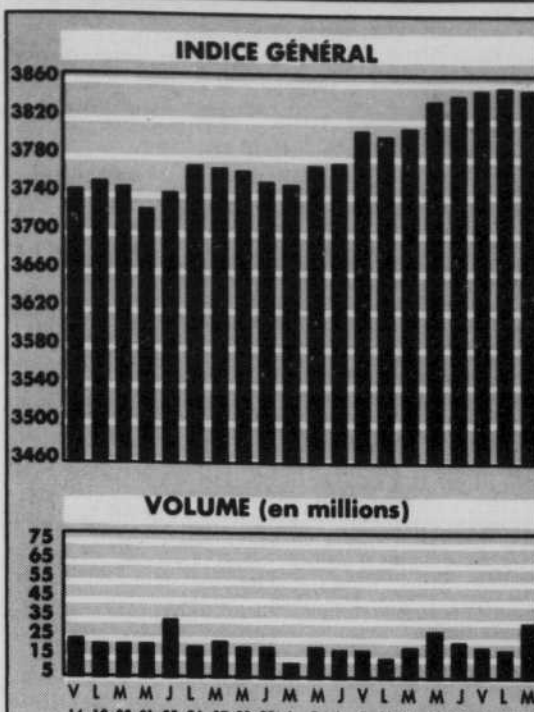


Table of stock market data for Toronto, including various indices and volume metrics.

AB

Table of stock market data for Toronto, section AB, listing various stocks and their prices.

CD

Table of stock market data for Toronto, section CD, listing various stocks and their prices.

CD

Table of stock market data for Toronto, section CD, listing various stocks and their prices.

GH

Table of stock market data for Toronto, section GH, listing various stocks and their prices.

TABLEAU DE BORD

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 3 columns: Item, June, July. Includes categories like EMPLOI, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Source: Statistique Canada.

NEW YORK



Table of stock market data for New York, including various indices and volume metrics.

AB

Table of stock market data for New York, section AB, listing various stocks and their prices.

CD

Table of stock market data for New York, section CD, listing various stocks and their prices.

OP

Table of stock market data for New York, section OP, listing various stocks and their prices.

UV

Table of stock market data for New York, section UV, listing various stocks and their prices.

UV

Table of stock market data for New York, section UV, listing various stocks and their prices.

WX

Table of stock market data for New York, section WX, listing various stocks and their prices.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various banks and institutions, including CIBC, BNP, etc.

*Certificat Pm Gm non encassable pour la période investie. **Assurance-vie non incluse. Les taux non fournis n'étant pas encore disponibles au moment de la cueillette des données. En vigueur le 10 juillet 1989; sujet à changements sans préavis. Complément: Presse Canadienne

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

101 Propriétés à vendre



Rosemère, cottage construit en 1986, 4 chambres, 2 salles de bains, grand bain tourbillon, salle à manger 20 x 15, salon 20 x 18, salle familiale, avec foyer, sous-sol fini, garage, système thermopompe, système d'arrosage, système d'alarme, clôture, pavé uni (4 autos), terrain 12,000 pi car., à 5 minutes des autoroutes 25 / 640 / 117. Prix: \$340,000. Tél.: 435-8660

101 Propriétés à vendre



STE-JULIE Domaine Des Hauts-Bois, 3 c.c., 1/2 b. avec tourbillon et douche individuelle, 1 1/2, avec entrée lav./séch., s/séjour, s/manger, vivier, cuisine laboratoire, s/s fini, garage porte-élect., chauff. thermopompe eau-sol. Style avant-gardiste, façade fine verrière. Construit sur flanc de montagne avec vue. Terrasse et 2 balcons. \$279,000. Jocelyne: 649-3490.

101 Propriétés à vendre

UN SITE DE RÉSIDENCE
Dans les Laurentides, LE DOMAINE BRUNELLE. Situé sur le bord du lac Ouimet (Ste-Anne-Des-Lacs), maison canadienne de 4 chambres, avec foyer, donnant accès à une GRANDE PLAGE TRÈS SÉCURITAIRE DE SABLE FIN. Site exclusif. ABRAYONS-TERMINÉ PAYSAGER SPLENDIDE. Terrain plat de 68,000 pi. carrés. 43 minutes + maison pour bateaux. 5 km de Mtl, sortie 57 autoroute. SANS AGENT 381-1835 jour, 663-2853 ou 1-224-5036

101 Propriétés à vendre

DUVERNAY: 5/level, garage, 4 c.c., 2 s/bains, asc. central, foyer, Jenn-Air, i./vaiss., pisc. avec deck bois traité, pompe à chaleur, clim. terr. pay. pavé-uni, prés école et centre d'achat, \$179,000. 661-6412.

EN FACE DU LAC MEGANTIC, duplex neuf, 2 x 7 1/2, très bien conçu pour tranquillité, air pur. 1-819-583-6025

ESTRIE: 5 milles d'Asbestos, domaine Conco, peut être chalet ou rés. princ., split level, 3 c.c., s/s fini, foyer pierre, terr. paysager 150 x 300 pi., ruisseau, endroit paisible \$58,000. nég. (819) 828-3008, après 17h. (819) 879-6621.

ÉTÉ-HIVER, bord de l'eau, prés l'Ascension, tout équipé, prix discutable, 669-2865.

FABREVILLE Bungalow, grand terrain, garage, soléno, entrée 200 mètres, pierre & brique, \$109,000. 669-0423

Semaine de 17h. à 20h. et samedi de 10h. à 17h.

FABREVILLE: Québécoise 1982, 5 c.c., 2 s/bains, 2 foyers. A bon prix, près des commodités. 627-3355

HUDSON Canadienne en bois rond, foyer, 3 chambres à coucher, plus boudoir, planchers cerisier, terrain 31,000 pi. carré, patio en cède. \$224,000. 458-3345.

BIG BAZARD, bungalow élevé (1985), 9,600 pi. carré, clôture, rideaux, taxes dev. payées, garage, auto. comb. bente, laveuse, piscine h/terre 16 X 32. \$14,000. 620-6546.

KIRKLAND SOUTH Bungalow, 3 chambres à coucher, 2 garages, 3 pièces, bain tourbillon, foyer, grands armoires et hauts. \$175,000. Vente privée: 694-5121, (616)765-2795.

LAC BROME luxueux cottage, 200 pi. carré de lac avec accès 6 X 150 pi., exceptionnel. Fax voir 1-243-6379.

LAC MEMPHRAGO Domaine Cherie, terrain 1 acre, 600' de plage, superbe piscine, tennis, carcs, 819-847-2880, 847-0071 répond. 7 jours 843-6919.

LAVAL DES RAPIDES, bungalow 10 pièces, très tranquille, courtois, 3 ch., piscine, piscine, jardin, près services. 491-3714.

LONGUEUIL, bungalow à vendre, 8 pièces, bain tourbillon, foyer, près des écoles, base de plein air, hôpital. Sous-sol fini, \$102,000. Entre 17h et 21h: 677-9018.

MONT-LAURIER Domaine avec foyer, bord du lac, plage 2, chalets, 24 acres, vendu séparément ou en entier. M. Gougoun: 819-623-5541.

MONTREAL-EST, 569 Bitoledu, duplex neuf, bachelier, rev. \$17,400. \$205,000. nég. 498-3165, 642-0646.

NOUVEAU-BORDEAUX Quelque chose de très spécial! Bungalow, \$235,000. nég. Faurt Voir Angèle ctr: 334-0963.

OTTERRUN PARK Québécoise 86, art. brique et vitryle, fin. int. sup. rénové, armoires & planchers chêne, 3 c.c., 2 s/b., lavage, pisc. récente, clôture, sct. paisible & récent, \$159,000. Agents s'abstenir. Visite libre 9 à 16h. 467-6795.

OUTREMONT, Eau de l'Épée, copropriété, haut de triplex, 7 restaurés, murs de lumière, terrasse 74-6151.

PIERREFONDS: Townhouse 74, 3 c.c., garage, cuisine, s/bains mélangés et grand p'toi, refait à neuf 89, piscine H.L.T., près transports, \$126,000. 683-9647.

R.D.P. Luxueux cot. s/déclaté, près services, rue tranquille. Foyer, garage, 3 c.c., 2 s/b., bidet, salon s./diner, cuisine, coin dinette, s./s. fini. POSSIBILITÉ LOCATION. 494-1993.

REGION DE QUEBEC Village de Pont-Rouge Dans village de Pont-Rouge. Magnifique split, construction moins d'un an de qualité supérieure. Planchers bois chêne salon, chauff. par rayonnement Thermostat, armoires mélangés, lustres/stores inclus. Grand patio avec bancs. Réduit à \$66,000. Du proprio. Mario: 1-418(873)-3239.

REGION DE QUEBEC DU PROPRIETAIRE Superbe bungalow, 33 X 48, 4 murs peints, impeccable 4 c.c., 4 s/b., 2 bureaux s./b., tourbillon, thermopompe, arçh. d'auto fermé. Secteur rénové, magnifique vue Laurentides. 736 Claude-Piché. (418)853-1568.

REGION DE QUEBEC STE-MARIE Beauce, domaine à vendre, 3 min. autoroute, borné par rivière, terrain 180,000 pi. carré, maison 2,400 pi. carré, 2 foyers, piscine creusée 16 X 50, avec maison pour invités. AUBAINE \$155,000. (418)387-7376 ou (418) 387-6414 (vend.)

RIVE-SUD Québécoise ancestrale en pierre, entièrement restaurée, aire ouverte + mezzanine. Terrain 53,000 pi. carré. Pas d'agent. 652-6774.

ROSEMÈRE, cottage normand neuf, très luxueux, 4 chambres à coucher, 3 s/bains, salle familiale, 2 foyers, pas d'agent, prix incroyable: \$205,000. 621-3908.

ROSEMÈRE, cottage 87, luxueux, 4 chambres, 2 s/bains, salle familiale, foyer, extra, pas d'agent, prix réduit: \$160,000. 621-3908.

ST-AMABLE: Split, 23 chambres, garage, jardin, terrain 22,000 pi. carré, taxes basses. Maison neuve, construction supérieure. \$96,000. Inf: 679-3338.

ST-HUBERT: Cottage jumelé 1976, 6,000 pi. carré, piscine, garage, 4 c.c., 2 foyers, s/sol fini, très propre, \$145,000. 663-6434.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H7Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE 286-1200

101 Propriétés à vendre

ST-CESAIRE, domaine superbe, piscine int., faut vendre à 1/2 prix. H. Talbot cr: 462-3942.

ST-CALIXTE, domaine prestigieux, lac Cristal, prix sacrifié, maladie. H. Talbot cr: 462-3942.

ST-FRANCOIS Cottage 84, 2 c.c., 2 s./b., s./s. fini, piscine. Pas d'agent. \$85,000. 665-6317.

ST-FRANCOIS, près de la 25, bungalow 5 1/2 avec s/v, \$110,000, ou à louer \$800. Soir 471-2737.

ST-HUBERT, sur terrain de 5,000 pi. carré, excellente location, bungalow 24 X 26, \$75,000. 671-0410, après 19h.

ST-HUBERT, 1978, semi-détaché sur 2 étages, 3 chambres, 2 salles de bains, \$87,000. 465-0216.

ST-HUBERT: Bung. neuf, 26 X 44 pi., 3 c.c., terr. 66 X 139 pi., direct du proprio, \$125,000. 649-7612.

ST-HUBERT: Prix réduit, cot. 83, 3 c.c., L. Benattar, 631-0387, 332-3514. Royal de Mtl Inc. Imm.

ST-JEROME, Bellefleur, Ste-Adèle, propriété de tout style et de tout prix. Un coup de téléphone suffit. Janine Z. Lapierre System-A. 435-7942 rés., 438-8303 bur.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

ST-LAURENT Triplex unique en son genre, sur 2 étages, entrée locataires séparée. Idéal pour professionnel. Bas 8%. Au sous-sol grand bureau, foyer, salle de séjour, garage double.

122 Condos à vendre

*** CENTRE-VILLE ***

*** 3460 SIMPSON *** MAISON MACKENZIE

2 rues à l'ouest de Crescent, entre Sherbrooke et Penfield. 1-2 chambres

De \$103,000 à \$125,000. 2 chambres, 2 salles de bains: \$161,000, plus taxes. Dernier 3 chambres: \$279,000.

VISITE LIBRE Lundi à Jeudi de 13h. à 18h.

931-3737 COURTIER PROTEGES

A DEUX PAS DE R.-C. et métro Papineau, 1 c.c., climatisé, foyer, cuisine labo, balance hyp. 2 ans à 11% \$34,000. Prix: \$79,000. Vente par propriétaire. 524-7206, 597-7811.

A LAVAL «LE PRESOULE» Luxueux condo, climatisé, 3 c.c., 2 s/bains, 2 balcons avec vue sur l'eau avant et arrière. Nombreux accessoires inclus. 2 places de garage. 1 int. 1 ext. Hypothèque à 11 1/2%. 668-3615. Après 19h. et en sem. Pas d'agent.

A RENOVER, 4 1/2: 3e étage, 780 pi. carré, vue sur Mt-Royal, près Parc Lafontaine. \$54,000. 525-0235

AGREABLE 7 1/2: 2 étages rénovés, jardin, terrasse, garage, près Parc Lafontaine. \$194,000. 525-0235

AHUNTSIC, superbe 3 1/2 ensoleillé, grand balcon, projet André-Grasset, poss 4 électro inclus. \$82,500. 384-5296.

AUBAINE - CENTRE-VILLE Condo de luxe, env. 1,000 pi. carré, 3 1/2, garage-entrée, climatisé, insonorisé, \$109,000. Terme. Pas. 733-1424.

BOUL. PEX IX: «De Clairval». 700 à 1,800 pi. carré, béton/acier, aire ouverte, garage, 4 p'tières, garage-entrée. Financ. 10% 1 an. Répondre: 849-7218.

CHOMEDEY, spacieux, condo à vendre/ louer, foyer, stat., tapis, déco prof. Manon: 682-7578 et 581-3540.

DOIT VENDRE VIEUX-LOUVEUIL. Frais réduits, 4 chambres, 2 s./bains. \$99,000. 115. 651-8313.

EXCEPTIONNEL Condo neuf, 3e et dernier étage. «Le Marquète». Foyer, tapis de lumière, ascenseur, garage, nombreux extra... 1,500 pi. carré, avec mezzanine et terrasse, tout béton, planéons 15 pi. sur le plateau, vue superbe centre-ville. Jour: 843-3771. Soir: 282-9903

FLORIDE, à vendre ou à louer, 2 chambres à coucher, idéal pour couples, 445-2872.

GOUIN EST Côté rivière, 996 pi. carré, foyer, piscine, sauna, garage, terrasse. Insonorisé. \$135,000. non négociable. 324-9197.

ILE-DES-SOEURS Bon prix pour vente rapide Votre chance! Luxueux 3 1/2, stationnement intérieur, piscine, sauna, jacuzzi. Décor et paysagement professionnels. Sécurité 24 heures. \$97,000. 766-3605.

LOFT RÉNOVÉ dans un vieux, 2 pas du parc Lafontaine, 1,500 pi. carré + jardin et piscine. 7 terrasses, garage, hôpital, patio, insonorisé, plafond haut, excellent potentiel, vente par propriétaire. \$127,000. Après 18h. 527-5810 ou 934-6176.

LOFT, Plateau, Comm./rés., 2,000 pi. carré. Monte-charg., exclusivité, tout vrai loft, beau potentiel, 482-5956.

LONGUEUIL 5 1/2, 2 chambres à coucher. Secteur résidentiel, près hôpital. \$75,000. Soir: 448-1439. Jour: 676-2621, Linda.

LONGUEUIL: cot. 8x42, portes de chêne, tapis mur à mur, \$64,000. 670-4873-7505.

MÉTRO ANGRIGNON, grand 5 1/2, c.c., foyer, garage, alarme, coin, \$110,000. (nég.) 766-4740, 398-3945.

OUTREMONT, 4 1/2, imm. neuf, 5 pièces, station int., balcon, voisin métro, prix réduit. \$30,000. 616. 279-1912.

PARC LAFONTAINE: Condo, r.d.c., 8 1/2, terrasse, prix à discuter, 224-7645.

SPORTS

Le football de retour à Montréal?

SCHAUMBURG, Illinois (AP) — Le du football professionnel à Montréal semble de plus en plus vraisemblable. La nouvelle Ligue mondiale de football, qui espère entreprendre ses activités le printemps prochain, a retenu Montréal parmi les villes candidates.

Les propriétaires des équipes de la Ligue nationale de football ont entériné ce projet d'un nouveau circuit qui comprendra 12 équipes, dont six aux États-Unis, quatre en Europe et une au Canada ainsi qu'au Mexique. Ted Schramm, l'ancien président des Cowboys de Dallas qui pilote ce projet, espère mettre tout en place pour le printemps prochain.

Les villes européennes pressenties pour obtenir une concession sont Londres, Francfort, Milan et soit Barcelone ou Paris. Montréal et Mexico seront les autres équipes à l'extérieur des États-Unis.

Une des formations américaines jouera à New York et une autre sera basée en Californie — soit à Sacramento ou San Jose. Les autres villes susceptibles d'obtenir une concession sont Nashville, Orlando, San Antonio, Charlotte, Jacksonville ou Birmingham.

Les propriétaires de la NFL étaient réunis, hier, pour discuter des progrès réalisés dans la mise sur pied de ce nouveau circuit, mais la rencontre a été perturbée par la controverse entourant la nomination d'un nouveau commissaire.

Plusieurs éléments donnent toutefois à penser que le successeur de Pete Rozelle sera connu très bientôt.

Deux semaines après que 11 membres d'un groupe dissident eurent fait obstacle à l'élection du président des Saints de la Nouvelle-Orléans Jim Finks au poste de commissaire, l'un des principaux adversaires, Edward De Bartolo fils, des 49ers de San Francisco, a quitté la réunion en déclarant qu'il avait des affaires à régler ailleurs.

Plus tôt, DeBartolo avait souligné qu'il ne prévoyait aucun développement, du moins pour l'instant.

« Il nous faut penser au camp d'entraînement et nous avons un match au Japon qui s'en vient. Nous avons plusieurs autres choses à régler », avait-il souligné.

Finks s'est vu refuser sa nomination au poste de commissaire, il y a deux semaines, lorsque 11 propriétaires se sont abstenus de voter. Pour être confirmé à ce poste, un candidat doit obtenir le vote d'au moins 19 propriétaires.

Finks, représentant les Saints, a assisté à la réunion, hier, mais il s'est refusé à tout commentaire.

Des questions en suspens

d'après la Presse Canadienne

MÊME si les propriétaires de la NFL ont choisi Montréal pour accueillir l'une des 12 équipes de la toute nouvelle Ligue mondiale de football, plusieurs détails importants restent à régler.

Gerry Snyder, l'un des trois propriétaires à avoir soumis la candidature de Montréal, a précisé que les propriétaires de la NFL devront décider à l'avenir si la ligue commencera ses activités le printemps prochain ou en 1991, s'il y aura des matches intra-division et quel sera le montant à débours pour obtenir une concession.

« Nous attendons toujours de leur part des précisions sur le coût de l'avenue », a précisé Snyder, qui tente depuis plus d'une décennie d'obtenir une concession de la NFL à Montréal. Selon lui, la nouvelle ligue est un solide pas en vue de l'obtention d'une équipe de la NFL.

Plusieurs décisions touchant cette ligue devaient être prises hier, mais la réunion des propriétaires de la NFL a été perturbée par l'imposante qui perdure quant à la nomination d'un nouveau commissaire pour succéder à Pete Rozelle.

Snyder a précisé qu'il bénéficierait toujours de l'appui financier des hommes d'affaires Jacques Francoeur et Ron Wilson. Le groupe

montréalais espère rencontrer Tex Schramm, qui pilote le projet de la nouvelle Ligue mondiale, dans environ deux semaines afin de discuter des modalités d'admission.

L'équipe a adopté le nom des Olympiques. Ce nom pourrait être contesté par l'Association olympique canadienne qui détient le contrôle exclusif de l'utilisation commerciale des mots et symboles « olympiques ».

La Ligue mondiale sera détenue par la NFL, avec des joueurs provenant de la NFL sélectionnés lors d'une séance de repêchage. Cette ligue permettra aux formations de la NFL de tester les capacités de leurs choix au repêchage.

Snyder s'attend à peu d'opposition de la part du gouvernement canadien ou de la chancelante Ligue canadienne de football.

« Après avoir signé l'entente du libre-échange, comment peuvent-ils arrêter la libre-entreprise, a constaté Snyder. Et de plus, il n'y a aucune équipe de football professionnel à Montréal pour l'instant ».

Les Alouettes de Montréal de la LCF ont déclaré faillite en 1987. Snyder a ajouté que la LCF ne devrait pas s'opposer puisque le calendrier de mars à juin de la nouvelle ligue n'entrerait pas en conflit avec le sien.

TOUR DE FRANCE

Pascal Richard remporte la 16e étape

Greg LeMond conserve le maillot jaune

BRIANCON (AP) — De la Casse déserte à la case départ. Le paysage lunaire du col de l'Izoard n'a pas tenu toutes ses promesses hier, et les quatre prétendants à la victoire finale se sont retrouvés Gros-Jean comme devant à leur arrivée à Briançon.

Pascal Richard, le champion de Suisse, a habilement profité de la neutralisation mutuelle entre leaders pour s'adjuger la victoire dans cette 16e étape Gap-Briançon (174 km). En seigneur confirmé de cyclo-cross (champion du monde en 1988), adepte des efforts prolongés et intenses, Richard n'a pas hésité à démarrer dès le col de Vars à 80 kilomètres de l'arrivée. Accompagné par le Breton Bruno Cornillet, le Suisse de la formation Helvetia s'est envolé dans le col de l'Izoard pour faire « la belle » jusqu'à l'arrivée et finir détaché.

Contraint à l'abandon dans le Tour 88 à la suite d'une chute, Cornillet, l'ex-espoir enrôlé par Bernard Hinault à la Vie Claire en 1983, a apporté à sa formation Z-Peugeot une profitable seconde place (à 2.34 de Richard), qui complète la victoire de Robert Millar dans les Pyrénées.

Le règlement de comptes attendu entre leaders n'a donc pas eu lieu dans cette première grande étape alpine. Greg LeMond, le maillot jaune du Tour, a pu contrôler la course à sa guise, seulement émaillée de quelques escarmouches vénielles. Le contournement du barrage de Serre-Ponçon, puis le long périple dans la sinieuse vallée de l'Ubaye jusqu'aux portes du Queyras n'ont pas inspiré ses adversaires directs. Le crêpe noir arboré par les vitrines des commerçants de Barcelonnette pour protester contre le possible départ du 11e Bataillon de chasseurs alpins, principale richesse économique de la vallée, a même semblé sonner le glas des velléités offensives de Fignon, Mottet et Delgado.

« Il reste encore l'étape de l'Alpe d'Huez demain (mercredi), mais je suis content de ma journée, j'ai fait le maximum pour rester avec Delgado, et j'ai réussi à le « récupérer » dans la descente (sur Briançon) », a déclaré LeMond.



Le Suisse Pascal Richard lève les bras en guise de victoire alors qu'il franchit la ligne d'arrivée à Briançon, dans les Alpes françaises.

Laurent Fignon, aux abois peu après dans le col de Vars, la première difficulté de la journée, n'a rien pu tenter pour reprendre les 40 secondes de retard qu'il comptait sur l'Américain au départ de Gap. Mieux disposé à l'approche de la Casse déserte dans la désolation sommitale du col de l'Izoard, Fignon a pourtant dû abandonner 13 nouvelles secondes

à LeMond dans l'ultime bosse à l'arrivée dans les remparts de la Cité de Vauban.

« Je n'arrivais pas à décoller dans le col de Vars, a expliqué Fignon. J'étais mieux dans l'Izoard, mais j'ai calé dans la dernière montée. C'est embêtant de perdre du temps tous les jours. Il va falloir trouver un truc, mais je ne sais pas lequel ».

Pedro Delgado, quatrième au départ de Gap (à 2.48 minutes), a planté quelques banderilles dans l'ultime kilomètre de l'Izoard, mais sans conviction suffisante, alors que Charly Mottet (troisième à 2.17) s'est contenté intelligemment de prendre la meilleure roue de la journée, celle de LeMond. Auteur d'une fantastique descente sur Briançon, l'Américain a offert la troisième place de l'étape à Mottet, se contentant de la suivante, et précédant Martial Gayant et Pedro Delgado.

Cette 16e étape n'a pas levé le statu quo en tête de la course, et comme l'a déclaré Lionel Jospin, le ministre de l'Éducation nationale et des Sports en visite sur le Tour, « l'étape de l'Alpe d'Huez demain (mercredi) sera décisive ». Pourtant Greg LeMond, le vainqueur du tour en 1986 et miraculé d'un grave accident de chasse, fait de plus en plus figure de favori.

La formation PDM considérée comme possible « Joker » pour la lutte finale, a confirmé hier son manque d'ambition. Lors de cette étape entre la retenue d'eau la plus vaste d'Europe (Serre-Ponçon) et la ville la plus haute du Vieux Continent (Briançon, 1.232 mètres), ses leaders Steven Rooks et Gert-Jan Theunisse ont contrôlé la course sans jamais tenter de la dominer. L'angélique Américain Andy Hampsten et le sombre Colombien Lucho Herrera ont entériné leur naufrage. Le premier a tenté une timide offensive au pied du Col de Vars, pour ensuite ne plus montrer son bout de nez. Et le second s'est contenté de « fausses sorties » pour vraiment capituler définitivement (il termine l'étape à plus de 10 minutes de Richard).

Le match à quatre pour la victoire devrait connaître son épilogue aujourd'hui lors de la terrible étape Briançon-L'Alpe d'Huez. En guise de petit déjeuner le Col du Galibier, en apéritif celui de la Croix de fer, et à l'heure du digestif les 21 virages sataniques de la montée sur l'Alpe. Fignon, Mottet et Delgado y joueront la victoire, et Greg LeMond se fera un plaisir de contrecarrer leurs tentatives.

Les Expos signent le Montréalais Derek Aucoin

« Il a ce qu'il faut pour devenir un grand lanceur », estime Bearnarth

Richard Milo de la Presse Canadienne

EN Derek Aucoin, les Expos ont mis sous contrat un lanceur qui ressemble à Andres Galarraga.

« La première fois qu'on me l'a fait remarquer, j'étais à North Dakota (au camp d'entraînement de l'équipe canadienne), l'an dernier. J'étais dans un centre commercial quand un 'fan' de Galarraga s'est approché pour me demander un autographe ».

Âgé de 19 ans, Aucoin est le deuxième joueur du Québec en trois semaines à être engagé par les Expos. Ils avaient mis fin à trois ans d'immobilisme en offrant un contrat à Tony Marabella, le 28 juin.

Le droitier « au visage d'Andres » doit partir ce matin à destination de Bradenton, le club-école des Expos dans la Ligue des recrues en Floride.

Aucoin a ce qu'il faut pour devenir un grand lanceur. Il mesure 6'7" et sa balle rapide a été chronométrée à 88 milles à l'heure au camp d'entraînement des Expos, à Lantana.

Larry Bearnarth l'a regardé lancer le long des lignes durant une dizaine de minutes, hier. Il a bien aimé ce qu'il a vu.

« Aucoin a une balle rapide 'professionnelle'. Comme changement de vitesse, il lance une balle fourchette. Il a besoin de travailler sa balle casante, mais c'est normal ».

Né à Montréal, Aucoin a fréquenté l'Institut national de baseball de Vancouver, l'an passé. Il a pris part aux Championnats mondiaux des 18 ans et moins, en Australie.

« Les Expos m'ont dit que je pourrais atteindre les ligues majeures dans quatre ans. C'est mon but », a-t-il révélé.

Aucoin s'est fait désirer. L'an passé, il avait refusé la première offre des Expos pour participer au championnat mondial. Il avait reçu une invitation pour rejoindre l'équipe nationale en vue des Jeux olympiques de 1992.

Selon Albert Marier, le directeur technique de Baseball Québec, Aucoin a pris une sage décision en se joignant aux Expos.

« Dans son cas, sa meilleure chance de s'améliorer est de jouer chaque jour sous la surveillance d'un instructeur des lanceurs », a-t-il dit.

Aucoin aurait obtenu près de \$10,000 pour se joindre aux Expos. Il a signé un contrat standard. Il est

toutefois accompagné d'une clause lui garantissant une bourse d'études s'il veut aller à l'université.

Avec Aucoin et Marabella, un troisième-but, les Expos comptent maintenant six joueurs canadiens dans

leur organisation.

Les autres sont le voltigeur Larry Walker (AAA), le lanceur David Wainhouse (A), le receveur Joe Sidall et le joueur de champ intérieur Matt Stairs.

BASEBALL

Ligue nationale		à New York, Cone	
Lundi	(6-5), 19 h 35	Oakland, Welch (10-5)	
Houston 6-12, New York 0-3		Detroit, Alexander	
Montreal 5 , Atlanta 2		(4-10), 13 h 35	
Philadelphie 4, Cincinnati 1		Seattle, Holman (3-2)	
Pittsburgh 4, San Diego 1		Baltimore, Holton	
S.Francisco 8, St. Louis 4		(4-5), 19 h 35	
Chicago 6, Los Angeles 3		Cleveland, Farrell (4-9)	
Hier		Minnesota, Anderson	
Houston à New York		(9-9), 20 h 05	
Atlanta à Montréal		New York, Parker (3-1)	
Philadelphie à Cincinnati		Chicago, Hibbard	
Pittsburgh à San Diego		(1-2), 20 h 30	
Chicago à Los Angeles		Milwaukee, Bosio (9-6)	
Aujourd'hui		Kansas City, Leibbrandt	
St. Louis à San Francisco		(5-8), 20 h 35	
St. Louis, Terry (7-7) à		Boston, Boddicker (7-7)	
San Francisco, Wilson		au Texas, Hough	
(1-2), 16 h 05		(5-10), 20 h 35	
Aujourd'hui			
Atlanta, Smoltz (11-6)			
à Montréal, B.Smith			
(9-3), 19 h 05			
Philadelphie, Cook			
(3-3) à Cincinnati,			
Browning (7-8),			
19 h 35			
Houston, Clancy (5-6)			

Ligue américaine		à New York, Cone	
Lundi	(6-5), 19 h 35	Oakland, Welch (10-5)	
Toronto 6, Californie 4		Detroit, Alexander	
Detroit 2, Oakland 1		(4-10), 13 h 35	
Baltimore 8, Seattle 4		Seattle, Holman (3-2)	
Minnesota 5, Cleveland 2		Baltimore, Holton	
Chicago 7, New York 3		(4-5), 19 h 35	
Texas 12, Boston 6		Cleveland, Farrell (4-9)	
Kansas City 3, Milwaukee 2		Minnesota, Anderson	
Hier		(9-9), 20 h 05	
Oakland à Detroit		New York, Parker (3-1)	
Seattle à Baltimore		Chicago, Hibbard	
Californie à Toronto		(1-2), 20 h 30	
Cleveland à Minnesota		Milwaukee, Bosio (9-6)	
New York à Chicago		Kansas City, Leibbrandt	
Boston au Texas		(5-8), 20 h 35	
Milwaukee à Kansas City		Boston, Boddicker (7-7)	



Les frappeurs Match d'hier non inclus

LIGUE NATIONALE			
	g	p	moy. diff.
MONTRÉAL	53	39	.576
CHICAGO	49	42	.538
ST. LOUIS	46	42	.523
NEW YORK	47	43	.522
PITTSBURGH	38	50	.432
PHILADELPHIE	35	54	.393

LIGUE AMÉRICAINE			
	g	p	moy. diff.
BALTIMORE	52	38	.578
NEW YORK	46	46	.500
TORONTO	46	47	.495
BOSTON	43	45	.489
CLEVELAND	43	47	.478
MILWAUKEE	42	50	.457
DETROIT	33	57	.367

LIGUE AMÉRICAINE			
	g	p	moy. diff.
CALIFORNIE	53	38	.582
OAKLAND	54	39	.581
KANSAS CITY	52	40	.565
TEXAS	49	42	.538
SEATTLE	45	46	.495
MINNESOTA	44	48	.478
CHICAGO	37	56	.398

Carl Williams prêt à affronter Mike Tyson

ATLANTIC CITY, N.J. (AFP) — Il y a dix ans, Carl Williams, inspiré par Marvis Frazier et Tony Tubbs, prenait la direction des salles de boxe et rêvait de régner sur la catégorie des lourds. Vendredi à Atlantic City, Williams aura un deuxième rendez-vous avec la consécration mondiale (première tentative manquée face à Larry Holmes en 1985) en affrontant le maître incontesté de la catégorie, 'Iron' Mike Tyson.

Mais à l'orée de ses 30 ans (il les fêtera en novembre), l'ancien adolescent du Queens (New York) a-t-il les armes pour faire tomber Tyson de son piédestal et réussir l'impossible exploit ? 'Iron' Mike a fait le vide depuis l'unification du titre deux ans auparavant, laminant les anciens champions (tels Holmes ou Michael Spinks) comme les nouveaux (Tyrell Biggs ou Tony Tucker).

Williams ne fait pas partie des grands noms de la boxe avec sa courte carrière amateur (21 victoires pour une défaite) et son palmarès professionnel dans lequel ne figurent pas beaucoup de témoins. Son heure de gloire reste son combat pour le titre IBF de Holmes lorsque ce dernier était à son apogée. Williams avait livré une rude bataille, touchant son adversaire à la lèvre et à l'oeil gauche avant de voir s'envoler la couronne sur décision des juges.

Avec l'avantage de sa taille (12 centimètres de plus que Tyson), le challenger no 1 de l'IBF espère bien

tenir en respect le champion. Surtout grâce à un jab du gauche planté au bout d'une superbe allonge, la plus longue de tous les poids lourds en activité.

« Je suis prêt, a-t-il récemment déclaré. C'est lui (Tyson) qui va avoir l'air embarrassé car je ne suis pas de ceux qui reculent ». Williams, celui par qui « la vérité » (son surnom) doit arriver, affirme être de taille à « se jeter dans la gueule du fauve... pour lui arracher sa proie. Je n'ai rien à perdre, contrairement à lui ».

Les deux boxeurs se connaissent déjà. Ils s'étaient en effet entraînés ensemble lorsque Tyson était un amateur de 17 ans et Williams dans sa deuxième année professionnelle.

Le seul problème de Williams (de taille face à Tyson), c'est sa capacité à encaisser les coups. Dans ce domaine, Williams n'apparaît pas comme un expert. Après avoir été deux fois au tapis avant de battre aux points James Tillis en 1983, il avait « explosé » en deux rounds contre Mike Weaver (ancien champion), trois ans plus tard.

Depuis cette terrible déconvenue, l'ancien vainqueur des Golden Gloves avait aligné cinq victoires consécutives, s'emparant du titre USBA qu'il a défendu victorieusement à trois reprises. En novembre 88, son compatriote Mike Rouse devait être sa dernière victime, la 17e avant la limite d'un palmarès riche de 22 succès.

EN BREF...

Probert avoue sa culpabilité

DETROIT (AP) — L'ancienne vedette des Red Wings de Detroit, Bob Probert, a plaidé coupable en cour fédérale américaine à des accusations d'importation de cocaïne aux États-Unis. Probert, qui a fait sa marque avec les Red Wings malgré des problèmes de toxicomanie, recevra sa sentence le 26 septembre. « J'ai atteint le fond du baril, a-t-il déclaré devant le magistrat. J'ai beaucoup souffert pour en arriver jusqu'ici. Parfois, ça prend un dur coup pour se relever. J'espère que c'est la fin du calvaire pour moi ». Il pourrait être condamné à un an de prison et à une amende de \$2,000. Probert a été arrêté le 2 mars à la frontière canado-américaine entre Detroit et Windsor, sa ville natale. Il avait par la suite été banni à vie de la Ligue nationale de hockey.

Tyson : un contrat à vie ?

ATLANTIC CITY, N.J. (AP) — Le réseau de télévision privé Home Box Office (HBO) serait prêt à conclure une entente exclusive à long terme avec le monarque incontesté des poids lourds Mike Tyson et il l'appert que Tyson n'aurait aucune objection à apposer son nom au bas d'un tel contrat. Le réseau a déjà acheté les droits de retransmission de huit combats de Tyson pour la somme de \$26.5 millions.

Tekulve: chasse aux fantômes...

CINCINNATI (AP) — Plutôt que de se présenter à une conférence de presse pour annoncer sa retraite, lundi après-midi, le vétéran releveur des Reds de Cincinnati Kent Tekulve a préféré amener ses quatre enfants à son domicile où il a écouté le match entre les Reds et les Phillies de Philadelphie à la radio. Les Reds se sont inclinés 4-1. En quittant, à l'âge de 42 ans après 21 saisons dans les ligues majeures, Tekulve a renoncé au record du légendaire Hoyt Wilhelm pour le nombre de matches lancés dans les majeures. Tekulve a brisé le record de Wilhelm pour le nombre d'apparitions en relève le 17 avril (1,018) et il était seulement à 21 présences du record global de 1,070 matches lancés détenu par Wilhelm.

Zvereva confirme sa présence in absentia

TORONTO (PC) — Natalia Zvereva, la vedette montante du tennis soviétique, a confirmé sa présence au Challenge Player's, hier, même si elle n'a pu se présenter à la conférence de presse prévue à cet effet en raison d'un interdit de son entraîneur Olga Morozova. Septième raquette mondiale l'an dernier, Zvereva, 18 ans, avait atteint la finale du Challenge 1988 contre l'Argentine Gabriella Sabatini, à Montréal. Cette année le tournoi féminin se déroule à Toronto, tandis que les hommes disputent les Internationaux Player's à Montréal. Zvereva est en conflit avec la Fédération de tennis d'Union Soviétique depuis qu'elle a annoncé qu'elle désirait conserver la totalité de ses gains sur le circuit professionnel.

Leary et Duncan passent aux Reds

LOS ANGELES (AP) — Les Dodgers de Los Angeles ont cédé hier le lanceur Tim Leary et l'arrêt-court Mariano Duncan aux Reds de Cincinnati en retour du voltigeur Kal Daniels et du joueur d'intérieur Lenny Harris. Daniels, qui a été inactif entre le 10 mai et le 20 juin en raison d'une blessure, présente une moyenne de .218. Harris, qui a joué à différentes positions au champ intérieur, affiche une moyenne de .223. Leary, qui a perdu en relève face aux Cubs de Chicago, lundi, a un dossier de 6-7 et une m.p.m. de 3.38. La moyenne de Duncan s'établit à .250.

Qui Sait ...
si vous n'en profiterez pas vous même ?

